

Séance de la soirée du 12 novembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE
PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 12 novembre 2009 à 19h
Centre communautaire de Plessisville
1745, avenue Fournier
Plessisville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2009

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. BENOÎT LAJEUNESSE	2
M. RÉJEAN BEAUDOIN	7
Mme ANDRÉE SAVARD	12
Mme LOLY DARCEL	16
M. CHRISTIAN LACERTE	20
M. CLAUDE CHARRON	26
M. JEAN RIVARD	37
M. YVAN FECTEAU	43
Mme VALÉRIE BOUCHER	49
Mme RUBY ART	56
M. BRUNO VÉZINA	62
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GERVAIS MARCOUX	75
M. YVON BOURQUE	80
PAR GUY BEAUDOIN	94
Mme FRANÇOISE AUBRE	99
Mme SONIA MONDOR	102
M. NELSON BOUFFARD	107
M. ANDRÉ VIGNEAULT	112
M. BENOÎT FOURNIER	115
M. RAYMOND CHARLAND	120
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. YOLAND LECLERC	129
M. MICHEL VACHON	132
Mme ANDRÉE SAVARD	139
M. FLORIAN FORTIN	145
M. DENIS BAZIN	150
M. JEAN-PIERRE SAMSON	155
Mme LISE PAYEUR	170
M. CLAUDE CHARRON	173
M. JEAN RIVARD	179
M. BRUNO VÉZINA	187
M. BENOÎT LAJEUNESSE	191

REPRISE DE LA SÉANCE

M. RÉJEAN BEAUDOIN.....	196
M. CHRISTIAN LACERTE.....	203
M. CLAUDE CHARRON.....	206
M. YVAN FECTEAU.....	210
M. PATRICK MONDON.....	214
Mme RUBY ART.....	223
MOT DE LA FIN.....	227

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir et bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si des informations qui étaient en attente nous sont parvenues.

Alors du côté des personnes-ressources, y a-t-il des points d'information ou des documents que vous voulez nous signaler? On me fait signe que non, très bien.

15

Du côté du promoteur, monsieur Yelle?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

20 Rien de nouveau pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

25 Très bien, je vous remercie.

J'indique également que si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, elle est à la table située à l'arrière.

30 Avant d'appeler le premier intervenant qui est inscrit au registre, je fais les rappels sur les règles d'usage. Donc je demande aux participants d'éviter les préambules dans les questions. Deux (2) questions par intervention.

35 Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante n'est accepté. Je demande votre collaboration, ceci afin d'assurer ou de favoriser un débat le plus serein possible et respectueux.

40

**PÉRIODE DE QUESTIONS
BENOÎT LAJEUNESSE**

45

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc sans plus tarder, je vais faire le tour du registre!

50

J'invite madame Mireille Bonin.

Madame Berthe Marcoux.

55

Monsieur Benoît Lajeunesse.

Bonsoir monsieur.

PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:

60

Bonsoir monsieur, bonsoir madame. Mon nom est Benoît Lajeunesse, j'habite à Saint-Fortunat, je suis conseiller municipal de Saint-Fortunat.

65

Ma première question, monsieur le Président, va porter sur le processus de consultation. Saint-Fortunat, c'est un village qui est à flanc de montagne, et puis la vallée à laquelle on est exposé pour la vue, en fait, c'est la vallée qui donne sur Vianney et Saint-Julien.

70

C'est un peu le même cas pour le village de Sainte-Hélène qui est notre village voisin. Et Vianney est contigu. Si vous avez la mappe des éoliennes, est-ce qu'on peut voir la mappe du projet éolien s'il vous plaît?

PAR LE PRÉSIDENT:

75

La carte générale.

PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:

80

La même mappe qu'on a derrière, est-ce que c'est possible?

Il y a une toute petite pointe dans le bas, la toute petite pointe rouge qu'on voit en bas, qui est éliminée finalement de la mappe ou à peu près, qui est à côté, tout près du tapon d'éoliennes qu'il y a dans le bas, ça, la petite pointe rouge miniature où la main est placée maintenant, ça, c'est Saint-Fortunat. On a réduit Saint-Fortunat à ça!

85 La vallée est dans cet axe-là. Alors, on a vraiment, le paysage qu'on va avoir à l'avenir de Vianney, on voit le sommet de toutes ces montagnes-là, puisqu'on est un petit peu plus haut que le village, et notre vue dans la vallée, bien, ça va être ça maintenant.

90 Ce qu'on avait avant avec des montagnes verdoyantes et tout et tout, bien, ça va être un projet industriel éolien.

95 Alors ma question, ça s'adresse à Enerfin bien entendu. Je voudrais connaître, étant donné que Saint-Fortunat est à proximité vraiment du projet éolien, je voudrais savoir les efforts qui ont été consentis par Enerfin afin d'informer les gens de Saint-Fortunat du projet industriel éolien qui s'installait contigu à leur territoire.

100 Et je voudrais aussi connaître les moyens déployés par Enerfin pour consulter la population de Saint-Fortunat à l'égard de leur environnement immédiat. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Yelle.

105 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

110 Monsieur le Président, bonsoir. Comme on avait informé un peu plus tôt, il y a eu des consultations donc qui ont été faites et qui étaient publiées dans les documents, dans les périodiques régionaux.

Donc évidemment, la municipalité et les citoyens de la municipalité de Saint-Fortunat étaient les bienvenus à ces réunions-là.

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il n'y a pas eu de consultation spécifique sur le territoire, vous vous êtes pas déplacés sur le territoire de Saint-Fortunat?

120 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

On n'a pas été rencontrer directement le Conseil municipal de Saint-Fortunat, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

125 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Lajeunesse.

130 **PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:**

En fait, c'est très bref comme réponse pour une question comme celle-là!

135 Parce que d'après la loi, c'est le promoteur qui doit informer et consulter avant de présenter à Hydro-Québec un projet...

PAR LE PRÉSIDENT:

140 Vous comprenez que vous pouvez manifester dans un mémoire votre point de vue là-dessus.

PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:

145 Non, ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

Disons que c'est la réponse très claire. Elle était brève.

150 **PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:**

C'est parce que je trouve que c'est pas suffisant comme réponse.

155 Les moyens déployés, c'est un envoi postal, un avis à notre conseil municipal pour qu'il informe les citoyens de ce qui se passe, ça, c'est un moyen déployé.

Monsieur parle d'un avis publié dans un journal, bon.

PAR LE PRÉSIDENT:

160 C'est ça, vous pouvez en traiter de votre insatisfaction dans un mémoire, vous comprenez. C'est le but de l'exercice.

165 Je comprends que ça peut être difficile.

PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:

C'est bref comme réponse, avouez, monsieur Germain.

170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends ça, mais la réponse est claire. Mais je comprends votre insatisfaction, mais je vous demande...

175 **PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:**

Bien, c'est pas une insatisfaction, il a pas répondu. Il a dit qu'il avait mis un petit avis dans un journal. Excusez-moi, ça va.

180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous comprenez, il peut pas dire qu'il est allé vous rencontrer si vous dites qu'il est pas allé vous rencontrer.

185 **PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:**

Je suis désolé, je suis surpris.

Ma deuxième question va s'adresser au représentant d'Hydro-Québec s'il vous plaît!

190

J'ai consulté, dans les derniers mois, de très nombreuses études scientifiques produites par les universités au Québec, des chercheurs à Rimouski et un peu partout. Et puis toutes les études scientifiques que j'ai consultées arrivent au même raisonnement, et ça dit que le développement de l'éolien serait plus rentable si fait par Hydro-Québec.

195

Alors pourquoi Hydro-Québec a-t-elle choisi un appel d'offres au privé plutôt que de devenir l'organisateur général de l'éolien au Québec?

200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Du côté d'Hydro-Québec!

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

205

Monsieur le Président, je rappellerais simplement qu'Hydro-Québec, actuellement, met en place la Stratégie énergétique du gouvernement du Québec.

210

Alors le rôle d'Hydro-Québec, dans le cadre du développement de la filière éolienne, se limite à acheter de l'électricité en lançant des appels d'offres et à intégrer l'énergie sur son réseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

215 Donc comme vous avez expliqué cet après-midi, c'est issu de la Stratégie énergétique qui demandait à Hydro-Québec, donc c'est le gouvernement qui a demandé à Hydro-Québec de prévoir, de mettre sur pied un appel d'offres, pour des promoteurs privés dans le domaine de l'éolien. Donc c'est une commande gouvernementale.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

220 C'est une commande du gouvernement, effectivement. Le gouvernement a émis un règlement et un décret.

PAR LE PRÉSIDENT:

225 J'irais en complémentaire.

Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Poirier, est-ce que vous pouvez ajouter des éléments d'information à cet appel d'offres?

230

PAR M. RICHARD POIRIER:

235 Pas nécessairement ajouter, seulement confirmer. Effectivement, dans la Stratégie énergétique, on privilégie, c'est clairement exprimé que le gouvernement fonctionnera par appel d'offres, demandera à Hydro-Québec de tenir des appels d'offres.

Donc c'est un choix politique que de procéder par appel d'offres plutôt que par programme ou autre façon. C'est dans la Stratégie énergétique.

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Lajeunesse.

245

PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:

Ça va, merci.

250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

255

RÉJEAN BEAUDOIN

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant madame Marianne Baril.

260

Madame Annie Savard.

Tout à l'heure, il y a monsieur Roch Lebel qui est venu nous donner une procuration. Si j'ai bien lu, c'était Annie Savard, je voulais être bien certain, est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'appelle Savard dans la salle au cas où j'ai mal noté le prénom?

265

C'est Andrée Savard! Alors elle est pas arrivée encore, je la rappellerai. On me fera signe quand madame Andrée Savard sera ici.

270

Alors quand madame Savard arrivera, vous me ferez signe.

J'invite monsieur Réjean Beaudoin.

Bonsoir.

275

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

Bonsoir. Moi, ma question, c'est suite aux infrasons.

280

J'aimerais savoir de quelle façon et comment et combien de temps les études chez les animaux, tels les cerfs, les orignaux, les ours, les petits rongeurs, les oiseaux, les grenouilles, les chauves-souris, comment ça a été fait?

Et combien de temps que ça a pris, et sur quoi se sont-ils basés pour procurer l'étude?

285

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc une étude sur les infrasons, concernant les infrasons sur les animaux?

290

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

Oui, causés par les éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

295

Alors on va poser la question à monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

300 Je vais lancer la question à monsieur Demers qui pourra vous répondre quels sont peut-être les effets des infrasons sur les animaux.

Rappeler peut-être que selon les informations qu'on avait eues hier, il y avait très peu d'infrasons qui étaient produits par les éoliennes.

305

Monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

310 Donc voici. Je rajouterai pas grand-chose à ça. C'est effectivement ce qui a été démontré hier, c'est qu'il y a très peu d'infrasons qui sont produits par les éoliennes.

Donc ce qu'on retrouve dans la littérature au niveau des effets sur les animaux ne sont pas documentés, on n'a rien trouvé à ce sujet-là.

315

Ce qu'on sait, c'est qu'au niveau global, au niveau des bruits émis par les éoliennes, ça ne semble pas causer de préjudice à la faune de façon générale.

PAR LE PRÉSIDENT:

320

Donc il y a aucune étude qui a été faite dans ce contexte.

Monsieur Beaudoin.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

325

Oui, je vais continuer avec une autre question.

330

Croyez-vous qu'un petit appareil comme celui-ci à basse intensité et que l'on n'aime pas entendre nous autres, là, que j'ai utilisé, éloigne les cerfs, les rongeurs à mille pieds (1000 pi) des bâtiments, et qu'après trois (3) mois d'utilisation, et ça fait deux (2) mois que je ne l'utilise pas, mais rien ne vient à mes bâtiments.

335

Alors pensez-vous qu'avec le parc éolien qui fonctionne vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) éloignera à jamais les vies sauvages?

340

Parce que le petit appareil, je peux vous le montrer, là, je l'ai utilisé comme par expérience, et puis je me suis aperçu que les cerfs venaient à mon verger, comme d'ici à la pancarte qu'il y a en arrière, de mon bâtiment, puis je l'ai mis à plus faible intensité.

Je me suis aperçu que cet automne, les cerfs ne venaient plus, jusqu'à mille pieds (1000 pi).

PAR LE PRÉSIDENT:

345

On va aller en complémentaire, du côté du ministère des Ressources naturelles, question au secteur Faune, est-ce qu'on a des indications à l'effet, par exemple, que le fonctionnement des éoliennes pourrait éloigner les animaux sauvages?

350

PAR M. RICHARD POIRIER:

Je vais passer la parole à madame Pascale Dombrowski.

PAR Mme PASCALE DOMBROWSKI:

355

Bonsoir. Je vais répondre comme la première fois. C'est qu'on n'a pas d'étude qui démontre que les infrasons ont un effet sur la faune.

360

Je connais pas l'appareil utilisé par monsieur. Je connais pas non plus la gamme de fréquence de cet appareil-là, mais je serais curieuse de documenter.

PAR LE PRÉSIDENT:

365

Monsieur Beaudoin, peut-être que ça serait possible d'aller à l'arrière de la salle, après votre question, de permettre, soit à madame Olivier ou à madame Boutin, ou bien à un de nos analystes qui pourrait prendre les spécifications de l'appareil. Donc on pourrait en savoir plus long, et on pourrait adresser une question par écrit à ce moment-là au ministère, pour en savoir plus sur le fameux appareil.

370

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

Si je peux continuer avec une autre partie de question!

PAR LE PRÉSIDENT:

375

Oui.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

380

Bien, c'est pour ça que je suis ici ce soir. C'est parce que j'ai vraiment fait l'expérience, et je me dis, après avoir été en Gaspésie écouter les sons, puis après avoir utilisé ça cet été, il y a pas d'étude, c'est vraiment néfaste pour toutes les montagnes qu'on a, parce qu'on est plein d'animaux sauvages puis de toutes les bestioles.

385 Mais là, je pense que ça va les éloigner considérant ça. Ça va être néfaste pour notre région comme ça se peut pas.

Donc c'est pour faire la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

390

On va essayer d'en savoir plus long en posant une question par écrit détaillée, donc qui, espérons-le, pourra rentrer rapidement pour qu'on puisse en savoir plus sur l'appareil, pour pouvoir voir s'il y a des liens entre cet appareil et les éoliennes au niveau des infrasons.

395

Oui monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

400

Je crois que Martin Meunier pourrait peut-être amener une information à ce sujet-là. Je l'inviterais peut-être à s'approcher un instant.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

405

En fait, à voir la dimension, malgré qu'on le voit pas, mais je vois la dimension de la boîte, j'ai plutôt l'impression qu'on fait référence aux ultrasons. Donc il faut faire la nuance, là.

Infrason qui a souvent été associé aux éoliennes de façon erronée, mais l'ultrason, vraiment aucune problématique associée au niveau des éoliennes.

410

J'ai plutôt l'impression qu'on fait référence à ça. Parce que c'est sûrement pas un petit objet de cette dimension qui pourrait produire des infrasons.

PAR LE PRÉSIDENT:

415

Donc d'après vous, ce serait des ultrasons?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

420

Oui, je peux faire la distinction, si vous voulez, très rapidement.

L'oreille humaine perçoit les fréquences, c'est la définition courante, entre vingt (20 Hz) et vingt mille hertz (20 000 Hz), c'est les fréquences, les sons graves et les sons aigus.

425

En bas de vingt hertz (20 Hz), on les définit comme étant des infrasons. C'est pas qu'on les entend pas, on continue à les entendre, mais ça prend une intensité assez élevée, et on les

associe souvent aux vibrations, parce qu'on a plus de difficulté à percevoir le timbre en tant que tel. Donc c'est pour ça qu'on les perçoit comme étant des vibrations.

430 Ultrasons, c'est au-dessus de vingt mille (20 000 Hz), c'est des sons extrêmement aigus, souvent associés à des chiens, supposons, on peut les avertir avec ça. C'est des gammes de fréquence qui sont différentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

435 Très bien. On pourra, en tout cas, investiguer ledit appareil. Si vous voulez nous permettre de voir les spécifications.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

440 C'est parce que les infrasons, justement, c'est parce que les animaux perçoivent les vibrations. Parce que dès qu'on passe avec une machinerie ou quelque chose comme ça, c'est pas notre bruit qui les fait, c'est...

PAR LE PRÉSIDENT:

445 Par contre, on verra pour cet appareil-ci, si c'est un appareil ultrason. Donc on n'est pas du tout dans le même genre de fréquence et de son inaudible qui est émis, vous comprenez.

450 C'est important qu'on vérifie ce point-là. Alors si vous nous permettez, tout à l'heure, de pouvoir prendre en note les spécifications de l'appareil.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

455 OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous va?

460 **PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:**

Oui. J'ai une autre question, on reviendra!

PAR LE PRÉSIDENT:

465 Très bien.

ANDRÉE SAVARD

470

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Jean-François Gratton.

475

Madame Savard est arrivée, alors madame Andrée Savard, si vous voulez vous avancer!

Bonsoir madame.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

480

Merci. Mon nom est Andrée Savard, je suis résidente de Sainte-Sophie-d'Halifax.

Ma première question se lit comme suit, je vous la lis, je l'ai préparée.

485

Considérant que les contrats d'octroi d'option ont été signés il y a déjà quelques années pour la plupart;

Considérant que la position des propriétaires qui ont signé des contrats d'option ait pu changer depuis ces quelques années;

490

Ma question s'adresse au promoteur: Est-ce que le promoteur serait prêt à résilier certains contrats à la demande de propriétaires qui ont changé d'idée par rapport à leur position lorsqu'ils ont signé les contrats il y a déjà quelques années?

495

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

500

On avait déjà un peu abordé la question hier. Je vais redire un peu la même chose.

Nous, on est sensibles à ce fait-là, on est prêts à rencontrer les propriétaires.

505

Par contre, à la base d'un contrat, c'est un contrat qui doit rester en tant que tel. C'est un contrat entre les deux (2) parties. Donc nous autres, on s'avance sur un côté, il faut que le propriétaire aussi respecte ce côté-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

510

Sans nommer personne, à date, monsieur Yelle, est-ce que des gens vous ont signifié une telle volonté?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

515

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

520

Madame Savard.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

525

Ma deuxième question s'adresse principalement à Hydro-Québec.

Dans le cas où Hydro-Québec aurait un surplus d'énergie – en fait, j'ai deux (2) questions, mais je vais essayer de les poser en même temps, puis vous verrez si c'est clair, je pense que ça va être clair!

530

Dans le cas où Hydro-Québec aurait un surplus d'énergie, est-ce qu'à ce moment-là, elle est obligée d'acheter l'énergie qui sera produite par les éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

535

Très bien. Hydro-Québec.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

540

Monsieur le Président, je réponds à la question un peu comme j'ai répondu tantôt.

Dans le sens où l'énergie qui va être achetée par Hydro-Québec découlant de l'appel d'offres en cours répond en fait à une demande du gouvernement de procéder en appel d'offres et d'acheter l'électricité produite par ces parcs éoliens.

545

Il y a pas de lien entre l'achat d'électricité de source éolienne et la présence de surplus.

550

Sur la question des surplus, effectivement, ce que j'ai expliqué hier, c'est la chose suivante! C'est que cela dit, les approvisionnements qu'Hydro-Québec doit faire, c'est-à-dire la gestion de ses approvisionnements qu'Hydro-Québec doit faire nécessite de signer des ententes ou en fait d'assurer ses approvisionnements sur de très très longues périodes. Nos contrats ont

une durée de vingt (20) ans, et souvent, il peut s'écouler jusqu'à six (6) ans entre la décision d'aller en appel d'offres et la mise en service des parcs.

555 Cela étant dit, dans cette situation-là, compte tenu des longs délais qui peuvent exister entre l'expression d'une décision d'achat et l'achat de l'électricité, il peut se produire des surplus sporadiques comme ceux auxquels Hydro-Québec fait face actuellement. C'est essentiellement des surplus qui sont conjoncturels.

560 Cependant, Hydro-Québec dispose de moyens, de plusieurs moyens, donc d'une certaine flexibilité pour gérer ses approvisionnements qui lui permettent de différer les livraisons en vertu de d'autres ententes ou qui lui permettent de suspendre des livraisons, notamment la suspension des livraisons à la Centrale de Bécancour, la Centrale thermique de Bécancour de cinq cents mégawatts (500 MW).

565 Ces moyens-là donnent donc, pendant la période où il y a des surplus, de recevoir l'électricité de source éolienne et donc de suspendre, d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande en utilisant ces autres moyens là, les moyens dont elle dispose.

570 Cela dit, Hydro-Québec est dans l'opinion qu'à plus long terme, l'achat de l'électricité provenant des parcs éoliens sera requis pour satisfaire à la croissance de la demande du Québec.

Je sais pas si ça répond à la question.

575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. Madame Savard.

580 **PAR Mme ANDRÉE SAVARD:**

Mais à ce moment-là, est-ce que ça veut dire qu'Hydro-Québec pourrait acheter de l'électricité dont elle n'aurait pas besoin et pour laquelle – je comprends, en fait, que c'est pas distinct, la production d'électricité, qu'elle vienne de centrales ou d'éoliennes, c'est pas distinct pour Hydro-Québec?

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais par contre, ce que l'on comprend, c'est que dans le cas des projets éoliens, Hydro-Québec achète tout ce que les éoliennes produisent, actuellement. C'est ce qu'on comprend.

590 Et elle gère à partir de ces autres équipements ou d'autres équipements.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

595 C'est-à-dire, elle interromprait la production de certains autres équipements. Il pourrait arriver la situation où Hydro-Québec interromprait la production d'autres équipements, par exemple la Centrale de Bécancour. Mais on sait que la Centrale de Bécancour, Hydro-Québec paie des pénalités importantes pour ne pas produire à cette centrale-là.

600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Disons que l'explication, elle est là, donc ça résume certains des moyens qu'on nous explique. Bon actuellement, il y a des surplus qu'on estime conjoncturels, donc liés au ralentissement de la crise économique, c'est ça monsieur?

605

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Oui. Et de façon générale, ce que je voulais mentionner aussi, donc avec les moyens dont elle dispose, Hydro-Québec est capable d'équilibrer l'offre et la demande.

610

Il faut pas se leurrer, la production éolienne a une contribution particulièrement intéressante en hiver, donc pendant la période de fortes demandes au Québec. Et les surplus dont on parle, il faut quand même réaliser que ces surplus-là se présentent davantage au cours de l'été, période au cours de laquelle il y a des occasions d'affaires intéressantes au niveau des ventes sur les marchés voisins.

615

Alors dans cette optique-là, Hydro-Québec bénéficie de la complémentarité hydraulique-éolien pour justement stocker de l'eau dans ses réservoirs pendant les heures où il y a beaucoup de vent, de façon à pouvoir prendre cette eau-là et éventuellement, la vendre sur le marché américain aux heures de fortes demandes aux États-Unis, c'est-à-dire les heures où ça devient plus intéressant pour Hydro-Québec d'obtenir de meilleurs prix pour cette électricité-là.

620

Donc le vent, on le prend quand il passe; pendant ce temps-là, si à un moment donné on a des surplus qui sont temporaires, on stocke l'électricité, on garde l'eau dans nos réservoirs, puis éventuellement, on va prendre cette eau-là, on va la turbiner aux heures où elle est plus payante à vendre sur le marché américain, par exemple.

625

PAR LE PRÉSIDENT:

630

Merci monsieur Désilets.

Ça vous va?

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

635

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

640

Je vous remercie.

LOLY DARCEL

645

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Jean-François Gratton.

650

Madame Loly Darcel.

Bonsoir madame.

PAR Mme LOLY DARCEL:

655

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire.

660

Lundi soir dernier, à notre première réunion du Conseil municipal de Saint-Fortunat, suite aux élections, monsieur Demers, représentant de SNC-Lavalin, s'est présenté à nous en tant que promoteur cette fois-ci de Northland Power, afin d'essayer de récupérer les contrats de Saint-Fortunat abandonnés par d'autres promoteurs.

665

Est-ce que quelqu'un pourrait m'expliquer le fonctionnement du marché éolien, à savoir qui fait quoi? Monsieur Demers reste-t-il crédible à répondre à nos questions ici au BAPE, étant donné qu'il porte autant de chapeaux?

PAR LE PRÉSIDENT:

670

S'il vous plaît, on va laisser monsieur Demers répondre.

PAR M. ROBERT DEMERS:

675

D'accord. Donc voici! Depuis près de trois (3) ans, j'agis en tant que Robert Demers consultant inc., donc autonome, avec ma compagnie comme consultant en environnement.

Je poursuis des dossiers comme Robert Demers consultant pour SNC-Lavalin pour ce qui est des projets en cours.

680 Je travaille aussi en même temps pour Northland Power comme directeur environnement, mais c'est sous le nom de Robert Demers consultant.

Donc mon rôle, c'est de m'occuper de l'environnement au sein des projets qui sont en construction chez Northland ou en développement, donc j'ai le volet environnemental là-dessus.

685 Et en plus, je travaille des projets hydroélectriques avec deux (2) autres promoteurs qui sont Boralex et Algonquin Power.

690 Donc je travaille comme consultant, je ne suis pas sur le "payroll" d'aucune de ces compagnies-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous ne travaillez pas à temps plein pour SNC-Lavalin. Donc c'est l'explication.

695 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

700 Un complément d'information. À partir du moment où monsieur Demers aussi avait changé de rôle aussi au niveau de Northland Power, on a été informés, on nous a demandé si on voulait continuer avec lui en tant que directeur de l'étude d'impact, et Éoliennes de L'Érable était totalement à l'aise avec ce fait-là et voulait encore que monsieur Demers s'occupe comme directeur de l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Très bien, je vous remercie.

Madame Darcel.

PAR Mme LOLY DARCEL:

710 C'est un petit peu difficile à avaler, tout ça, qu'une personne comme ça...

PAR LE PRÉSIDENT:

715 S'il vous plaît! Si le promoteur Enerfin est au courant, bon.

PAR Mme LOLY DARCEL:

Bien oui, mais nous! C'est nous là-dedans qui comptent.

720

Alors la question suivante s'adresse à monsieur Désilets d'Hydro-Québec.

Lors de l'appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW), est-ce que l'acceptabilité sociale a été un critère d'évaluation?

725

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Désilets.

730

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

En fait, je vais répondre un peu de la même façon que j'ai répondu plus tôt aujourd'hui.

735

Hydro-Québec, donc, évidemment utilise une grille d'évaluation pour ses projets. Dans cette grille-là, il y a des points qui sont accordés à des critères associés au développement durable.

740

C'est de cette façon-là que ça se présente. Il y a donc des points qui sont accordés pour les promoteurs qui obtiennent la participation des MRC ou des municipalités ou des communautés autochtones au contrôle des projets.

745

Il y a également des points qui sont accordés aux promoteurs qui s'engagent à excéder les exigences minimales fixées par le gouvernement en termes de contenu régional et de contenu québécois. Donc c'est des critères de maximisation des retombées économiques.

750

Il y a également des critères, un critère qui accorde des points pour l'application du cadre de référence et également un autre critère qui concerne, qui attribue des points supplémentaires aux soumissionnaires qui s'engagent à effectuer des paiements aux promoteurs privés supérieurs au niveau prévu dans le cadre de référence.

C'est comme ça que ces critères d'acceptabilité sociale là sont définis dans l'appel d'offres.

755

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a neuf (9) points sur cinquante-cinq (55) points qui portent sur le développement durable. C'est ce que vous nous avez mentionné cet après-midi. Mais pas spécifiquement sur l'acceptabilité sociale.

760 Et vous nous avez indiqué aussi qu'il y avait des points spécifiques, mais qui ne s'appliquaient pas pour un projet éolien en terre privée, au sujet de l'appui des municipalités qui accueillent le projet?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

765

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

770

Qu'il n'y avait pas de pointage, même s'il y avait un appui des municipalités?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

775

C'est exact. En fait, si les projets se réalisaient en terre publique, il y aurait eu des points accordés pour un soumissionnaire qui aurait obtenu l'appui des municipalités, des MRC ou des communautés autochtones.

780

Dernier point peut-être qui est important que les gens retiennent, c'est que la grille de sélection est évidemment développée par Hydro-Québec de façon à s'assurer de rencontrer les préoccupations du gouvernement, exprimées par le gouvernement, et également c'est une grille qui est approuvée, qui est soumise à l'approbation et approuvée par la Régie de l'énergie.

PAR Mme LOLY DARCEL:

785

J'aimerais savoir combien de points vous avez donnés à Enerfin pour l'acceptabilité sociale, est-ce qu'il y a moyen de savoir ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Spécifiquement acceptabilité sociale, j'ai compris que c'est zéro. Est-ce que j'ai bien compris, en tant que tel?

Il y a pas de point qui s'appliquait, à ce que je comprends. Vous confirmez ça?

795

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

800

C'est-à-dire, pour le moment, il y a deux (2) choses que je peux dire. La première des choses, c'est que le dossier d'évaluation des soumissionnaires gagnants est public et il est disponible sur le site de la Régie de l'énergie.

Je n'ai pas la pondération comme ça en mémoire de combien de points ont été accordés à chacun des critères.

Cependant, comme je vous dis, c'est un document qui est public, il est accessible.

805 En ce qui concerne – donc je peux pas vous dire combien de points sur neuf (9) Enerfin a obtenus.

PAR LE PRÉSIDENT:

810 Ça, c'est le développement durable. Mais ce que je comprends, c'est qu'il y avait pas de pointage qui s'appliquait spécifiquement sur le terme acceptabilité sociale?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

815 Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce que je comprends, c'est ce qu'il faut retenir.

820

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Alors c'est ça. Donc s'il y avait pas de point, il y a zéro point qui a été accordé.

825

PAR LE PRÉSIDENT:

Zéro sur zéro, on pourrait dire.

PAR Mme LOLY DARCEL:

830

Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

835

C'est clair.

CHRISTIAN LACERTE

840

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Alain Michel.

845

Monsieur André Thivierge.

Monsieur Christian Lacerte.

Bonsoir monsieur.

850 **PAR M. CHRISTIAN LACERTE:**

Bonsoir. Moi, j'aimerais savoir, vous parliez d'un parc récréotouristique ici dans la région, est-ce que les quinze (15) parcs éoliens vont être tous des parcs récréotouristiques?

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

860 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Les quinze (15) parcs, je suis pas certain de savoir lesquels on parle.

PAR LE PRÉSIDENT:

865 Ce serait les quinze (15) parcs de l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

870 Bien, c'est ça. Si ici c'est récréotouristique, est-ce que tous les parcs vont l'être, puis s'ils le sont tous, pensez-vous que tout le monde va aller voir les quinze (15) parcs?

PAR LE PRÉSIDENT:

875 En termes d'attrait touristique, c'est ça que vous voulez dire.

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

880 Comme je disais, je parle pas nécessairement d'un parc récréotouristique en tant que tel, ce n'est pas le but premier du parc éolien.

885 Ce qu'on veut, la philosophie d'Enerfin qui est mise de l'avant, c'est que justement, on essaie de faire aussi profiter de la région pour avoir un centre d'interprétation portant sur les énergies renouvelables et les énergies éoliennes plus en particulier, là où on organise des activités.

Je crois pas que l'ensemble des parcs éoliens vont être récréotouristiques, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

890

Monsieur Lacerte.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

895

Ma deuxième question, j'aimerais savoir, l'installation ou le travail de l'installation des éoliennes, est-ce que ça génère des gaz à effet de serre?

PAR LE PRÉSIDENT:

900

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

905

Il y a évidemment l'utilisation de véhicules qui est incluse dans l'installation des éoliennes en tant que telles pour le déplacement des pièces, pour amener les pièces, etc. Donc oui, il y a un certain dégagement d'effet de serre, évidemment, ça, c'est certain, comme toute utilisation de voiture.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

910

Puis pourquoi qu'il y a des études qui disent que ça génère plus de gaz à effet de serre la construction que qu'est-ce que l'éolienne en tant que telle peut apporter?

PAR LE PRÉSIDENT:

915

Donc la construction versus exploitation. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

920

J'ai pas vu d'étude de tel genre.

Est-ce que monsieur Demers aurait peut-être une information à rajouter là-dessus?

PAR LE PRÉSIDENT:

925

En fait, c'est sur les taux d'émissions des gaz à effet de serre en exploitation.

Monsieur Demers.

930 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

D'après la revue de littérature, c'est que le fonctionnement des éoliennes, mis à part les quelques camions qui vont circuler pour ce qui est de la phase d'exploitation et entretien comme tels, maintenance des éoliennes, il pourrait y avoir émissions de gaz à effet de serre au niveau du pick-up ou des quelques véhicules qui vont servir pour l'opération.

Mis à part ça, c'est que le fonctionnement du principe de l'éolienne ne génère pas de gaz à effet de serre.

940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pratiquement pas, si on exclut – même vous nous dites en tenant compte des camions, de l'entretien, ça paraît négligeable par rapport par exemple à une centrale thermique?

945 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Effectivement. Lorsqu'on considère l'opération du parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

950

Est-ce que dans votre étude d'impact, est-ce que vous avez traité de cet aspect-là?

PAR M. ROBERT DEMERS:

955

Oui. Dans l'étude d'impact, vous avez un tableau qui compare les différentes formes d'énergie. Vous retrouvez ce tableau-là au rapport principal, volume 1, à la page 14, où on retrouve "Type d'énergie produite", l'éolien, le solaire, le nucléaire, le géothermique, hydraulique au fil de l'eau, hydraulique avec réservoir, gaz naturel, mazout, charbon, bois et déchets solides.

960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, un tableau comparatif.

Pour revenir à la construction, est-ce que vous avez fait un estimé par exemple des consommations de carburant total qui pourraient être nécessaires, ça pourrait se chiffrer à peu près à combien, le total des émissions de gaz à effet de serre pour la période de construction?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

970

Je crois pas qu'on ait un estimé immédiatement disponible. Attendez un instant, il faudrait que je vérifie.

On me dit environ un million de litres (1 M l) d'essence pour la construction, lors de la construction sur deux (2) ans.

975

PAR LE PRÉSIDENT:

Un million de litres (1 M l) d'essence.

980

En émissions directes, un litre (1 l) d'essence, c'est pas tout à fait la même correspondance, mais ça peut avoisiner un kilogramme (1 kg) ou un peu moins d'un kilogramme (1 kg) de gaz à effet de serre, de mémoire. On peut établir une correspondance.

985

Donc on peut parler d'un million de kilogrammes (1 M kg), donc on pourrait parler, selon votre estimé, de l'ordre de mille tonnes (1000 t) de GES à peu près. Parce que j'ai pas les facteurs de conversion, mais il y a une règle de trois qu'on peut faire approximative.

On parle de l'ordre de mille tonnes (1000 t).

990

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Monsieur Demers aurait un commentaire à ajouter.

995

PAR M. ROBERT DEMERS:

Juste une petite réflexion ou commentaire sur le sujet. Pourquoi qu'on ne compare pas les phases d'émissions de gaz à effet de serre lors de la phase de construction, c'est que pour nous, c'est semblable, peu importe la filière.

1000

Quand on parle d'un projet hydroélectrique, on parle d'un projet de gaz, un projet de déchets, il faut transporter des composantes, il faut les construire, il faut les installer, il y a des fondations qui sont nécessaires, donc il y a plein de véhicules qui doivent circuler pareil.

1005

Donc en phase construction, on présume que c'est à peu près comparable d'une filière à l'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010

Et ça comprend le géothermique, le solaire, photovoltaïque, c'est ça. La construction va requérir la fabrication de matériaux et le transport des matériaux.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1015 Puis il faut dire qu'en phase construction, ça se passe une fois où c'est sur une période de deux (2) ans, alors qu'à l'opération qui, elle, ne génère pratiquement pas de gaz à effet de serre, comparée aux autres filières, c'est sur une base minimale de vingt (20) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1020 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Lacerte.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

1025 Bien, j'aimerais juste savoir pourquoi que l'étude dit que l'installation d'une éolienne génère plus de gaz à effet de serre qu'elle est censée en économiser?

1030 Ça, c'est le www.mykora, c'est le Tribunal administratif de Lyon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 Il faudrait voir la source exacte pour pouvoir l'examiner. Vous pourriez nous la déposer s'il vous plaît?

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

OK.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On pourra l'examiner.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

1045 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050 Je vous remercie.

1055

CLAUDE CHARRON

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Claude Charron.

1060

Bonsoir monsieur.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1065

Bonsoir madame Bigué, monsieur Germain.

Première intervention! J'aimerais déposer – bon, premièrement, peut-être, monsieur Demers, si on pouvait avoir le tableau, je vais parler d'immobilier, de valeur des résidences, vous aviez une étude, là.

1070

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

C'est ce qu'on a présenté un peu plus tôt aujourd'hui.

1075

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Oui, OK. Bon, c'est correct.

J'ai pas vraiment de commentaire à faire là-dessus.

1080

J'aimerais déposer, avant de poser ma question – je vous promets d'être court, monsieur Germain – on dit souvent des gens, on en a parlé un peu après-midi, des gens qui sont contre les éoliennes, que, bon, il y a pas d'études qui disent que la valeur marchande, que les maisons vont être dévaluées. On parle de valeur marchande.

1085

Alors oui, c'est vrai, monsieur Talbot l'a mentionné un peu plus tôt cet après-midi, qu'au Québec il y a pas, ces études-là n'existent pas au Québec, étant donné que l'énergie éolienne est quand même, bon, relativement jeune et relativement peu de parcs aussi.

1090

Alors qu'on sait qu'aux États-Unis, par exemple, ça existe, ces études-là. Les États-Unis qui sont devenus, en 2009, le premier producteur d'énergie éolienne au monde surpassant le Danemark et l'Allemagne avec vingt-neuf mille mégawatts (29 000 MW) de production.

Alors moi, je suis allé voir, je retiens quelques études ici que j'aimerais déposer.

1095

Alors j'en parle brièvement. La première ici, c'est une étude qui a été faite par un groupe d'agents immobiliers professionnels, un peu comme le genre Sutton ici qui commanderait une

1100 étude, mais ça s'est fait aux États-Unis. Et eux sont arrivés à la conclusion qu'à l'intérieur de deux kilomètres (2 km), on pourrait parler d'une dévaluation de vingt-cinq pour cent (25 %) des valeurs marchandes des propriétés. Alors c'est la première étude ici.

1105 Ensuite de ça, une autre étude qui, celle-là, est beaucoup plus scientifique, celle-là. Évidemment, ce sont des professionnels immobiliers qui ont commandé cette étude-là pour un congrès spécifiquement.

1110 Alors cette étude-là a été commandée par un groupe anti-éolien, un peu comme nous autres, si on commandait une étude, par exemple, qu'on est contre, parce qu'on craint beaucoup la dévaluation marchande.

1115 Alors cette étude-là a été commandée par un groupe, et la conclusion, je vous parle seulement de la conclusion, on parle d'une baisse de vingt pour cent (20 %) des propriétés à l'intérieur du parc.

1120 Alors je dépose cette étude-là aussi.

1115

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 Bien entendu, nous allons en prendre connaissance pour voir de quelle façon, s'il y a pas de droits d'auteur dessus, comme je le mentionnais en début d'audience, pour être bien certain si on peut vraiment – si elles sont disponibles sur Internet, la meilleure façon que l'on fait pour procéder, surtout quand les études sont en anglais, c'est qu'on met tout simplement un hyperlien à ce moment-là sur notre site Internet, qui permet aux intéressés d'aller directement sur le site Internet.

1125

PAR M. CLAUDE CHARRON:

OK. L'étude scientifique ici, j'ai pas aucune crainte pour la déposer.

1130 Celle-là ici qui a été faite, qui est privée, je la déposerai pas, elle va être là. Parce que, oui, je crains pour les droits d'auteur pour cette étude-là ici.

1135

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais nous, on fait la vérification.

1135

PAR M. CLAUDE CHARRON:

OK, excellent.

1140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va la regarder voir si effectivement c'est préférable de ne pas la mettre en ligne ou des choses comme ça.

1145 **PAR M. CLAUDE CHARRON:**

OK. Maintenant, la dernière étude, plus près de nous en Ontario, je fais remarquer que toutes ces études-là ont été faites en 2009, enfin, moins d'un an. C'est pas des études qui datent de 2000 ou 2005, c'est 2009.

1150

Alors la dernière étude ici a été faite par un particulier, mais ce monsieur-là, monsieur Luxemburger en Ontario est agent immobilier pour Sutton justement; il est directeur de la Chambre immobilière de Brampton en Ontario et il est membre du Comité de revendication immobilière de l'Ontario. Alors c'est quand même un monsieur qui a beaucoup d'expérience.

1155

Alors lui, il a étudié six cents (600) propriétés dans trois (3) parcs éoliens différents sur trois (3) ans et il arrive à la conclusion que les propriétés ont dévalué de quarante-huit mille dollars (48 000 \$) en moyenne, qui sont situées dans un parc éolien, sur des propriétés qui en valent environ trois cent mille dollars (300 000 \$).

1160

Alors ça représente environ dix-huit pour cent (18 %). Alors quand on parle de quarante-huit mille dollars (48 000 \$) sur une propriété de trois cent mille (300 000 \$), c'est quand même assez substantiel.

1165

Alors je dépose cette étude-là aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1170

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Ma question! Étant donné qu'actuellement, plusieurs résidences sont à vendre dans la zone touchée par le projet et que les propriétaires, contraints de déménager à cause de la venue possible du projet éolien, sont très inquiets des pertes financières qu'ils devront subir, dues à la dévaluation de la valeur marchande de leur propriété, seriez-vous prêts, afin de rassurer les résidents du parc projeté, puisque plusieurs songent sérieusement à déménager si le projet éolien se réalise, à combler cette perte financière si la propriété est vendue en bas de sa valeur marchande telle que certifiée par au moins deux (2) agents d'immeubles spécialisés, en plus de compensation financière pour les dommages causés?

1180

1185

Et si la propriété n'est pas vendue dans un délai raisonnable, faute d'acheteur, personne ne voulant s'établir au milieu d'un parc éolien, vous engagez-vous à dédommager le propriétaire ou à racheter sa propriété, comme c'est le cas présentement dans plusieurs parcs en Amérique du Nord?

1190

Et j'amène comme exemple la compagnie Canastota qui offre cette possibilité aux propriétaires lésés.

Alors j'ai un document ici que je ne déposerai pas non plus à cause des droits d'auteur, mais qu'on peut aller voir, qu'on peut quand même consulter, c'est un contrat qui parle exactement de ce que je viens de dire.

1195

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur Internet, ça?

1200

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Oui.

1205

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pour ça que des fois, on peut mettre simplement l'hyperlien, vu que le document est déjà disons public, entre guillemets, étant donné qu'il est sur Internet, ça fait que la façon la plus simple dans des cas de même, c'est simplement de mettre l'hyperlien disponible.

1210

PAR M. CLAUDE CHARRON:

OK.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on va regarder ça aussi.

1220

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Mais disons que je ne le crois pas nécessaire non plus pour le déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas de problème. Donc on se contentera des trois (3) premiers documents.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1225

OK. Je finissais la question, il me restait une ligne.

1230

Comme cette compagnie-là. Et plus près de nous, en Ontario, la compagnie TransCanada Énergie que l'on connaît bien au Québec, pour la Centrale Bécancour, qui possède d'ailleurs un parc éolien, TransCanada Énergie possède un parc éolien en Ontario, et cette même compagnie a racheté, au cours de la dernière année, six (6) résidences dans son parc éolien pour le coût d'un million sept cent cinquante mille dollars (1 750 000 \$).

1235

Alors ces résidences-là ont été achetées, évidemment on n'a pas les clauses du contrat, parce que c'est confidentiel, on sait seulement le prix, parce que ça apparaît au rôle d'évaluation.

Alors ces résidences-là ont été jugées impropres à l'habitation, donc elles ont été rachetées par la compagnie.

1240

Alors ma question, elle est longue un peu, mais est-ce que vous comprenez, vous saisissez le sens de la question?

PAR LE PRÉSIDENT:

1245

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1250

C'est un sujet qu'on avait déjà abordé hier. Oui, je comprends le sens de la question.

Écoutez, je pense qu'il y a un peu de perception là-dedans. Vous parlez de maisons qui sont à vendre, moi, on reçoit certaines offres de travail, des CV qui nous sont envoyés de gens qui voudraient revenir dans la région et qui veulent profiter du parc éolien pour avoir un emploi ici.

1255

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît!

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1260

On a deux (2) personnes qui sont intéressées par ça. Donc je veux dire, il y a quand même une certaine question de perception dans ce que vous avancez, je crois.

1265

D'un autre côté, donc je vais répéter un peu ce que je disais plus tôt, si jamais il y a des dommages, je veux dire, il y a des fonds qui vont encore une fois aux municipalités qui peuvent

les utiliser à bon escient, mais la compagnie, là, tant qu'il y aura pas, je veux dire, une étude – on parlait d'études tout à l'heure – bien concrète, ne va pas s'avancer à faire quoi que ce soit.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270

S'il vous plaît, s'il vous plaît!

Il y a quelqu'un qui file pas bien? On va faire une petite pause de trente (30) secondes.

1275

Vous comprenez, c'est un peu comme j'expliquais cet après-midi, même depuis hier soir, il y a un climat assez tendu, l'audience est un peu difficile depuis hier soir.

1280

L'important, je sais que les gens, mon impression nette dans l'ensemble de la salle, c'est que les gens sont mûrs pour se prononcer sur le projet, alors je vous demande votre compréhension, votre collaboration pour qu'on essaie de poser des questions sans trop de préambules, etc., avoir des questions courtes et des réponses courtes.

1285

Et je pense que ce serait inutile, je sais que des fois des gens peuvent décider, bon, on va mobiliser le registre, puis on va continuer ça très tard ce soir, mais fondamentalement, est-ce que c'est bénéfique pour les gens qui participent, je suis pas convaincu.

C'est pour ça que je demande votre collaboration, pour essayer que ça se passe le plus sereinement possible. Et je rappelle que le BAPE est ici pour écouter les gens.

1290

Et la partie où les gens peuvent s'exprimer, à ce moment-là on va pouvoir dialoguer avec les gens, on maintient un rythme pour mettre les gens à l'aise, ce sera la deuxième partie de l'audience publique.

1295

Pour l'instant, on l'a vu, dans presque toutes les questions qui sont revenues ce soir, elles avaient déjà été traitées soit cet après-midi ou dans les jours précédents. On voit qu'on circule un petit peu en rond au niveau de l'information. Alors c'est un peu comme on a pressé un citron, maintenant, oui, il peut y avoir encore des faits nouveaux, mais on est rendu maintenant que le jus de citron tombe goutte à goutte.

1300

Alors je demande votre collaboration. Si on est capable de pouvoir finir ça tranquillement et qu'il y ait pas de mobilisation au registre pour faire, on pourrait dire, un genre de "filibuster" sur des questions qui, à la suite desquelles il y aurait pas de nouvelle information qui sortirait.

1305

Maintenant, je pense que du côté de la réponse du promoteur, c'est la même qu'il a donnée cet après-midi. Donc pour l'instant, il ne veut pas prendre d'engagement, il dit qu'il est en mode écoute éventuellement, mais je pense que la réponse est claire pour l'instant. Il n'y aura pas d'engagement clair à ce stade-ci du promoteur à établir un tel mécanisme.

1310 Par contre, c'est des éléments, comme je vous dis, que vous pouvez amener devant la Commission.

1315 La Commission, cet après-midi, a fait une allusion qu'il y avait, on va pouvoir déposer le lien, il y a une loi au Danemark qui veut relancer les projets éoliens en milieu terrestre et qui prévoit un genre de mécanisme de compensation. Bien entendu, c'est structuré de façon à ce que les évaluations soient objectives, pour éviter justement des fois qu'il y ait un vent de précipitation et qu'artificiellement, le prix des maisons baisse. Mais il y a un genre de mécanisme qui est prévu.

1320 Bien entendu, le mécanisme est prévu plus à une échelle nationale, ça peut être quelque chose éventuellement qui peut être discuté, parce qu'on s'en rend compte, là, on a vu le projet éolien Des Moulins, la dynamique d'une audience publique de projet éolien en milieu habité est différente de toute évidence de la dynamique d'un projet éolien qui est en terre publique.

1325 Alors que je pense que la réponse de monsieur Yelle était claire. Donc s'il vous plaît, monsieur Charron, je vais vous demander de passer à votre autre question.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1330 Merci. Dans le rapport final de l'étude d'impact, il est mentionné à la page 435 que sur le territoire régional de la MRC de L'Érable, les activités d'importance actuellement en cours sont l'agriculture, l'exploitation forestière, l'acériculture et les activités de chasse et pêche.

1335 Les activités récréotouristiques et de villégiature ne font pas partie de cette liste. Préalablement, l'étude d'impact mentionne les impacts que peut avoir le projet sur différentes activités récréotouristiques à l'extérieur de la zone d'étude, notamment la route historique des chemins Craig et Gosford, la station de ski du mont Apic et la tour d'observation de Saint-Fortunat.

1340 L'étude d'impact n'a pas dressé de liste exhaustive et n'a pas tenu compte des activités récréotouristiques et autres activités à l'intérieur du parc projeté, susceptibles de subir des impacts majeurs liés à l'implantation d'éoliennes géantes.

1345 Je porte à votre attention les activités suivantes: Centre de ski de fond La Clé des bois, six (6) directeurs, vingt (20) bénévoles, une centaine de membres, moyenne de mille cinq cents (1500) jours-ski par année, trente-six (36) années consécutives en opération.

Les Jardins de vos rêves, ouvert depuis dix (10) ans, deux mille (2000) visiteurs par année.

1350 Sentier de motoneige et VTT, deux (2) gîtes touristiques dans le village de Vianney et accueillant des touristes à l'année. Traîneaux de chiens à Sainte-Sophie, villégiature, location de chalets, micro entreprises, salons de coiffure, salons de massage, etc.

1355 Comment se fait-il que les auteurs de l'étude d'impact n'aient pas rencontré les directions plus spécifiquement de ces organismes-là et plus spécifiquement du Centre de ski de fond La Clé des bois afin de mesurer les impacts potentiels des éoliennes sur l'offre de service de La Clé des bois, d'autant plus que plusieurs éoliennes sont projetées sur le sentier le plus estimé et le plus achalandé du réseau et, de par le fait même, menaçant l'existence même du centre de ski?

1360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Charron, OK. C'est parce que vous émettez votre avis également dans la question.

1365 La question a été abordée aussi déjà. Alors monsieur Yelle, avez-vous rencontré spécifiquement les gens par exemple...

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1370 Je parle de SNC-Lavalin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Du promoteur, on s'entend que ça peut être les gens d'Enerfin ou de SNC-Lavalin qui étaient mandatés pour l'étude d'impact.

Alors monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1380 Si je me trompe pas, il y a des gens qui ont rencontré des personnes, en l'occurrence vous-même, à travers le comité de suivi, en décembre dernier, si je me trompe pas. Ça a été un sujet auquel on était sensible, le fait que justement, sur le haut de la montagne, en bordure de la route de Vianney, il y a une des pistes de ski de fond qui passe à cet endroit-là. Il y a aussi des éoliennes qui sont prévues à cet endroit-là.

Et ça a été notre intention, dès le début, de faire ce qui était nécessaire pour déplacer cette piste de ski de fond là et de pouvoir la remettre à un autre endroit.

1390 Donc à ce niveau-là, c'est ce qu'on a toujours essayé de faire depuis le début.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395 Si je comprends bien aussi, pour les autres activités qui sont sur le territoire, donc est-ce
que vous avez la même ouverture, par exemple on parle du Jardin de vos rêves, et on a la piste
de traîneaux à chiens par exemple, alors les activités qu'il y aurait dans le secteur, êtes-vous
prêts à discuter avec ces gens-là pour voir ce que vous pouvez faire?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1400 On est toujours ouvert. C'est un peu ce qu'on essaie de démontrer.

1405 On est toujours ouvert à rencontrer ces gens-là. On croit que ce sont des activités qui
sont totalement compatibles avec l'exploitation du parc éolien.

Et encore une fois, on est ouvert à voir avec eux de quelle manière on peut vivre
ensemble, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1410 Je vous remercie.

Monsieur Charron.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1415 Oui. Moi, ce que j'aimerais savoir, j'ai parlé de l'étude d'impact qui faisait, qui mentionnait
et qui impactait même le chemin Craig-Gosford, le mont Apic et la tour d'observation de Saint-
Fortunat, et pourquoi qu'on n'est pas venu impacter le centre de ski de fond, Les Jardins de vos
1420 rêves, les gîtes touristiques qu'il y a à Vianney?

C'est ça un peu l'essence de ma question. C'est pour ça que je dis que je m'adresse...

PAR LE PRÉSIDENT:

1425 Mais on voit – vous pouvez manifester dans un mémoire – on va voir ce que monsieur
Demers va dire, mais il faut pas tourner en rond, réponse-question, vous comprenez. Il faut que
la question puisse conduire à une réponse, sinon, à ce moment-là, vous pouvez manifester votre
opinion dans un mémoire.

1430 Oui monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1435 Voici monsieur le Président. C'est qu'à la page à laquelle fait référence monsieur, c'est au niveau des impacts cumulatifs du projet.

 On retrouve plus en détail à l'intérieur, lorsqu'on parle de l'étude d'impact, de tous ces éléments-là, on évalue l'impact du projet sur ces éléments.

1440

 Maintenant, on a des impacts cumulatifs, on fait référence aux impacts qui peuvent être générés ou augmentés par la présence de deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) projets. Donc dans ce sens-là, nous avons considéré aussi le projet de 3Ci, projet Des Moulins, avec celui qui se retrouve ici, et c'est pour ça que vous retrouvez, au niveau des éléments qui sont traités au niveau des impacts cumulatifs, des éléments qui sont communs aux deux (2) projets.

1445

 Donc lorsqu'on parle de la tour d'observation de Saint-Fortunat, c'est de cet endroit-là, au niveau visuel, qu'on est susceptible de voir une partie des deux (2) projets.

1450

 Donc c'est dans ce sens-là, c'est vraiment les impacts cumulatifs, et on tient compte au moins des deux (2) projets à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455

 Donc c'est la distinction, par exemple par rapport aux Jardins de vos rêves, et les mentions qui sont dans les effets cumulatifs.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1460

 Oui. Parce que tous les éléments de sentiers de ski, ainsi de suite, sont inclus à l'intérieur de l'étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465

 Sont du point de vue local à votre projet uniquement, et le projet Des Moulins n'a pas d'effet appréhendé sur, par exemple, l'activité de ski de fond qui se déroule à Saint-Ferdinand.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1470

 Effectivement.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1475

 Et la station de ski du mont Apic, la même chose?

PAR M. ROBERT DEMERS:

Vous la retrouvez à l'intérieur du rapport pour ce qui est spécifique au projet, dans les activités récréotouristiques.

1480

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça a été couvert.

1485

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Alors on a le ski du mont Apic, mais on n'a pas La Clé des bois.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490

Parce que le mont Apic, c'est un centre de ski alpin?

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1495

C'est un centre de ski alpin.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc du point de vue plus régional.

1500

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Par contre, le Centre de ski Des bois, le point le plus haut est plus haut que le mont Apic.

1505

PAR M. ROBERT DEMERS:

Monsieur le Président, si vous permettez, ça a été traité à l'intérieur de l'étude visuelle comme étant un site d'intérêt. Étant donné la nature des activités qui se passent là, bien, on regarde quand même l'aspect paysage, c'est quand même un des éléments importants pour ce qui est des utilisateurs ou des gens qui réalisent ce type d'activité.

1510

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour le mont Apic.

1515

PAR M. ROBERT DEMERS:

Non, pour le ski de fond.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520

OK, pour le ski de fond, OK.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1525

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530

Je vous remercie.

JEAN RIVARD

1535

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean Rivard.

Bonsoir monsieur.

1540

PAR M. JEAN RIVARD:

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire.

1545

J'aurais une sous-sous-question qui a été peut-être mal ou esquivée un petit peu tantôt, avant de poser mes deux (2) questions, très courte.

1550

Je voudrais savoir, compte tenu qu'il va y avoir soixante-trois hectares (63 ha) de bois qui vont être coupés, normalement un hectare (1 ha) de bois élimine combien de tonnes de gaz carbonique? Ça, c'est sur les vingt-cinq-cinquante (25-50) années qui viennent, là. Des tonnes?

PAR LE PRÉSIDENT:

1555

Monsieur Demers, est-ce que vous avez des évaluations, par exemple un hectare (1 ha) de forêt appalachienne peut stocker combien de tonnes de gaz à effet de serre, l'équivalent CO₂?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1560

Nous avons pas traité de ce point-là, parce qu'il y a une partie effectivement qui est détruite de façon permanente. Il y a une partie qui est révégétée.

Mais je vous avoue sincèrement qu'on n'a pas fait l'exercice.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565

Du côté du ministère du Développement durable, est-ce qu'il y a des données qui existent actuellement sur le volume de carbone ou de CO₂ équivalent qui peut être stocké dans un hectare (1 ha) de forêt au Québec, à votre connaissance?

1570

PAR M. DENIS TALBOT:

Il faudrait que je fasse la vérification, monsieur le Président. On doit avoir des données à cet effet-là.

1575

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors si vous avez des renseignements, à ce moment-là on pourra les mettre en ligne.

1580

J'ai déjà vu certains chiffres mais qui concernaient pas, qui concernaient des tests qui avaient été faits, mais pas ici même, autrement dit dans la forêt appalachienne, où l'estimé était fait, mais ça peut varier beaucoup d'un milieu à l'autre.

Alors si on peut avoir des données qui pourraient s'apparenter à la situation appalachienne!

1585

Monsieur Rivard.

PAR M. JEAN RIVARD:

1590

Dans l'étude d'impact, à la page 173, il est spécifié que la hauteur moyenne de vol des rapaces en période de nidification est de cent quarante-neuf mètres (149 m).

Le vol des oiseaux s'effectuerait donc dix mètres (10 m) au-dessus de la pale lorsqu'elle est en position verticale.

1595

Mais comme il s'agit d'une hauteur moyenne, donc un bon pourcentage d'oiseaux voleraient, selon votre rapport, sous cette hauteur ou juste au-dessus et pourraient être happés, soit par les pales ou par le souffle.

1600

Les gens qui font ces évaluations de vol d'oiseaux ont-ils suivi avec succès un cours puis une évaluation déterminant qu'ils sont en mesure de faire une évaluation fiable ou utilisent-ils un radar vertical qui est vraiment précis?

PAR LE PRÉSIDENT:

1605

Monsieur Yelle ou monsieur Demers!

PAR M. ROBERT DEMERS:

1610

Il y a plusieurs parties dans la question. Premièrement, lorsqu'on parle de hauteur de vol à l'intérieur de l'étude d'impact, c'est bien sûr, puis il y a une note à cet effet-là dans l'étude d'impact, c'est en tenant compte qu'il n'y a pas d'obstacle, qu'il n'y a pas d'éolienne. Première des choses.

1615

Parce que ce qu'on remarque au niveau de la littérature, et ce qu'on a remarqué aussi au niveau des études de suivi, de comportement au niveau des oiseaux face à des projets éoliens, c'est qu'il y a un comportement d'évitement qui est très très présent.

1620

C'est que s'il y a un obstacle, l'oiseau – parce que dans ce sens-là, vous avez des oiseaux de proie qui vont voler à dix pieds (10 pi) de terre ou à dix mètres (10 m), si vous voulez, mais c'est pas pour cette raison-là qu'ils vont rentrer dans les granges, dans les maisons ou dans les arbres, il y a un comportement d'évitement qui est là, donc il faut en tenir compte.

1625

La hauteur moyenne, c'est sans obstacle, sans infrastructure.

1630

Maintenant, la façon d'évaluer la hauteur de vol, c'est que tous les gens qui font des inventaires d'oiseaux, c'est des gens qui sont expérimentés, qui connaissent très bien. Il faut penser quand même que ça prend des bons techniciens ou des bons biologistes, parce que pour identifier les oiseaux au champ, on peut pas mettre n'importe qui là-dedans. Donc ils sont en mesure d'évaluer la hauteur, mais pas avec une précision du mètre, c'est bien sûr. On est capable de nuancer entre cent cinquante mètres (150 m) et un cent mètres (100 m), exemple.

1635

Ce qui est important de savoir, c'est d'essayer de déterminer les habitudes de vol dans une région donnée, et c'est conforme au protocole des gouvernements.

1640

Puis les protocoles des gouvernements, vous en avez deux (2) de mêlés à ça, il y a le MRN Faune et vous avez aussi le Service canadien de la faune, et ces gens-là ont des protocoles, je vous dirais, qui sont très élaborés à présent.

Donc ça satisfait ces protocoles-là. De toute façon, on les fait approuver avant étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

Ils font des suivis en relation avec vos études. Ils commentent vos études comme on a pu voir dans les documents complémentaires à la directive, on a des réactions, notamment du Service canadien de la faune.

PAR M. ROBERT DEMERS:

Mais même préalablement aux études, les protocoles se doivent d'être acceptés.

1650

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils demandent des protocoles, que vous soumettiez un protocole et il faut qu'ils l'aient accepté pour qu'ils admettent vos études et après ça, ils vérifient, et on a les renseignements à l'intérieur des rapports complémentaires.

1655

Donc on a les avis de ces ministères-là concernant la qualité de la prise de données ou des inventaires. C'est ce qu'on peut voir dans les documents complémentaires qui sont dans la série PR5.1 et autres.

1660

Donc vous pouvez avoir plus de détails à ce moment-là pour voir quels étaient les avis des ministères.

PAR M. JEAN RIVARD:

1665

Donc le radar vertical n'est pas utilisé en aucune circonstance?

PAR LE PRÉSIDENT:

1670

Dans ce cas-ci?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1675

Le radar vertical n'est pas une méthode qui est demandée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le Service canadien de la faune.

PAR M. JEAN RIVARD:

1680

Mais on s'entend que c'est plus précis qu'à vue de nez, même si on a de l'expérience?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Demers.

1685

PAR M. ROBERT DEMERS:

Je peux pas vous en parler exactement, parce que le radar vertical, il faut penser que ce sont des oiseaux quand même qui voyagent.

1690 On fait référence au radar de Hopper, que monsieur fait surtout référence. Cette méthode de travail là est actuellement à l'étude au niveau du Service canadien de la faune, mais n'est pas reconnue encore comme étant une méthode suffisamment fiable pour qu'ils l'exigent ou qu'ils la demandent pour nos inventaires.

1695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Rivard.

1700

PAR M. JEAN RIVARD:

Monsieur Demers nous expliquait en mai 2009 et il y a quelques jours qu'en moyenne, une éolienne tuait moins d'un oiseau par année.

1705

Vous savez, chez nous, j'habite en campagne, j'ai une terre, si je tue cinq (5) poulets, puis je les place dans le champ en arrière de ma maison à six heures (6 h) le soir, le lendemain matin à six heures (6 h), il y aura plus rien. Il y aura pas une plume, il y aura pas une carcasse, il y aura strictement rien.

1710

PAR LE PRÉSIDENT:

Là, c'est parce que vous commentez!

1715 **PAR M. JEAN RIVARD:**

Non, c'est un fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

Si vous mettez en doute, vous pouvez nous en parler dans un mémoire.

PAR M. JEAN RIVARD:

1725

Non, je mets pas en doute...

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, si c'est de l'information que vous cherchez à savoir de monsieur Demers.

1730

PAR M. JEAN RIVARD:

Je suis complètement convaincu que le lendemain matin, il y a rien. Donc quand eux arrivent pour faire l'évaluation, il y a rien.

1735

Sauf que, ce que je me dis, ce que je voulais qui nous soit expliqué ici, c'est la méthode utilisée pour que ce soit fiable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1740

Donc est-ce que la méthode d'inventaire des oiseaux morts est fiable? On pourra poser la question aussi du côté des personnes-ressources.

Monsieur Demers.

1745

PAR M. ROBERT DEMERS:

Donc voici. La méthode pour faire l'évaluation, les suivis de mortalité, encore une fois, c'est des protocoles qui sont élaborés par le gouvernement et auxquels on doit se conformer.

1750

Le protocole, ce n'est pas simplement que d'observer les oiseaux qui pourraient être morts suite à la présence d'éoliennes. Il y aussi d'autres tests qui embarquent dans ce sens-là.

Vous avez entre autres le test de persistance des carcasses. Donc on se doit, sur un certain nombre d'éoliennes, par une tierce personne, à venir placer une carcasse d'oiseau, puis quand je parle de carcasse d'oiseau, c'est pas nécessairement des dindes ou des oies, c'est souvent des cailles, des petits oiseaux qui peuvent être de couleur à se confondre avec la nature, donc on mesure le taux de persistance.

1755

Donc à tous les jours, on va sur le terrain pour déterminer, en moyenne, ça prend combien de jours avant que la carcasse disparaisse si elle disparaît.

1760

Et les résultats de ce taux de persistance là, on les ajoute au point de vue statistiques aux observations d'oiseaux morts.

1765

Si exemple, il y a la moitié des carcasses qui sont disparues au bout de deux (2) jours, puis que nos inventaires de suivi sont aux deux (2) jours, bien, il faut, à ce moment-là, que l'oiseau mort qu'on va retrouver, qu'on multiplie par deux (2). Je simplifie, mais c'est dans ce sens-là.

1770

Un autre test qui est fait aussi, c'est sur l'efficacité de l'observateur, donc pour s'assurer que nos observateurs voient clair. Donc dans ce sens-là, il y a aussi des oiseaux qui sont placés par une tierce partie dans les aires de suivi, et on calcule le nombre d'oiseaux placés

1775 volontairement qui sont vus ou qui sont retrouvés par l'observateur. Et là encore, on embarque
ça dans les calculs statistiques.

1780 C'est pour ça que vous voyez dans les références souvent une partie d'oiseau, deux point
trois (2,3) oiseaux par éolienne par année, un point quatre (1,4) oiseau. C'est pas la moitié d'un
oiseau qu'on retrouve, mais compte tenu des calculs statistiques, on en arrive à ce niveau-là.

Mais tout ça est très très bien encadré par les protocoles du gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 Monsieur Rivard, ça vous va!

YVAN FECTEAU

1790

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Yvan Fecteau.

1795

Bonsoir monsieur.

PAR M. YVAN FECTEAU:

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire.

1800

Alors tout d'abord, j'aimerais vous remercier de nous permettre de pouvoir s'exprimer par
rapport aux questions.

1805 Je voudrais simplement vous signifier la seule buée d'information que nous avons
obtenue de la municipalité et de la MRC, c'est lorsque le RDDA a fait bouillir la marmite,
monsieur le Président.

1810 Ma question est la suivante! Alors j'aimerais savoir comment sont choisies les propriétés
où il y aura des éoliennes? Puisque soixante-quinze pour cent (75 %) des propriétaires ne vivent
pas à l'endroit où ce qu'ils ont été choisis. Alors est-ce une façon de faire passer le projet plus
facilement?

PAR LE PRÉSIDENT:

1815

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1820 On vous a présenté un peu plus tôt la carte de restrictions, je vais la réafficher de nouveau.

Donc la carte de restrictions constitue le premier outil avec lequel on va travailler pour faire l'implantation des parcs éoliens.

1825 Donc évidemment, il va falloir aller faire une recherche au niveau de l'ensemble des restrictions dont on doit tenir compte. Une fois qu'on va pouvoir avoir ces restrictions-là sur une carte, on utilise toujours des outils numériques, donc des cartes numériques.

1830 On va procéder aussi à utiliser les mesures de vent. Donc autrement dit, il y a des tours de mesure de vent qui sont installées depuis 2005 pour la première, si je me souviens bien, et 2006, les deux (2) autres qui ont été installées en 2006 et il y en a d'autres qui ont été installées par la suite.

1835 Avec les données de vent collectées, on va pouvoir utiliser ça comme données d'entrée pour les logiciels de simulation qui vont permettre de faire une simulation de la puissance des vents dans la région.

1840 Donc en utilisant ces deux (2) outils-là, ça veut dire la carte de restrictions ici et la carte des vents, on va pouvoir identifier les endroits qui sont les plus intéressants, qui vont produire le maximum d'électricité, d'énergie plutôt, au cours d'une année.

Et à partir de ça, choisir les endroits les plus intéressants.

1845 En parallèle à ça, il y a un travail de prospection, si on veut, qui se fait auprès des propriétaires terriens. Ici, on est en situation entièrement privée, et donc on repère, si on veut, souvent un peu à l'œil des endroits qui sont plus intéressants, le sommet des montagnes en général, et on va aller contacter ces propriétaires-là pour savoir s'ils sont intéressés de faire partie du parc éolien.

1850 Et avec l'ensemble des terrains qui vont être sur lesquels on a un accord pour procéder à une installation, on va faire l'implantation des éoliennes en suivant certaines règles qu'on a vues précédemment, donc autant au niveau de l'implantation visuelle que des règles un peu plus techniques du genre, l'espace à garder entre les éoliennes, pour éviter des effets de turbulence.

1855 Donc c'est un peu le processus qui est utilisé.

On ne choisit pas, comme c'est un peu indiqué dans la question, de territoire, de propriété en particulier. On doit faire avec les restrictions qui sont sur la carte.

1860 En ce qui concerne la quantité de propriétaires, vous avez parlé de soixante-quinze pour cent (75 %), c'était quoi déjà, ce soixante-quinze pour cent (75 %) là?

PAR M. YVAN FECTEAU:

1865 C'est des gens qui n'habitent pas le secteur, alors ils n'auront pas l'effet négatif des éoliennes.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1870 On a des chiffres différents.

PAR M. YVAN FECTEAU:

Est-ce que c'est déposé?

1875

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, une fois qu'ils vont être mentionnés, ils vont être déposés.

1880

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Les chiffres qu'on a, c'est qu'au niveau des contrats signés, on a soixante et un virgule soixante-trois pour cent (61,63 %) des propriétaires qui viennent de la région, donc des municipalités de Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax et Saint-Ferdinand.

1885

Et au niveau de ces contrats-là, si on veut, qui sont utilisés, donc qui vont recevoir les infrastructures, on a cinquante-neuf pour cent (59 %) de gens qui viennent encore des mêmes trois (3) municipalités. Donc on n'a pas les mêmes chiffres.

1890

PAR M. YVAN FECTEAU:

Ma question c'était pas qu'ils viennent pas de la municipalité, c'est qu'ils ne demeurent pas à l'endroit où ce qu'il y aura des éoliennes. C'est pas pareil, là, il faut faire une nuance.

1895

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pourrez les nuancer dans un mémoire et donner votre opinion sur cette situation-là.

PAR M. YVAN FECTEAU:

1900

Excellent, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1905 Mais vous comprenez un peu, vous avez posé la question, vous avez peut-être pas obtenu la réponse...

PAR M. YVAN FECTEAU:

1910 Non, on l'a obtenue, mais biaisée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 Vous vouliez avoir – mais il y avait quand même un certain message dans votre question aussi.

Votre autre question s'il vous plaît.

PAR M. YVAN FECTEAU:

1920 Alors j'ai pu comprendre, suite au déroulement de l'audience, c'est des automates qui contrôlent les éoliennes, par rapport à la façon de la faire fonctionner, est-ce exact?

PAR LE PRÉSIDENT:

1925 Si on entend automates par système des programmes, c'est ça?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1930 Non, il y a quand même deux (2) côtés. On parle qu'il va y avoir des gens qui vont s'occuper de l'opération du parc éolien, on parle quand même qu'il y a certains automatismes, là, qui gèrent le fonctionnement des éoliennes.

1935 Donc autrement dit, quand on parlait de système d'arrêt d'urgence, en fonction de la détection de certains paramètres bien particuliers, donc on parlait d'un déséquilibre sur les pales lorsqu'il y a formation de glace, ou bien lorsqu'il y a des vents qui deviennent à une vitesse trop élevée, l'éolienne va s'arrêter par elle-même, par mesure de précaution.

1940 À ce moment-là, elle ne va pas nécessairement redémarrer toute seule; en général, ça prend un opérateur pour faire cette manœuvre-là.

Donc il y a toujours des opérateurs qui surveillent ce processus-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945

Donc il y a des opérateurs vingt-quatre (24) heures par jour, c'est ça que vous nous dites?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1950

L'horaire exact, c'est certain qu'il va toujours y avoir quelqu'un qui va être, si on veut, sur appel, au niveau du parc éolien, pour s'assurer qu'il y a une réponse en cas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955

Ce que vous entendez par là, c'est qu'il y a quelqu'un de garde toujours qui a accès aux données du parc?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1960

Oui, c'est certain qu'il va toujours y avoir quelqu'un de garde qui va avoir accès aux données.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965

C'est dans ce sens-là. Et s'il y avait un problème, des alertes qui s'enclencheraient, à ce moment-là la personne serait avisée, comme vous dites?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1970

Oui, il y a toutes sortes de moyens d'aviser les gens, que ce soit une pagette, par téléphone ou quelque chose comme ça.

Le système, le principe exact de l'opération n'est pas entièrement coulé dans le béton, sauf que c'est certain qu'il va toujours y avoir quelqu'un de garde pour vérifier, pour pouvoir agir en tout temps.

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

1980

Très bien. Monsieur Fecteau.

PAR M. YVAN FECTEAU:

1985

Ma question est la suivante! Alors comme le vent est inégal et comme le promoteur est là pour faire de l'argent, monsieur le Président, alors j'aimerais savoir, s'il y a des bris quelconques

ou s'il y a des arrêts, est-ce que le promoteur peut faire fonctionner les autres appareils plus vite pour récupérer les pertes que d'aucunes éoliennes auront?

PAR LE PRÉSIDENT:

1990

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1995

Écoutez, le fonctionnement des éoliennes a quand même un maximum qui est celui que, de toute manière, en fonction du vent, on va essayer d'aller chercher.

2000

Donc il y a pas moyen, si on veut, à partir du moment où une éolienne a un bris ou quelque chose comme ça, il y a pas moyen de faire fonctionner le restant du parc plus fort pour compenser ça.

2005

Par contre, il y a un ensemble d'assurances et des garanties du manufacturier qui nous protègent de tels bris et une assurance tous risques qui est d'ailleurs exigée dans les contrats qu'on a signés dans le contrat d'approvisionnement qu'on a signé avec Hydro-Québec. C'est une des demandes du contrat, c'est qu'on ait une assurance tous risques qui nous protège justement envers de tels bris. Une assurance aussi responsabilité civile pour protéger tout problème.

2010

Et dans tous les cas, il y a une garantie du manufacturier qui va protéger un bris qui aurait lieu sur l'éolienne.

2015

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

PAR M. YVAN FECTEAU:

2020

Alors monsieur le Président, en complémentaire! Je suis pas ingénieur, est-ce qu'il y a une loi quelconque qui contrôle ça, qu'il peut pas y avoir un mécanisme par le promoteur qui fait en sorte de faire fonctionner les autres éoliennes plus vite qui occasionnent peut-être d'autres désagréments?

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 Ce que je comprends, c'est impossible. C'est-à-dire que s'il vente pas, les éoliennes fonctionnent pas. Les éoliennes prennent le vent disponible et vont à une vitesse maximale.

Donc c'est sûr que les autres éoliennes ne pourraient pas compenser en aucune façon pour le bris d'une éolienne.

PAR M. YVAN FECTEAU:

2035 Alors l'automate ne fonctionne pas tout seul, c'est ce qu'on vient de me dire, là? Il y a pas un automatisme?

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 Les programmes automatiques sont des programmes, par exemple, de fermeture d'urgence, c'est ça qu'on nous parlait.

2045 Alors si une éolienne est fermée, ça veut dire, ce que j'en comprends, c'est que les autres éoliennes vont l'ignorer, comme on peut dire, entre guillemets, vont continuer à fonctionner comme si de rien n'était, c'est ce que je comprends, monsieur Yelle?

2050 Donc il n'y a pas d'influence entre éoliennes, qu'il y en ait deux (2) ou dix (10) de brisées, c'est ce que je comprends.

PAR M. YVAN FECTEAU:

Parfait, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2060

VALÉRIE BOUCHER

PAR LE PRÉSIDENT:

2065 Madame Valérie Boucher.

Bonsoir madame.

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

2070

Ma première question, c'est pas nécessairement en rapport aux spécialistes, on a des frais, des dépenses pour venir au BAPE et pour se déplacer, est-ce qu'il y a un budget qui est prévu à cet effet?

2075

PAR LE PRÉSIDENT:

Il n'existe actuellement aucun programme d'assistance aux participants des audiences publiques.

2080

Ça a déjà été discuté il y a plusieurs années, la possibilité d'un tel programme, mais les articles de loi qui en faisaient mention n'ont jamais été mis en vigueur par le gouvernement.

Je crois que la loi avait été adoptée, mais elle n'a jamais été mise en vigueur, donc il y a pas de fonds qui existe pour soutenir les participants du côté du gouvernement du Québec.

2085

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

Vous comprenez que c'est plusieurs déplacements, est-ce que vous avez l'intention de...

2090

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous, c'est hors de notre contrôle.

2095

Le Bureau d'audiences publiques, lors de commissions parlementaires tenues il y a dix-sept-dix-huit (17-18) ans, et à plusieurs reprises, a toujours souhaité la mise sur pied d'un tel programme traditionnellement; malheureusement le programme n'a jamais été adopté.

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

2100

Est-ce qu'au gouvernement, ils auraient une réponse?

PAR LE PRÉSIDENT:

2105

Monsieur Talbot pourrait compléter, mais il n'existe pas de programme.

Monsieur Talbot, qu'est-ce que vous pouvez ajouter?

PAR M. DENIS TALBOT:

2110

Non, c'est la même chose. Il y a pas de programme au gouvernement du Québec à cet effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est l'état de la situation.

2115

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

Étant donné que la compagnie n'a pas informé les populations environnantes, soit Saint-Norbert-d'Arthabaska, Saint-Hélène-de-Chester, Saint-Fortunat, Saint-Julien, Irlande et bon, toutes les régions environnantes, et qu'il y a une seule raison pour qu'on habite dans ces montagnes, c'est pour la vue.

2120

Moi, je suis partie de Saint-Bruno de la Montérégie pour venir vivre ici, c'est pour la vue, pour m'installer parce que c'est joli et au Centre-du-Québec, des montagnes, à moins d'une heure, une heure quarante-cinq (1:45) des grands centres, c'est les seules. Pour moi, c'est précieux.

2125

Alors est-ce qu'on a évalué que l'opposition et l'inacceptabilité sociale risque de s'empirer, puisque vous n'avez pas pris la peine de consulter aucune de ces municipalités?

2130

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

2135

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Pour revenir un peu sur notre expérience encore une fois dans l'ensemble des parcs qu'on a construits et qui sont en exploitation, la grosse majorité, c'est pas l'ensemble, ils sont situés aussi en milieux ruraux dans des situations assez semblables qu'ici.

2140

Selon notre expérience encore une fois, il y a toujours une certaine inquiétude face, si on veut, à l'inquiétude qu'on peut avoir face à quelque chose de nouveau, tel qu'un parc éolien.

Et par la suite, notre expérience nous dit aussi que c'est quelque chose qui, une fois que le parc est en exploitation, une fois que les gens finissent par découvrir un peu en tant que tel ce qu'est le parc éolien, c'est quelque chose qui se calme relativement.

2145

Donc c'est un peu notre perception à ce niveau-là. On est sensible par contre à l'ensemble de la mystification que ça peut comporter, un parc éolien, et c'est pour ça que, bien, on essaie de réagir toujours de la même manière, de pouvoir informer les gens au maximum.

2150

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

Ça se calme ou, si je comprends bien, les gens ont comme pas le choix?

2155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, vous pourrez nous en faire part dans un mémoire. Vous comprenez, je pense qu'à quelques reprises, nous sommes revenus avec ce point-là sur la consultation, etc. Je pense que dans ce cas-ci, j'ai l'impression que le citron, sur l'aspect consultation, a été bien pressé.

2160

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

J'ai bien compris, mais vous voyez!

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous pourrez nous faire part de ce que vous en pensez dans un mémoire.

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

2170

Est-ce que je peux savoir pourquoi tous les spécialistes, bien, en majorité, parce que moi, j'ai pas pu être ici plusieurs heures, sont si mal préparés pour un projet d'une telle ampleur? On parle de milliards de dollars.

2175

Moi, j'ai l'impression, c'est tout le temps: On le sait pas, on n'est pas préparés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2180 Encore une fois, vous êtes dans l'opinion, madame. Je veux pas non plus toujours faire des réprimandes, mais je vous dis, on comprend que les gens puissent être préoccupés...

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

2185 Mais vous acceptez aussi qu'ils ne répondent pas clairement, même les promoteurs qui connaissent très bien le projet...

PAR LE PRÉSIDENT:

2190 Les réponses sont claires, elles peuvent être insatisfaisantes, selon votre point de vue, mais il faut reconnaître que les réponses sont claires.

Bien entendu, ça veut pas dire que parce que la réponse est claire qu'il n'y a pas de problème, il faut pas confondre les deux (2).

2195

C'est pour ça que je vous invite, n'hésitez pas, inscrivez-vous, puis on pourra échanger puis en discuter de ces points-là.

2200 La Commission, elle est là pour examiner, voir est-ce qu'il y a eu des manquements, des lacunes, est-ce qu'il y a des choses! C'est un peu comme on disait hier, il y a des diagnostics à poser et après ça, la Commission essaie de trouver des remèdes, après avoir posé le diagnostic. On n'est pas des médecins, mais on travaille un peu dans cette même optique là.

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

2205 D'accord. Alors j'ai une question qui concerne maintenant la faune.

Étant donné qu'il y a soixante-trois hectares (63 ha) de forêt qui sera coupé, les familles d'animaux qui habitent ces forêts-là devront se déplacer, est-ce qu'on prévoit que ça va nuire aux habitants?

2210

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Demers ou monsieur Yelle.

2215 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

On a parlé de nuire aux habitants?

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

2220

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 C'est-à-dire, ce que je comprends de la question, c'est que la perte d'habitat terrestre, forestier, ferait en sorte que les animaux sont amenés à se déplacer dans les autres milieux environnants.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2230

Je vais laisser monsieur Demers prendre la réponse.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2235 Oui, c'est sûr que s'il y a une perte d'habitat permanente, il peut y avoir déplacement de populations. Il faut tenir compte des concentrations de ces différentes espèces animales.

2240 Par contre, il faut considérer qu'une partie va être revégétée, et règle générale, les secteurs déboisés, lorsque la repousse de la végétation se fait, puis on l'observe le long des chemins, on l'observe partout où il y a eu du déboisement, il y a un effet de repousse, si vous

voulez, qui est arbustive, qui devient aussi une source intéressante de nourriture pour certains animaux, au niveau de l'alimentation entre autres. On a juste à penser aux chevreuils, à certaines espèces d'oiseaux qui vont préférer nidifier...

2245 **PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:**

C'est bien beau, monsieur Demers...

2250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, laissez monsieur Demers terminer.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2255 ... qui vont quand même nidifier dans ce type d'habitat là, qui recherchent ce type d'habitat là.

Moi, je vous dirais que de façon générale, il y a des projets quand même qui sont réalisés en milieu, pas urbain, mais en milieu bâti, comme quand vous prenez des secteurs comme à Baie-des-Sables entre autres, on est dans un secteur majoritairement agricole et forestier, vous avez beaucoup de fermes, ce qui est porté à l'attention, puis peut-être qu'il y aura lieu de vérifier avec le ministère, mais on n'a jamais entendu parler de problématique particulière dans ce sens-là.

2260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2265

Très bien. Monsieur Talbot, de votre côté, en fonction des projets réalisés, avez-vous eu vent de déplacement massif de la faune terrestre vers les habitations dans des projets qui ont été réalisés jusqu'à maintenant?

2270 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Non, on n'a pas entendu parler de ça. Peut-être qu'au niveau du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dont c'est davantage le rôle?

2275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Poirier.

PAR M. RICHARD POIRIER:

2280

Je demanderais à madame Dombrowski.

PAR Mme PASCALE DOMBROWSKI:

2285 Monsieur le Président, j'aimerais compléter la réponse du promoteur, à l'effet que l'impact sur les animaux du déboisement va être différent selon la nature du peuplement.

2290 Si on est en forêt, une plantation par exemple, c'est un habitat qui est moins fréquenté par certaines espèces, qui est moins riche, donc l'impact va être moins important. Ça, c'est une chose.

2295 Une autre chose, c'est que la plupart des espèces animales qui sont sur ce territoire-là, pour la superficie déboisée, leur domaine vital, c'est-à-dire le territoire qu'ils occupent est suffisamment important pour que les animaux puissent se déplacer.

Où il peut y avoir un impact plus ponctuel ou plus local, c'est sur certains animaux qui ont un très petit domaine vital. On parle peut-être des amphibiens, des salamandres, les petits animaux comme ça, là.

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les animaux qui peuvent pas vraiment se déplacer?

PAR Mme PASCALE DOMBROWSKI:

2305 C'est ça. Mais nous, on n'a pas considéré comme un impact – on n'a pas encore évalué l'impact, c'était juste une acceptabilité des résultats de l'étude, mais pour l'instant, c'est pas un des facteurs qu'on considère comme important.

2310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2315 À date, à prime abord, les domaines vitaux pour les animaux, surtout les mammifères de plus grande taille qui peuvent se déplacer, vous dites qu'il y a beaucoup de domaine vital pour ces espèces qui avoisinent les aires qui sont prévues au déboisement?

PAR Mme PASCALE DOMBROWSKI:

2320 Bien, c'est ça. En fait, c'est que la superficie qui est déboisée n'est pas considérable, compte tenu du domaine vital ou du territoire occupé par ces espèces-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2325 **PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:**

Par contre, toute cette forêt-là est entourée d'à peu près sept-huit (7-8) villages et des rangs et des maisons.

2330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous avez des appréhensions, on pourra l'examiner, parce que la Commission essaie de voir, lorsqu'elle reçoit les mémoires, entre autres essaie de déterminer les enjeux, quelles sont les questions où il y a du flou et à ce moment-là, la Commission essaie de voir clair dans la question.

2335

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

D'accord. Je veux pas critiquer les spécialistes et tout, mais je pense qu'il y a aussi de la longueur dans les réponses. Vous nous avez parlé de longueur dans nos questions.

2340

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pour ça qu'on a parlé à quelques reprises au promoteur aussi, pour avoir des réponses les plus courtes possible.

2345

PAR Mme VALÉRIE BOUCHER:

On est ici pour les questions surtout.

2350

PAR LE PRÉSIDENT:

On essaie, c'est pour ça que des fois, j'y vais pour avoir les réponses les plus courtes possible aussi, les plus claires.

2355

Je vous remercie.

2360

RUBY ART

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame Ruby Art.

2365

PAR Mme RUBY ART:

Monsieur le Président.

2370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame.

2375 **PAR Mme RUBY ART:**

J'aimerais, avant de poser mes questions, je sais pas si je peux appeler ça une (1) petite sous-question ou deux (2), c'est tu correct?

2380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

PAR Mme RUBY ART:

2385 Une, c'est que moi, j'étais au Brésil, puis je suis vraiment désolée, mais il faut pas comparer une implantation au Brésil comme ici, puisqu'au Brésil, si les gens ont le choix entre vendre les organes vitaux et avoir une implantation d'éoliennes, ils vont très bien accepter une implantation éolienne. J'ai été beaucoup au Brésil, puisque j'ai fait ma formation en capoeira que j'ai implantée à Montréal pendant dix (10) ans de ma vie, ça fait beaucoup de bien à des gens, donc je connais très bien le milieu au Brésil.

2390 Et ma deuxième petite sous-question, c'était par rapport à Hydro-Québec. J'aimerais, si c'est possible, peut-être pas aujourd'hui, parce que ça va être très long, de mettre les détails, ils ont parlé de trente pour cent (30 %) de gains dans les commerces, qui se fait entre l'importation et l'exportation à des heures de pointe plus ou moins claires, donc je sais que par exemple, le Québec, il chauffe plus la nuit, les États-Unis moins.

2395 Donc il y a de l'importation d'électricité à très bas prix qui se fait, donc je voudrais savoir, le trente pour cent (30 %) des gains, il est où, mais ça, je le demande pas tout de suite, ils peuvent le mettre en ligne, comme ça, on pourrait le consulter.

2400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2405 Ce qu'on peut avoir comme piste de solution, j'imagine que le trente pour cent (30 %) est mentionné dans les rapports annuels d'Hydro-Québec?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

2410 Oui. En fait, tantôt, je faisais référence essentiellement aux données du Plan stratégique d'Hydro-Québec.

Il me semble que ce qui est écrit est relativement clair en ce sens, je peux le répéter...

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

Non, c'est pas nécessaire. S'il y avait une documentation, le Rapport annuel?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

2420

Ah, c'est directement dans le Rapport annuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425

Donc vous pourriez nous trouver des copies du Rapport annuel?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Ah, si vous le désirez, je vais déposer le Rapport annuel.

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

2435

Excusez-moi! Là, j'ai parlé du Plan stratégique, parce que ça y figurait. Ça figure également dans le Rapport annuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440

C'est ça. À chaque année, Hydro indique tant de pour cent en énergie m'a rapporté tant de pour cent de profit.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

2445

Et le trente pour cent (30 %), c'est réellement, c'est trente pour cent (30 %) du bénéfice net de l'entreprise.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Du bénéfice net, c'est ça. Donc on a le détail d'information dans le Rapport annuel.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

2455

Exact. C'est donc un milliard (1 G\$) sur les trois milliards (3 G\$) de bénéfices nets d'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2460

Très bien, je vous remercie.

Madame Art.

PAR Mme RUBY ART:

2465

Oui, maintenant, j'y vais avec ma question.

Vous avez dit la fois passée que si la question, c'était de dire à quelqu'un qui était pas ici, vous pouvez l'écrire à la personne, donc je voudrais, s'il vous plaît, adresser une question à monsieur le premier ministre, monsieur Charest.

2470

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y avec la question, mais on peut comprendre, habituellement les questions sont adressées à des porte-parole ministériels. Les commissions n'adressent pas de question directement au ministre ou au premier ministre, on les adresse au ministère responsable.

2475

Mais je vous laisse aller avec votre question.

PAR Mme RUBY ART:

2480

Bien, la raison que je l'adresse à lui, c'est parce que j'ai entendu ici que c'est lui qui décide!

PAR LE PRÉSIDENT:

2485

Oui, c'est pour ça que je vous dis, je vous laisse aller avec la question, mais on pourra l'acheminer au ministère du Développement durable, parce qu'il faut comprendre que c'est la ministre qui est responsable du ministère qui fait les recommandations.

2490

PAR Mme RUBY ART:

Oui. Et à l'avance, je m'excuse si elle est pas très bien formulée, je suis désolée pour le français.

2495

Alors s'il vous plaît, monsieur le ministre, monsieur Charest, peut-on s'il vous plaît arrêter de donner nos ressources à des compagnies multinationales étrangères...

PAR LE PRÉSIDENT:

2500

Sauf que, madame Art, ça commence pas comme une question.

Ça fait plusieurs fois que j'en parle, hier, aujourd'hui, alors c'est plus une opinion ou une demande.

2505

Vous comprenez, c'est parce que là, si c'est pas une question, elle sera pas adressée. C'est plus du domaine de l'opinion.

Vous pouvez écrire au premier ministre bien entendu, vous pouvez parler de ces insatisfactions-là dans un mémoire, mais je suis pas certain, et vraiment pas convaincu, qu'on est capable de faire avancer la qualité de l'information sur le projet de cette façon-là.

2510

C'est un peu la difficulté, là. Depuis hier particulièrement, le milieu de la soirée, on voit qu'il y a beaucoup plus de tension, et c'est difficile.

2515

Je vous comprends, mais vous êtes dans l'opinion, et c'est pas une question.

PAR Mme RUBY ART:

2520

C'est beau. Donc je vais poser ma question autrement.

Pourquoi est-ce que nos ressources sont données à des multinationales étrangères pour moins d'une cent par piastre (1 ¢/\$)?

2525

Je sais pas à qui l'adresser, cette question-là, d'abord.

Et surtout quand il s'agit de richesse qui devrait être classée comme patrimoine mondial de l'humanité.

2530

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, en fait, la question est difficile, parce qu'elle est très vague, dans le sens de quelle ressource on parle au juste. Parce que c'est embêtant adresser une question...

PAR Mme RUBY ART:

2535

Bien, la ressource énergétique de la montagne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540

Bien. Monsieur Désilets a parlé tout à l'heure que les ressources électriques vendues à l'extérieur faisaient partie, étaient parmi les plus profitables par rapport à l'électricité vendue au niveau domestique. Donc les chiffres sont là, vous pourrez voir le Rapport annuel.

PAR Mme RUBY ART:

2545

Non, non, mais je parlais qu'elles sont exploitées par des compagnies, par des multinationales étrangères qui nous donnent même pas une cent par piastre (1 ¢/\$) des profits qu'ils font.

2550

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien écoutez, comme je vous dis, ça relève de l'opinion. C'est embêtant, là. On peut pas adresser ce genre de question là, madame Art.

2555

PAR Mme RUBY ART:

D'accord, je vais y aller avec ma deuxième question.

2560

Avant de poser ma question, je veux tout simplement signifier que j'habite à Vianney depuis un an et demi (1 ½) et je dirais que oui, je suis proche, même très proche de certaines personnes, mais je suis surtout très proche de la forêt. Je suis une personne assez spirituelle et je médite beaucoup.

2565

Alors je voudrais savoir, si quelqu'un a demandé l'opinion de l'esprit de la forêt pour faire une telle implantation, à quel chaman ou quel côté spirituel vous avez vu dans cette question-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

2570

Madame Art, également on peut pas recevoir cette question-là.

PAR Mme RUBY ART:

Merci beaucoup, j'ai pas d'autres questions.

2575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie de votre participation.

2580

BRUNO VÉZINA

PAR LE PRÉSIDENT:

2585

Je vais maintenant inviter monsieur Bruno Vézina.

Bonsoir monsieur.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

2590

Monsieur Germain, madame Bigué, bonsoir.

2595

Une question qu'on a peu touchée, une question de sécurité publique. Hier soir, le promoteur a mentionné qu'en cas de dysfonctionnement entre le réseau d'Hydro-Québec et celui du parc éolien en fonctionnement, des éoliennes en fonctionnement subiraient une augmentation de chaleur très importante lors de ce genre d'événement.

En conséquence, qu'est-il prévu en cas d'incendie d'une éolienne?

2600

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2605

Monsieur le Président, j'ai peut-être deux (2) "slides" qui vont appuyer mon propos à ce sujet-là.

2610

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un peu autant il y a eu une grande amélioration des techniques de sécurité dans les éoliennes au niveau de la glace, il y en a eu aussi au niveau des incendies.

2615

Le représentant d'Enercon n'est pas ici ce soir pour en parler, mais je vais citer certains éléments qui réduisent de beaucoup le risque d'incendie dans un premier temps.

Donc trois (3) points principaux vont réduire le risque d'incendie d'une éolienne qui, dans la majorité des cas, avait lieu dans la nacelle.

2620 Premièrement, l'absence de boîte d'engrenage. Une boîte d'engrenage contient des grandes quantités d'huile qui sont à haute température, à cause évidemment de la friction qu'il peut y avoir; en éliminant cet élément-là, ça évite du même coup une grosse cause possible d'incendie.

2625 Deuxième point, dans plusieurs modèles d'éoliennes, le transformateur est situé dans la nacelle. C'est pas le cas dans l'éolienne Enercon. Le transformateur, comprenez bien qu'il y a deux (2) niveaux de transformateur dans le parc. Donc l'éolienne va produire de l'électricité à une tension, si je me trompe pas, dans les deux mille volts (2000 V).

2630 Cette électricité-là est transportée par la suite à travers le système collecteur à une tension de trente-quatre virgule cinq kilovolts (34,5 kV), pour être ensuite augmentée, une fois rendue sur le réseau d'Hydro-Québec, à une tension de cent vingt kilovolts (120 kV).

2635 Donc on va retrouver un transformateur dans la base de l'éolienne, dans le cas de l'Enercon E-82, qui va être, qui va servir pour augmenter la tension d'environ deux mille volts (2000 V) produits par l'éolienne en tant que telle à la tension de trente-quatre virgule cinq volts kilovolts (34,5 kV), celle du système collecteur.

2640 Donc ce transformateur-là se situant dans la base de l'éolienne, ça réduit les chances d'apparition d'étincelles dans la nacelle et ça permet de justement éviter une nouvelle source d'incendie.

2645 Finalement, la nacelle est faite en aluminium pour diverses raisons. Il y a des raisons, entre autres, d'isolement, ça réduit la puissance sonore, si on veut, à la source.

2650 Et finalement, ça réduit aussi la chance que l'éolienne en tant que telle prenne feu et que la nacelle prenne feu, parce qu'on réduit encore une fois, dans les cas où c'est fait en fibre de verre, c'est un élément qui est plus prompt à brûler.

2655 Donc autrement dit, on réduit, il y a très peu d'éléments dans la nacelle qui peuvent prendre feu.

2660 Par contre, au niveau des risques, il y a toujours un risque, si on veut, extrême. Dans ce cas-là, il y a différents éléments qui permettent de s'assurer de vérifier les risques d'incendie.

2655 Premièrement, des différents dispositifs, donc de capteurs de chaleur, des dispositifs, un système détecteur de fumée, qui permette de détecter rapidement, à ce moment-là quand on parlait d'une personne de garde, bien, il va y avoir immédiatement une vérification, si on veut, visuelle, de l'éolienne en tant que telle.

2660 Au-delà de ça, il y a un plan d'urgence qui a été démarré, si on veut, un modèle qui a été soumis dans l'étude d'impact environnementale, et c'est évidemment surtout un modèle pour

l'instant. Il y a quelques vérifications à faire, dans le sens qu'on a déjà regardé au niveau de la MRC, j'oublie de nom de l'organisme, je pense que c'est le Service de sécurité incendie de la région de L'Érable, qui serait le premier intervenant à être appelé en cas d'incendie.

2665 Donc si jamais il y avait un incendie dans la nacelle, il y a pas de technique en tant que telle qui doit être utilisée pour éteindre l'incendie. Si ça arrive, on laisse brûler.

Ce qu'on va faire, c'est qu'on va intervenir, on va préparer un périmètre d'intervention aux alentours de l'éolienne pour s'assurer qu'on va isoler tous risques que le feu se propage.

2670 Évidemment, on est souvent en milieu boisé, donc SOPFEU qui s'occupe de la propagation des feux de forêt, va aussi être appelée pour pouvoir faire une vérification et un suivi et s'assurer qu'il y a aucun problème.

2675 Donc il y a différentes mesures qui vont devoir être prises pour s'assurer que le Service de sécurité incendie de la région de L'Érable va être capable d'avoir une certaine formation sur les éoliennes, donc il va y avoir une formation qui va devoir être faite pour ces équipes-là. Ce sera fait bien sûr aux frais de Éoliennes de L'Érable.

2680 Et par la suite, on va mettre au point bien comme il faut les systèmes de communication qui vont être faits entre un et l'autre.

2685 Donc le détail final n'est pas encore préparé, mais le plan de mesures d'urgence devra être préparé, si je me trompe pas, pour qu'on puisse obtenir le certificat d'autorisation au niveau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2690 Très bien, je vous remercie.

Du côté du ministère, monsieur Talbot, jusqu'à maintenant, à votre connaissance au Québec, est-ce qu'il y a eu des problèmes majeurs avec des éoliennes concernant les incendies?

PAR M. DENIS TALBOT:

2695 À notre connaissance, de problèmes majeurs, non.

2700 Il y a eu un seul incendie dans une éolienne, c'est le Parc du Nordais, c'est un incendie relativement mineur qui a été confiné à la nacelle. Puis on parle d'une éolienne qui contenait des engrenages, donc de l'huile dans la nacelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc plus d'huile que le système Enercon?

2705

PAR M. DENIS TALBOT:

Beaucoup plus, oui. C'était des éoliennes quand même d'une autre génération, qui dataient quand même de plusieurs années.

2710

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2715

Monsieur Vézina.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Moi, c'est des précisions.

2720

Toujours dans le plan d'urgence, est-ce qu'il est prévu avoir une caractérisation du panache de fumée?

PAR LE PRÉSIDENT:

2725

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2730

Du panache de fumée?

PAR M. BRUNO VÉZINA:

2735

On comprend que lors d'un incendie, bon, la caractérisation de la fumée, c'est quand même important. Bon, est-ce qu'il va y avoir différents gaz, qu'est-ce qui est prévu lorsque ça va flamber?

Dans un plan d'urgence, bon, à ce moment-là, tu disais que c'était prévu d'évacuer des gens ou de voir ces choses-là.

2740

Ma question: Est-ce qu'il est prévu caractériser le panache de fumée et le couloir de retombée? Parce que si tu as un plan d'urgence, il faut savoir quelles personnes, quel secteur qu'on doit évacuer lors d'un incendie.

2745 Vous l'avez bien mentionné tout à l'heure, les éoliennes sont situées sur des terrains résineux, s'il s'avérait que ce soit au printemps ou quelque chose de même ou la nuit où est-ce qu'il y a moins de chance que les gens voient l'incendie dès le début, bon, qu'est-ce qui est prévu, là, au niveau de la caractérisation de la fumée?

2750 Il me semble que la question est très claire, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

2755

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2760 Deux (2) informations. J'ai pas parlé d'évacuation. J'ai parlé de confinement d'un périmètre, c'est-à-dire que le plan exact, évidemment, ne sera pas fait par moi, mais sera fait par les experts en la matière.

Sauf que pour l'instant, le but premier, c'est d'éviter évidemment que le feu se propage.

2765 Un autre point important! Il y a des résineux aussi, mais il y a énormément d'érables, et les érables, de par leur nature, présentent une sorte de coupe-feu naturel dans la région. Donc ça, ça va être quelque chose qui peut réduire de beaucoup le risque de propagation.

2770 Au niveau du panache de fumée, je vais peut-être demander à monsieur Demers s'il a plus d'information à ce niveau-là. Pour l'instant, ça faisait pas partie du détail du plan de prévention...

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 Mais on peut aller du côté du ministère, par exemple, monsieur Talbot, pour les autres parcs éoliens, il commence à y avoir plusieurs parcs éoliens, est-ce qu'en cas d'incendie, vous prévoyez qu'il y ait des caractérisations des panaches de fumée?

PAR M. DENIS TALBOT:

2780 Non, c'est pas quelque chose qui a été demandé par la Sécurité publique notamment.

J'imagine qu'on parle quand même d'incendie de petite ampleur, on parle pas de matériaux nécessairement toxiques. Il y a pas de danger a priori. C'est pas comme une usine de produits chimiques.

2785

On parle pas de la même échelle du tout, là.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

2790 Sur quoi vous basez-vous pour dire des choses comme ça? Vous avez analysé peut-être les pales, ces choses-là?

PAR M. DENIS TALBOT:

2795 Ah, les pales, c'est autre chose. Les pales, la gestion des pales qui peuvent être brûlées...

PAR M. BRUNO VÉZINA:

2800 Bien, les pales sont accrochées, monsieur, après l'aérogénérateur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2805 S'il vous plaît, pas trop de discussion directe!

Mais dans l'ensemble, incendie sur les éoliennes, que ce soit n'importe quelle partie d'éolienne, est-ce qu'il est prévu, est-ce que vous prévoyez dans les parcs qui sont existants, et est-ce que vous prévoyez demander des caractérisations des panaches de fumée?

2810 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Pour l'instant, il n'est pas prévu de demander de caractérisation de panache de fumée.

Par contre, on a demandé des avis sur la gestion de pales qui auraient passé au feu.

2815

PAR LE PRÉSIDENT:

Endommagées, c'est ça?

2820 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Ce qui est peu probable, parce qu'habituellement, le feu, on parle de cas exceptionnels, se limite à la nacelle.

2825 Mais au niveau de la Sécurité publique, il y a pas eu de demande à l'effet ni du Service d'urgence du ministère de l'Environnement de caractérisation de panache de fumée.

Par contre, on a demandé à une chimiste du ministère de nous donner un avis sur la gestion des pales incendiées.

2830

PAR LE PRÉSIDENT:

Pales incendiées. Donc ça ne fait pas partie des exigences jusqu'alors demandées par le ministère dans les décrets d'autorisation.

2835

PAR M. BRUNO VÉZINA:

C'est bien. Toujours dans l'incendie, naturellement, bon, si vous vous rappelez hier ma question, compte tenu qu'il y a trois (3) éoliennes qui sont proches d'une source d'eau potable municipale, si on peut, je sais pas, moi, au niveau, je sais pas si on peut utiliser le terme lixiviat, mais du moins, bon, si les pompiers arrivent, bon, ça se fait par fortes pluies, il y a des résidus naturellement, bon, lors d'un incendie.

2840

Est-ce qu'on peut aussi prévoir une caractérisation naturellement de ces eaux-là qui seraient issues de l'incendie, qui pourraient contaminer éventuellement la source d'eau potable à Irlande?

2845

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce que j'ai compris, on parlait d'une étude hydrogéologique qui serait demandée au promoteur sous peu. C'est ce que j'avais compris des explications d'hier.

2850

Cette étude hydrogéologique, c'est pour caractériser les risques que posent les éoliennes face aux prises d'eau potable. Monsieur Talbot!

2855

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien, on parlait pas de la même chose tout à fait. On parlait des risques qui auraient pu être causés à la source d'eau potable suite à l'opération, comme le dynamitage lors de la construction, des choses comme ça.

2860

Là ici, l'intervenant fait référence plutôt en cas d'incendie où il y aurait de l'arrosage intensif. C'est certain qu'à ce moment-là, il y aurait une caractérisation qui serait effectuée pour vérifier les effets au niveau de la source d'eau potable, ça, c'est certain.

2865

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais au niveau préventif, ça veut dire que l'étude hydrogéologique que vous vous apprêtez à demander au promoteur ne couvre pas cet aspect-là de risque incendie?

2870

PAR M. DENIS TALBOT:

Non, c'est pas le but premier.

2875 S'il y a un événement, un accident qui se passe, c'est certain que par la suite, les services d'intervention du ministère de l'Environnement, notamment, vont vérifier sur les lieux s'il y a contamination, notamment.

2880 Puis le cas échéant, bien, les responsables de la contamination devront voir à régler le problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie. Donc pour l'instant, il y a rien de prévu.

2885 Ça peut être des choses que vous pouvez nous amener...

PAR M. BRUNO VÉZINA:

2890 Oui, tout à fait, parce qu'effectivement, pour avoir posé plusieurs questions au niveau des incendies, on s'aperçoit que ce risque-là, à ce jour, est très mal géré dans le dossier des éoliennes, si ce n'est même il y a un an, on posait la question au ministère, on n'avait aucune réponse.

2895 Tout ça pour dire que c'est à poser des questions qu'on risque d'avoir des réponses.

Toujours dans l'incendie, c'est une sous-question, on sait que les MRC ont des schémas, on travaille dans les schémas de risques, de couverture de risques, est-ce qu'ici dans L'Érable, le schéma de couverture de risques a été adopté ou il est toujours en train d'être travaillé?

2900 Puis est-ce que relativement aux éoliennes, c'est prévu, dans le schéma de couverture de risques, d'inclure un parc éolien et de voir qu'est-ce qu'on ferait, relativement à tout ça, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

2905 Du côté de la MRC!

PAR M. CARL PLANTE:

2910 Oui monsieur le Président. J'ai discuté de cette question avec monsieur Mario Gagné qui est chef pompier du Service de sécurité incendie régional de L'Érable de la question des potentiels feux d'éoliennes, etc.

2915 Et pour répondre à la question de monsieur Vézina, oui. En fait, dans le schéma de couverture de risques de la MRC, on ne traite pas pour le moment de la question éolienne, mais il est en vigueur sur le territoire de la MRC.

2920 Peut-être que je peux apporter d'autres petites précisions par rapport à cette question-là!
En ce qui a trait, s'il arrive un incendie, par exemple, ce que monsieur Gagné chef pompier me
renseignait, c'était que le Service régional était équipé pour déterminer des périmètres de
protection adéquats et qu'il comprenait très bien les enjeux de la question éolienne, puis qu'avec
les formations éventuelles, évidemment, pour aller en haut d'une éolienne, là, il y a une question
de formation avec la compagnie Enerfin, mais pour ce qui est de tout feu qui toucherait le sol,
monsieur Gagné m'a confirmé que les risques, à son avis, sont infimes par rapport à des feux de
cabanes à sucre ou toutes sortes de feux d'établissements de production animale ou autre sur le
2925 territoire.

Alors à son avis, les risques sont très très faibles.

2930 Et si éventuellement il arrivait un feu, le Service de sécurité incendie, par le biais de son
schéma de couverture de risques, est très bien équipé pour répondre à un besoin de ce genre-là.

D'ailleurs, à Saint-Ferdinand, il y a deux (2) camions incendie à la caserne, un qui date de
2010 et un autre aussi, un camion très récent où on a des citernes de gros gabarit.

2935 Alors c'est l'information que j'ai pour le moment. Si éventuellement, vous souhaitez avoir
d'autres précisions, il y a possibilité d'aller chercher l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Vézina, ça vous va?

PAR M. BRUNO VÉZINA:

2945 Oui, ça me va pour ces questions-là.

2950 Peut-être une précision! Hier, je m'étais adressé, on avait parlé justement avec les gens
de la MRC, j'avais oublié de déposer un document. J'avais posé la question justement sur le
mandat, un mandat qu'un promoteur pouvait avoir pour négocier des arrangements avec les
règlements de contrôle intérimaire.

Est-ce que c'est toujours le temps de le déposer?

2955 Ça s'intitulait...

PAR LE PRÉSIDENT:

Remettez-le à madame Boutin.

2960 **PAR M. BRUNO VÉZINA:**

Oui, c'était le mandat 3, précision, en fait, c'est un document, ce qu'on appelle "enregistrement au niveau du lobbyisme", c'est un mandat qui avait été accordé à la compagnie Geilectric.

2965

Dans le mandat, c'est: rencontrer les différents décideurs et élus afin de promouvoir un projet éolien dans la région, discuter de l'orientation du Règlement de contrôle intérimaire et demander des changements dans des normes jugées trop restrictives. Demande de résolution favorable au projet dans les municipalités concernées. Ces choses-là.

2970

Donc le mandat avait été, était pour la MRC de L'Érable, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste, Saint-Ferdinand ainsi que Centre local de développement de L'Érable.

Ça s'adressait au maire et les élus et ainsi que le directeur de la MRC.

2975

Donc on comprend dans ce document-là qu'effectivement, il y a beaucoup de lobbyisme qui a été fait auprès des MRC, contrairement à ce qui avait été dit hier.

Ça fait que je le dépose.

2980

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, nous allons prendre connaissance du document.

2985 **PAR M. BRUNO VÉZINA:**

Ma deuxième question s'adresse à Hydro-Québec, relativement à la relation avec le milieu.

2990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous laisser aller pour, pas la deuxième, mais je vous laisse aller pour votre dernière question.

2995 **PAR M. BRUNO VÉZINA:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3000

Allez-y.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

3005 Il y a eu une présence policière soutenue depuis quelques mois lors de conseils municipaux et de rencontres d'information à l'égard du dossier éolien qui, en tout cas quant à moi, est peut-être un signe d'inacceptabilité sociale, le fait d'avoir une présence policière soutenue.

3010 Est-ce qu'Hydro-Québec, relativement à votre département de relations avec le milieu, prend des notes et informe Hydro-Québec de ce genre d'événement là dans les communautés?

PAR LE PRÉSIDENT:

3015 Monsieur Désilets.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3020 Monsieur le Président, Hydro-Québec prend note des événements qui entourent la question de la gestion de ses approvisionnements, tout comme Hydro-Québec prend connaissance et prend note de tout ce qui peut concerner ses activités.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025 Donc vous colligez de l'information générale sur les différents projets, c'est ce qu'on comprend?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3030 Oui. Cependant, je suis obligé de rappeler qu'Hydro-Québec, actuellement, met en œuvre la Stratégie du gouvernement qui consiste à développer la filière éolienne en ayant recours à des appels d'offres ouverts à tous.

3035 Et jusqu'à présent, pour Hydro-Québec, ça constitue un modèle de développement qui a fait ses preuves, en ce sens où il permet d'obtenir de l'énergie renouvelable à coût compétitif en maximisant les retombées économiques pour le Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Très bien. La question ne portait pas exactement là-dessus, mais on va prendre acte de la première partie de votre réponse, au sujet des différentes informations qui peuvent circuler autour d'un projet.

3045 Monsieur Vézina, ça vous va comme réponse?

PAR M. BRUNO VÉZINA:

3050 Oui. Monsieur Germain, vous vous êtes plaint à quelques reprises qu'il y avait peut-être les thèmes qui revenaient souvent, j'avais deux (2) thèmes encore qui n'avaient pas été touchés, est-ce que je vais me réenregistrer derrière et je vais pouvoir revenir?

PAR LE PRÉSIDENT:

3055 Oui, allez vous enregistrer. Je vais vous permettre de vous réenregistrer. Nous allons faire la pause après vous, allez vous enregistrer, mais je vais annoncer après la pause que le registre va être fermé immédiatement après la pause.

3060 Et ce qu'on va faire, c'est qu'on va épuiser le registre. Tout le monde qui était inscrit, peu importe à l'heure que nous allons finir, bien entendu je demande la collaboration de tout le monde.

3065 Toutefois, on peut voir qu'il y a beaucoup de questions, par exemple, monsieur Vézina, vous êtes arrivé avec des thèmes qui avaient été peu discutés, mais dans beaucoup de cas, on se retrouve, des fois la question a été posée, les gens arrivent avec des petites nuances, mais la question est posée un petit peu dans un angle différent, donc on se retrouve, des fois, avec trois-quatre-cinq (3-4-5) fois la même question qui est posée.

3070 Ce qu'on va vous demander, c'est que si vous avez encore des questions que vous voulez adresser au promoteur et aux personnes-ressources, la Commission va vous permettre de les déposer par écrit. On va vous donner jusqu'à la semaine prochaine donc, si je me souviens bien de la date, tout à l'heure dans la pause je vais confirmer la date, mais genre mercredi ou jeudi de la semaine prochaine, pour vous permettre de nous envoyer des questions par écrit.

3075 Et la Commission s'engage à les traiter. Traiter veut dire que la Commission va examiner les questions; des fois, il peut y avoir trois (3) questions qui se ressemblent, donc la Commission va regrouper les trois (3) questions pour en faire une.

3080 Si la question a déjà été posée à plusieurs reprises, la Commission ne la renverra pas, parce qu'étant donné que les gens peuvent trouver les réponses dans les transcriptions ou dans les documents déposés.

3085 La Commission va faire un genre de tri comme ça, et elle s'engage à poser toutes les questions posables qui permettent d'aller chercher de l'information nouvelle relativement au projet. On va les poser par écrit à ce moment-là aux personnes concernées.

Une fois qu'elle aura les réponses, elle va déposer les réponses en ligne et ainsi que dans les centres de consultation.

3090 C'est la façon qu'on va procéder. Et à ce moment-là, on peut s'assurer de façon efficace que l'ensemble des questions nouvelles que les gens peuvent avoir pourront trouver une réponse satisfaisante par écrit.

Alors c'est ce que je propose.

3095 Alors nous allons faire une pause et il est maintenant vingt heures cinquante-cinq (20 h 55), donc on fait la pause, et au retour de la pause – donc le registre est toujours ouvert – mais au retour de la pause, il sera fermé.

C'est ainsi que je propose de procéder, ça vous va! Je vous remercie.

3100

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3105

**REPRISE DE LA SÉANCE
GERVAIS MARCOUX**

3110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gervais Marcoux s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur.

3115

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

Bon, m'a vous le dire tout de suite, je suis pas trop habitué à ça!

3120

Ex-travailleur de la Baie-James, je suis pas mal plus familiarisé avec les turbines et les barrages que monter des éoliennes.

3125

Depuis trois (3) ans, Hydro-Québec a commencé à changer les premières turbines en considérant que les nouvelles turbines développent vingt-cinq pour cent (25 %) de plus avec la même eau.

Une éolienne marche de trente (30 %) à trente-cinq pour cent (35 %). Ma question est: Comment ça prend d'éoliennes pour développer la même énergie qu'une turbine?

3130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Désilets.

3135

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

En fait, si je comprends la question, si l'utilisation d'une éolienne est de trente pour cent (30 %) du temps, ça va prendre trois (3) fois plus de capacité de production éolienne pour répondre, pour produire la même quantité d'énergie qu'un mégawatt (1 MW) de production hydroélectrique.

3140

C'est peut-être pas clair – c'est tu clair?

PAR LE PRÉSIDENT:

3145

Donc c'est-à-dire qu'une centrale hydroélectrique, par exemple, dans les projets comme la rivière Romaine, on s'approchait d'un facteur d'utilisation de soixante pour cent (60 %), dans le cas de la rivière Romaine.

3150 Par exemple, d'une centrale avec réservoir, grosso modo, c'était les données statistiques qui étaient fournies par Hydro-Québec dans le cas du projet de la Romaine.

Et là ici, vous nous dites, dans le cas des éoliennes, c'est un facteur de trente pour cent (30 %).

3155 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Trente (30 %) à trente-cinq pour cent (35 %).

3160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc grosso modo, une turbine d'éolienne qui se comparerait à une turbine de même puissance hydroélectrique produit deux (2) fois moins d'énergie en moyenne, on se chicanera pas sur le trente-cinq pour cent (35 %), qu'une turbine électrique en moyenne?

3165 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Exact.

3170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Par contre, pour des centrales nucléaires comme Gentilly, bon, des fois, ça aussi, c'est une autre audience que j'ai faite, la centrale fonctionne à taux de fonctionnement plus fort, autour de quatre-vingts pour cent (80 %) par exemple.

3175 Donc c'est des comparatifs qu'on peut avoir. C'est ça le sens de votre question?

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

Non, c'est pas tout à fait ça.

3180 Ma question est: Combien que ça prend de turbines, d'éoliennes pour équivaloir à une turbine à la Baie-James mettons? Tu sais, une turbine développe, mais comment ça prend d'éoliennes pour équivaloir une turbine?

3185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça dépend de la grosseur. Si on a une turbine...

3190 **PAR M. GERVAIS MARCOUX:**

De la Baie-James, parce que je connais juste celles-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3195 La puissance totale de la Baie-James, c'est quoi, c'est autour de treize mille mégawatts (13 000 MW)?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3200 Écoutez, prenons un groupe turboalternateur de mettons deux cents mégawatts (200 MW). Ça va prendre, si on considère des turbines de deux mégawatts (2 MW), on va essayer de faire des chiffres simples, en supposant donc un groupe de deux cents mégawatts (200 MW), ça va prendre cent (100) turbines pour produire une quantité équivalente, mais comme elles produisent deux (2) fois moins, ça va en prendre deux cents (200), si mon calcul est bon.

3205

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait correct.

3210

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

Ça veut dire que ça prend deux cents (200) turbines – ça prend deux cents (200) éoliennes pour équivaloir...

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

Deux cents (200) éoliennes pour équivaloir une turbine de deux cents mégawatts (200 MW), c'est beau. Donc deux cents (200) éoliennes de deux mégawatts (2 MW) chacune.

3220

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

Mais elles vivent toujours à trente pour cent (30 %), c'est ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

3225

C'est ça. En considérant des facteurs trente-soixante (30 %-60 %).

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

3230

Ma deuxième question: Y a-t-il des passes spéciales pour passer dans les érablières?

PAR LE PRÉSIDENT:

3235 Donc pour le passage dans les érablières, des routes d'accès, des chemins d'accès qui sont prévus?

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

3240 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Monsieur Yelle.

3245 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

 Non, il y a pas de passe spéciale. On a justement évité l'ensemble des érablières potentielles et en exploitation.

3250 Donc il y a pas de chemin d'accès qui passe à travers les érablières.

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

3255 Parce que près de moi, pour passer, il faut qu'ils coupent, c'est deux (2) érables, ça veut dire que normalement, ils sont près de l'érablière.

 Puis hier, bien, vous disiez que, je pense que c'était à cent cinquante pieds (150 pi) de l'érablière?

3260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Yelle.

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

3265 Il faut pas qu'ils passent plus proche!

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3270 On parle, les érablières ont été, si on veut, c'est au sens du règlement, au sens de la reconnaissance qu'on fait d'une érablière selon le critère, je pense, du ministère des Ressources naturelles.

3275 Dans le cas où c'était un peu plus sensible, c'est-à-dire où on était plus proche d'une érablière, où il y avait un doute, on a fait appel à un ingénieur forestier pour identifier si c'était vraiment une érablière ou pas.

3280 Donc il y a certains critères de nombre d'entailles à l'hectare qui sont utilisés pour déterminer si le lieu était une érablière ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc une érablière active ou une érablière potentielle.

3285 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

3290 Donc quand c'est pas classé ni un ni l'autre, ça peut arriver que le boisé contient certains érables.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3295 Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

3300 Et ça, ça n'a pas été pris en compte. Donc c'était des érablières entaillées et les érablières qui pourraient être entaillées éventuellement.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3305 Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3310 **PAR M. GERVAIS MARCOUX:**

3315 Bien, c'est parce que l'érablière, elle l'est, entaillée, depuis une cinquantaine d'années. Ça appartient à son gars, puis son père l'entailait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous avez un élément d'information à nous communiquer, vous pourrez nous le transmettre bien entendu.

3320

Mais ce qu'on a comme information, c'est qu'on a dit qu'on a évité les érablières entaillées ou potentielles. C'est ce qu'on nous dit comme information.

Si vous avez d'autres informations, vous pouvez nous l'acheminer.

3325

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

En tout cas, elle est entaillée, il y a des fils après. C'est beau.

3330

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3335

YVON BOURQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

3340

J'invite monsieur Yvon Bourque.

Bonsoir monsieur.

PAR M. YVON BOURQUE:

3345

Bonjour monsieur, bonjour madame.

Lors de la dernière réunion qui était présidée par madame Bourdages à Saint-Ferdinand, à l'église, il avait été question des puits qui, lors du projet, qui pouvaient être en péril, soit en quantité ou en qualité lors des travaux de mise en place des éoliennes.

3350

Le représentant de SNC-Lavalin, monsieur Demers, a fait mention que si pour une raison ou l'autre, qu'il y aurait un manque d'eau ou une détérioration de l'eau, il faudrait prouver, nous, d'une manière quelconque que ce puits était bon.

3355

Mais comment, moi, qu'est-ce que c'est que j'aimerais savoir, un moyen simple, comment on va vous prouver qu'en réalité, à un moment donné, que c'est dû à ça?

3360 Et je tiens à avoir une réponse, pas juridique, une réponse simple qu'un citoyen comme nous autres, on peut comprendre, puis qu'il faut pas vendre un tracteur pour être capable de payer l'expertise!

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 Je comprends. La réponse peut vous être insatisfaisante, c'est de nous les soumettre à ce moment-là, vos propositions, en disant, moi, je verrais ça comme ça plutôt.

Alors monsieur Yelle, je vais vous laisser aller, mais on va voir si on obtient la même réponse ou si vous obtenez la même réponse que la première fois.

3370

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3375 Écoutez, à partir du moment, là où le citoyen a son rôle à jouer, c'est à partir du moment où il a un doute sur la qualité de son eau. C'est là qu'il doit rapporter le problème, et c'est de cette manière-là, et c'est à ce moment-là qu'on va traiter le problème.

C'est-à-dire que si le citoyen, on va pas pouvoir, si on veut, bon – deux (2) éléments!

3380 On a parlé un peu plus tôt d'une possible étude d'impact qui impliquerait des suivis pour les puits qui pourraient être à risque. On va pouvoir voir quel genre de suivi sera fait à ce moment-là.

3385 Mais d'un autre côté, ça va être au citoyen de nous dire qu'il a possiblement un problème avec son eau et qu'il croit qu'il y a quelque chose de relié, un lien de cause à effet entre son eau et la qualité ou la quantité de son eau et l'implantation du projet éolien.

Donc à partir du moment où il y a un risque comme ça, on pourra faire appel à un expert indépendant pour déterminer s'il y a vraiment un lien ou pas.

3390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3395 Mais les puits à risque vont être identifiés dans une étude hydrogéologique que le ministère commanderait. Donc les puits qui sont susceptibles d'être touchés en quantité et en qualité, n'est-ce pas, monsieur Talbot, c'est ce qu'on comprend toujours.

Et quel type de suivi habituellement demandez-vous au promoteur dans le cadre des puits à risque?

PAR M. DENIS TALBOT:

3400

Pour ce qui est du programme de suivi, ce qu'on fait, c'est qu'on va demander au promoteur qu'il nous dépose un programme de suivi. On va porter une appréciation sur le programme de suivi qui est déposé avec l'aide de nos experts à l'interne.

3405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Habituellement, ça veut dire que le promoteur, dans un puits à risque, habituellement, qu'est-ce que vous demandez comme suivi, une évaluation du puits avant les travaux?

3410 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Effectivement. Si on veut faire un suivi, il faut connaître la qualité et la quantité d'eau dans les puits qui ont été identifiés à risque.

3415

C'est comme ça par la suite qu'on peut évaluer si lorsqu'il y a variation, on enquête sur les causes de ces variations-là, puis on peut établir des relations de cause à effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420

Alors ça veut dire un puits d'un citoyen, un puits à risque, donc est caractérisé avant que le projet se réalise, c'est ce qu'on comprend.

3425

Si par exemple le projet se fait, et vous notez un problème, vous pouvez le soumettre, mais ça veut dire qu'il peut se faire une comparaison avant et après, pour voir s'il y a eu des changements, et s'il y a changements, c'est d'en identifier les causes.

C'est ce que je comprends quand je rajoute l'explication de monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3430

C'est aussi ce que je confirme, ce serait la méthode qui serait utilisée. Il y aurait un test de ces puits qui seraient dits à risque avant tous travaux et une vérification par la suite en cas de suivi.

3435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

PAR LA COMMISSAIRE:

3440

Vous comprenez, monsieur Bourque, ce qui s'est dit?

PAR M. YVON BOURQUE:

3445 Oui, très bien. Mais en réalité, comme vous savez qu'un besoin d'eau, on utilise à chaque jour, à un moment donné il faudrait savoir, à un moment donné, comment toutes des choses que vous dites, à un moment donné, comment ça va prendre de temps.

3450 Parce que moi, à un moment donné, il va falloir que ça se fasse assez vite. Si on a des animaux ou bien donc une raison ou une autre, qu'à un moment donné on a un manque d'eau, on ne peut pas dire à un moment donné tu as un téléphone, bien là, ça va être probablement dans trois (3) semaines selon l'étude d'un tel.

PAR LE PRÉSIDENT:

3455 Mais si vous avez des préoccupations, vous pouvez nous les communiquer dans un mémoire, et la Commission va les considérer dans son analyse.

3460 Si on pense qu'il peut y avoir un risque, on peut faire des propositions de diligence par exemple ou des choses comme ça.

PAR M. YVON BOURQUE:

3465 Est-ce que ça veut dire – là, je m'adresse un peu à tout le monde, à toutes les choses ici – que si on prendrait, quand les travaux vont commencer, qu'on va prendre des tests d'eau, qu'on va garder en "storage" comme on peut dire, est-ce que ça peut, ça, apporter des preuves que si à un moment donné il y a un problème que je vous disais, qu'à un moment donné on sort ces échantillons de sirop là – aïe, sirop, je m'excuse! – d'eau, est-ce que ça peut être en réalité, bon, ça? Ça peut tu avoir une bonne valeur?

3470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3475 Bien, c'est ce que je comprends. C'est qu'il y aurait une caractérisation de la quantité donc la capacité du puits avant et il y aurait des analyses physicochimiques qui seraient faites sur l'eau. Donc c'est pas l'eau qui serait gardée, mais les résultats de l'analyse. N'est-ce pas monsieur Talbot, c'est ce que j'en comprends!

PAR M. YVON BOURQUE:

3480 Oui, parce que si à un moment donné, on a un problème, c'est certain que les deux (2) choses vont arriver en quantité et en qualité. Ça, c'est garanti, ça va marcher ensemble.

PAR LE PRÉSIDENT:

3485 Ce qu'on comprend, c'est qu'il va y avoir ce genre d'exercice là. Si vous avez encore des préoccupations, vous pourrez nous les communiquer dans un mémoire.

PAR M. YVON BOURQUE:

3490 Est-ce que c'est qu'il va y avoir à un moment donné une note dans vos dossiers à un moment donné que soit, il va falloir que ça soit réglé, exemple, ou bien une étude de faite, moi, je sais pas, dans vingt-quatre (24) heures, mais pas vingt-quatre (24) jours.

PAR LE PRÉSIDENT:

3495 Monsieur Talbot, concernant la vitesse à régler cette incertitude-là concernant un puits à risque!

PAR M. DENIS TALBOT:

3500 Bien, c'est certain que – on va voir les modalités qui vont nous être proposées dans le programme de suivi, on pourra en discuter – mais c'est certain que s'il y a altération en quantité ou en qualité d'un puits, il faut qu'il y ait une intervention rapide qui se fasse.

3505 Puis si jamais l'intervention peut durer un certain temps, bien, il faudrait qu'il y ait une garantie de fournir de l'eau potable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3510 Donc camionner de l'eau potable par exemple.

PAR M. YVON BOURQUE:

3515 Bon, là, monsieur parle d'une garantie. Donc si j'ai besoin vite, soit pour les animaux, telle affaire, à un moment donné, j'aimerais à un moment donné que le promoteur mette en réalité dans son budget qu'à un moment donné, qu'on peut avoir de l'eau, soit par transport de camion ou bien donc de mettre de l'eau dans des bassins en attendant. Comme je vous disais tout à l'heure, l'eau, c'est très important.

PAR LE PRÉSIDENT:

3520 Mais vous pourrez nous souligner vos préoccupations et on pourra voir, à la lumière de ça, qu'est-ce qu'on peut dire à la ministre dans notre rapport, rapport bien entendu qui est lu par les gens du ministère, à ce moment-là, pour s'assurer que les bonnes préoccupations sont prises en compte.

3525 **PAR M. YVON BOURQUE:**

Ma deuxième question!

3530 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Monsieur le Président, si vous me permettez, j'aurais une mise au point à faire.

Ce n'est pas moi qui ai déclaré ça à l'audience publique de 3Ci, ce n'est pas de ma responsabilité. C'est le promoteur 3Ci.

3535

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Oui monsieur Bourque, votre autre question.

3540

Je voudrais pas que vous réagissiez à ça, c'est simplement une précision de monsieur Demers.

PAR M. YVON BOURQUE:

3545

Bon, regardez, la deuxième question, ça, on va aller sur la question du déboisement.

Si vous regardez dans le rapport à la page 29, bon, regardez, premièrement, nous, on est enregistré comme producteur acéricole et producteur forestier.

3550

Sur nos terrains, dans le rang, nous autres, on est à peu près quatre-vingts pour cent (80 %) qu'on est sur des régimes forestiers en réalité, soit à un moment donné plantation, débroussaillage, coupe de martelage, exemple, tout ça, déboisement puis tout ça, c'est que je regarde, moi, dans le chose, le peuplement le plus touché en fonction des résineux d'âge moyen, trente-huit point un pour cent (38,1 %) de jeunes plantations, à vingt-deux point quatre pour cent (22,4 %), après ça, les choses mélangées, on va aller vite.

3555

Ça fait que moi, il y a une affaire que dans qu'est-ce qu'on appelle des jeunes plantations à vingt-deux point quatre pour cent (22,4 %), je me suis renseigné à un moment donné. Une jeune plantation peut être, mettons, lors de la plantation à aller à peu près jusqu'à quatre pieds (4 pi).

3560

Si on veut faire référence un peu à un moment donné, on peut dire, comme à un enfant quand il est enfant à aller à l'âge adolescent ou à l'âge adulte, si on veut faire une comparaison. Ça fait que moi, dans toute cette chose-là, je ne retrouve pas, ou bien donc c'est marqué sous une autre forme, les plantations qui sont déjà, admettons, à trente (30) ans d'existence, qui sont prêtes un peu à subir des genres d'interventions à un moment donné, qu'on peut appeler de la sélection comme on pourrait dire en réalité, moi, je ne retrouve pas ça.

3565

3570 Donc, comme je vis, moi, dans ce coin-là, il y a des plantations, à un moment donné, il y a des peuplements à un moment donné d'à peu près trente (30) ans qui peuvent représenter à peu près, mettons, je sais pas, huit-neuf-dix pouces (8 po-9 po-10 po) sur la souche mettons, exemple, je ne retrouve pas ou bien donc c'est parce que c'est pas marqué.

3575 On a parlé rien que de jeunes plantations de vingt-deux point quatre (22,4 %). Moi, j'aimerais savoir à un moment donné l'évaluation des groupements forestiers, le pourcentage de ces plantations-là qui sont, mettons, exemple, mettons de huit (8 po) à dix pouces (10 po).

3580 C'est parce que c'était des plantations, et je tiens à vous dire que ça a été tous des travaux, ça, qui ont été subventionnés par le gouvernement du Québec et que nous, en réalité, on a des obligations envers ça d'entretenir la plantation jusqu'au moment de la coupe totale.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va poser la question à monsieur Yelle.

3585 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Je vais donner la parole à monsieur Demers au niveau des quantités, je crois qu'il a une certaine précision.

3590 Et j'aurai un commentaire par la suite aussi à faire.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3595 Voici. À la page 137 du rapport principal, vous retrouvez, au tableau 8.14 un tableau qui présente, exemple, on parle de plantations de moins de trente (30) ans comme classe et des plantations de trente (30) à soixante-dix (70) ans.

3600 Puis je vais vous donner les chiffres. Au niveau de superficie, pour les chemins que nous devons modifier, il y a un point huit hectare (1,8 ha) de plantations de moins de trente (30) ans; point zéro quatre hectare (0,04 ha) de plantations de trente (30) à soixante-dix (70) ans.

3605 Maintenant, pour ce qui est des chemins à construire, plantations de moins de trente (30) ans, nous avons cinq hectares (5 ha) sur les sites prévus et point cinq (0,5 ha) sur les sites alternatifs.

Pour ce qui est des plantations trente-soixante-dix (30-70) ans, vous avez sur les sites prévus comme tels, pour les chemins à construire, point zéro sept hectare (0,07 ha).

3610 Et pour les sites alternatifs, il y en a pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc lorsque vous coupez ces plantations-là, est-ce que vous compensez le propriétaire de la plantation?

3615

PAR M. ROBERT DEMERS:

La façon que la compensation est déterminée, c'est par une firme d'ingénieurs forestiers, et c'est en fonction de la valeur marchande du bois.

3620

Et s'il y a eu des aménagements particuliers qui ont été apportés par le propriétaire, ça se doit d'être dédommagé, ou s'il y a eu des investissements particuliers de faits, ça doit être dédommagé.

3625

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Oui, juste confirmer l'information que vient de donner monsieur Demers. Donc il y a des accords bien précis de compensation qui sont signés avec les propriétaires au niveau de ces données-là.

3630

Donc qui sont basées, premièrement, sur le cadre de référence qui avait été proposé par Hydro-Québec. Donc oui les subventions qui sont données par les agences forestières sont compensées directement à l'agence forestière.

3635

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

Ça va, monsieur Bourque?

3640

PAR M. YVON BOURQUE:

Monsieur Germain, j'aimerais que vous me permettiez que je revienne sur l'eau. J'ai oublié un élément important.

3645

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais en autant que c'est pas un commentaire.

3650 **PAR M. YVON BOURQUE:**

Non, non. Regardez, moi, je demeure dans la municipalité de Sainte-Sophie. Le mois passé, la municipalité de Sainte-Sophie a émis un communiqué de faire bouillir l'eau à cause qu'il y avait eu une petite intervention de la part d'un voisin, très très très minime.

3655

Moi, c'est juste pour vous spécifier qu'à un moment donné, la qualité de l'eau, c'est très fragile dans notre milieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

3660

C'est une préoccupation que vous pourrez nous parler dans votre mémoire, monsieur.

PAR M. YVON BOURQUE:

3665

C'est beau. Bon, asteur, je reviens encore à la plantation.

Comme je vous ai dit, à un moment donné, on est régis...

PAR LE PRÉSIDENT:

3670

Je veux pas que ce soit un commentaire, là. Parce que tantôt, vous avez passé beaucoup de commentaires avant d'arriver à la question.

3675

Alors ce qui se passe, on a beaucoup de personnes au registre, moi, je peux dire en quelque sorte, je suis payé pour faire ça, bon, ici, les gens sont bénévoles, alors plus on passe de temps avant de pouvoir poser la question, on demande aussi au promoteur et aux personnes-ressources de répondre de façon succincte, et plus on s'en va dans des commentaires, bien, à ce moment-là, plus ça va retarder les choses.

3680

PAR M. YVON BOURQUE:

C'est parce que je profite de l'occasion, ça fait une journée que j'attends.

PAR LE PRÉSIDENT:

3685

Alors si vous avez une précision, j'aimerais que vous la posiez, mais la précision exactement que vous voulez avoir!

PAR M. YVON BOURQUE:

3690

OK. Regardez, comme je vous disais tout à l'heure, à un moment donné on est régis par des lois, nous, les producteurs, en réalité, parce que je vous ai dit que c'était des choses subventionnées.

3695

À un moment donné, moi, j'aimerais savoir, à la MRC, si en réalité, mettons, deux (2) MRC différentes, exemple, je vais prendre la MRC de L'Érable et la MRC d'Arthabaska, s'ils ont des lois, eux autres, différentes, mettons, au niveau de ça, de ces plantations-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

3700

C'est parce que nous avons pas les gens de la MRC d'Arthabaska ici ce soir, donc on peut pas – mais on peut poser la question à la MRC ici.

PAR M. YVON BOURQUE:

3705

Et en plus, parce que regardez, dans un chose de la nouvelle union, daté du 20 septembre 2009, déboisement, amende de soixante mille piastres (60 000 \$) pour Atocas Saint-François. Là, on va oublier les atocas, mais je vais en venir à une chose!

3710

S'appuyant sur son Règlement sur le déboisement adopté en 2003, la MRC d'Arthabaska a obtenu une fois de plus gain de cause, cette fois dans le dossier l'opposant à Atocas. La Cour supérieure a refusé, en juin, d'entendre l'appel de l'entreprise que la Cour municipale de Victoriaville a condamnée en juin 2007 à une amende de soixante mille dollars (60 000 \$) pour une coupe d'une plantation n'ayant pas atteint l'âge de la maturité.

3715

PAR LE PRÉSIDENT:

3720

Là, on parlerait d'une coupe illégale. Ce que j'en comprends ici, si le promoteur obtient tous les certificats d'autorisation et permis, ça veut dire que le ministère a pris connaissance de ça, donc le promoteur obtiendrait l'autorisation si le permis est donné pour un chemin à tel endroit ou une éolienne à tel endroit.

3725

Ça veut dire qu'à ce moment-là, le promoteur aurait obtenu les permis pour implanter l'éolienne.

PAR M. YVON BOURQUE:

3730

Oui, mais si je comprends, à un moment donné, monsieur Germain, il y a deux (2) lois. Parce qu'en réalité, la MRC...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça dépend, s'ils ont les permis. S'il y a pas de permis, il y a pas deux (2) lois à ce moment-là.

3735

PAR M. YVON BOURQUE:

Mais nous, on est régis par la même loi. Si moi, j'ai fait attention, j'ai investi de l'argent...

3740

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous comprenez, on résoudra pas ça ce soir.

PAR M. YVON BOURQUE:

3745

Regardez bien d'abord, si à un moment donné la MRC...

PAR LE PRÉSIDENT:

3750

On tombe encore une fois dans du débat d'opinion. Mais s'il y a quelque chose qui vous apparaît incongru, on va l'examiner.

Mais vous comprenez que si le promoteur obtient des permis, ça veut dire qu'il peut réaliser son projet tel que proposé, admettons, ou proposé avec modifications.

3755

Oui, du côté des Affaires municipales!

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

3760

Les règlements sur le déboisement, ça provient pas d'une loi comme telle qui s'appliquerait partout dans la province de façon égale. C'est vraiment régi le plus souvent par les MRC.

Donc le règlement peut différer d'une MRC à l'autre. C'est pas une loi.

3765

PAR M. YVON BOURQUE:

Comme ça, ça veut dire que la Cour supérieure, elle, à un moment donné, quand elle a rendu son jugement, elle peut avoir encore deux (2) lois!

3770

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

Monsieur, quand la Cour supérieure se prononce, elle se prononce en regardant le règlement qui était applicable dans le cas précis.

3775

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que l'activité a été faite avec permis ou sans permis, permis par le règlement ou la réglementation de la MRC, c'est ce que je comprends, monsieur.

3780

Alors le promoteur peut pas exécuter aucuns travaux sans avoir les permis requis au niveau gouvernemental et au niveau municipal.

Je voudrais pas m'étendre sur le point, mais vous comprenez, la logique, elle est là.

3785

PAR M. YVON BOURQUE:

Asteur, la dernière question, moi, dans les plantations, moi, on a une rivière, à un moment donné, qui est située, moi, ma terre, c'est la dernière terre de Sainte-Sophie, l'autre bord, c'est Vianney.

3790

Nous, nous avons une rivière, à un moment donné, qui coule en réalité de l'est envers l'ouest, à un moment donné vers la rivière Bourbon, exemple, tout ça.

3795

Voilà quelques années, moi, j'ai été à la MRC, j'ai parlé avec monsieur Plante. À un moment donné, on avait des problèmes, moi, sur cette petite rivière là, parce qu'au fil des ans à un moment donné, à cause du drainage, parce que j'ose préciser avant que cette petite rivière là, elle part en réalité de rien.

3800

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre question s'il vous plaît!

PAR M. YVON BOURQUE:

3805

La question est que moi, j'avais été voir monsieur Plante pour voir à un moment donné...

PAR LE PRÉSIDENT:

3810

C'est pas encore la question, là. J'aimerais ça que vous posiez votre question s'il vous plaît.

PAR M. YVON BOURQUE:

3815 Bien la question, moi, c'est que je veux savoir aujourd'hui si cette petite rivière là, elle a été, en réalité – parce que pour eux autres, il y avait pas de loi qui régissait ça, qu'en un mot, on pouvait faire à peu près comme n'importe quoi.

3820 Mais là, vu qu'il y a des éoliennes au travers de ça qu'il va y avoir en réalité probablement du drainage, parce que c'est dans le trou en bas, donc l'eau, ça monte pas, ça descend, donc je voudrais savoir, à un moment donné, si lors du drainage à un moment donné de l'installation des parcs, on sait toujours bien que l'eau va descendre en bas.

3825 Donc cette petite rivière là, elle est pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, ça a été discuté à quelques reprises, le drainage, oui.

3830 **PAR M. YVON BOURQUE:**

C'est qu'à un moment donné, je veux savoir aujourd'hui, moi, si cette petite rivière là va être répertoriée dans les choses de la MRC. Parce que présentement, voilà deux (2) ans, elle l'était pas.

3835

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Plante. C'est au regard de la bande de protection des rives, c'est ça, entre autres, le répertoriage.

3840

PAR M. CARL PLANTE:

Je vais essayer de répondre à la question de monsieur.

3845 Effectivement, si c'est bien le cours d'eau que je pense, c'est un cours d'eau reconnu, parce qu'il y a une définition de cours d'eau dans la Loi sur les compétences municipales, c'est les MRC qui ont la compétence exclusive en matière de cours d'eau.

3850 La MRC a un responsable des cours d'eau, puis quand il y a une question qui touche le cours d'eau un tel, il y a quelqu'un qui est mandaté pour aller vérifier ça.

Alors pour ce qui a trait à la protection des rives comme telles, c'est de responsabilité municipale locale.

3855 Maintenant, quand on parle, je sais pas si j'ai très bien saisi la question, mais en tout cas, quand on parle d'animaux, par exemple, sur le bord de cours d'eau, alors là, il y a des mesures à une échelle provinciale qui s'applique en fait de protection de clôture sur le bord des cours d'eau, etc.

3860 Maintenant, si je peux apporter une petite précision rapide par rapport au déboisement! À la MRC, on a effectivement un règlement qui encadre le déboisement.

 Par exemple dans une plantation, il y a des compensations qui sont demandées, étant donné que tantôt, on parlait d'investissements publics. Alors on récupère une partie, s'il y a des coupes dans des plantations, il y a possibilité, effectivement, de récupérer ça.

3865 Et non, le règlement de la MRC n'est pas similaire à celui d'Arthabaska. Chaque MRC a sa réglementation par rapport à ça.

3870 Alors par exemple, récupérer le deux mille cinq cents dollars (2500 \$) à l'hectare dans une coupe d'une plantation, la MRC a cette mesure-là, mais pas dans la MRC d'Arthabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

3875 Je vous remercie. C'est assez clair.

 Et le cours d'eau que vous mentionnez, ce que j'en comprends, est protégé parce qu'il est reconnu.

3880 **PAR M. YVON BOURQUE:**

 Il est reconnu, ce cours d'eau là? Parce qu'en réalité, il va y avoir de l'impact au niveau de ça.

3885 Parce que là, à un moment donné, je veux pas arriver là à un moment donné, ah bien là, il est pas sur les cartes. Moi, je veux savoir à soir si vraiment, ce cours d'eau là va être répertorié...

PAR LE PRÉSIDENT:

3890 On nous dit que oui.

PAR M. CARL PLANTE:

3895 Oui, effectivement, oui. La norme, en matière de cours d'eau, ça prend pas grand-chose en fait sur le territoire pour que ce soit un cours d'eau.

La notion de cours d'eau est assez encadrée dans la Loi sur les compétences municipales.

3900

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

3905

Alors monsieur Bourque, vous avez eu votre réponse.

PAR M. YVON BOURQUE:

Est-ce que vous allez me confirmer ça?

3910

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien en fait, on a la confirmation ici.

3915

PAR M. YVON BOURQUE:

Oui, mais là, on n'est pas rendu avec des voix, on est rendu avec des papiers présentement.

3920

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais pour l'instant, tout ici est pris en transcription, certifié conforme par notre sténotypiste et elle est très écrite. Vous pourrez vérifier deux (2) fois plutôt qu'une. Soyez certain.

3925

Je vous remercie.

3930

GUY BEAUDOIN

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Guy Beaudoin.

3935

Bonsoir.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3940 Bonsoir. Ma première question, je veux juste une précision sur les éoliennes. C'est trente-cinq pour cent (35 %) qu'elles produisent?

PAR LE PRÉSIDENT:

3945 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3950 Oui, c'est environ entre trente-cinq (35 %) et trente-six pour cent (36 %) pour le parc présent.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3955 OK. Donc ma question, si c'est trente-cinq pour cent (35 %) qu'elles produisent, pourquoi qu'on appelle le projet cent mégawatts (100 MW) alors que c'est juste trente-cinq pour cent (35 %) qu'on produit?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3960 La raison pour ça, si vous permettez, monsieur le Président, c'est qu'il y a le facteur d'utilisation. La production en tant que telle, trente-cinq pour cent (35 %), s'applique à l'énergie produite et non pas à la puissance.

3965 La puissance est de cent mégawatts (100 MW), par contre l'énergie produite, le facteur d'utilisation est de trente-cinq pour cent (35 %). C'est deux (2) quantités différentes.

3970 Donc on parle de kilowattheure, donc heure dans le sens que c'est une production qui est calculée dans le temps, si on veut, c'est une quantité d'énergie. Tandis que la puissance, elle, est de cent mégawatts (100 MW). C'est deux (2) concepts qui sont différents.

PAR LE PRÉSIDENT:

3975 La puissance, c'est un potentiel, c'est-à-dire que quand il ne vente pas, aucune éolienne ne tourne, ça veut dire qu'il y a aucun kilowattheure qui sort du parc éolien.

Par moments, il peut venter très fort, toutes les éoliennes produisent à pleine capacité, donc ça voudrait dire que le cent mégawatts (100 MW) est utilisé à pleine capacité pendant tant de temps.

3980 Donc si on fait la moyenne de ça sur une année, ça donne trente-cinq pour cent (35 %) de l'utilisation du potentiel en termes de kilowattheures.

 Donc si je prends cent mégawatts (100 MW) multiplié par – ça, c'est le potentiel maximal – multiplié par trois cent soixante-cinq (365) jours multiplié par vingt-quatre (24) heures, pour
3985 chaque jour, ça va me donner la puissance théorique si les éoliennes tournaient à pleine capacité.

 Mais étant donné qu'il ne vente pas toujours, ça donne trente-cinq pour cent (35 %) de la multiplication que je viens de présenter. C'est ce qui est le facteur d'utilisation.

3990
 Donc on a une puissance, on utilise la puissance pendant un certain temps, on obtient de l'énergie. C'est en substance l'explication de monsieur Yelle.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3995 OK. Dans le fond, vous voulez dire qu'elles produisent cent mégawatts (100 MW) mais juste sur une petite période?

PAR LE PRÉSIDENT:

4000 C'est ça. Donc quand on fait la moyenne d'énergie, parce que, autrement dit, sur une base annuelle, on peut recalculer – parce que souvent, on est habitué, nous, quand on reçoit nos comptes, on reçoit kilowattheures – mais on pourrait calculer en termes de mégawattheures sur une base, mais dans ce cas-ci, ça voudrait dire que le potentiel d'énergie produit, c'est trente-cinq
4005 pour cent (35 %) du potentiel théorique, si les éoliennes marchaient à cent pour cent (100 %) du temps. Mais dans les faits, c'est trente-cinq pour cent (35 %). C'est ça que ça veut dire.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4010 Ensuite de ça, ma deuxième question! Lors de l'intervention à Saint-Ferdinand, j'avais demandé au promoteur de nous montrer, avoir une vidéo qu'on pourrait voir de A à Z pour l'installation des éoliennes, qu'est-ce que ça faisait dans la nature, puis tout ça, je veux dire les chemins forestiers, l'amplitude, parce que des éoliennes de quatre cent cinquante pieds (450 pi) de haut, c'est quand même beaucoup.

4015 Puis on n'a pas eu de chose. On aimerait ça avoir ça dans les municipalités environnantes, parce que là, on se fait tous parler, il y en a qui sont pour, il y en a qui sont contre, mais on sait pas c'est quoi une éolienne.

4020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 On va le demander. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4025 Écoutez, ce qu'on pourrait faire, c'est mettre une vidéo, une présentation, si on veut, d'un exemple de construction. Je pense que c'est ça qui avait été demandé, puis le mettre sur notre site Web et vous envoyer le lien. Ça pourrait être une solution.

PAR LE PRÉSIDENT:

4030 Sur Internet. Est-ce qu'il y aurait d'autres médiums, j'imagine qu'à Saint-Ferdinand, il doit y avoir une bibliothèque municipale?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4035 C'est parce que moi, la question que je veux emmener, c'est que les conseils aux alentours ne font peut-être pas partie du chose à Saint-Fer, mais ils sont quand même préoccupés par l'implantation des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

4040 Ce système-là, donc, est-ce qu'il peut être disponible sur DVD qui pourrait être fourni à des municipalités qui en feraient la demande?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4045 Oui, il y aurait moyen de faire ça. Mais ce qui est certain, c'est qu'on va pouvoir le préparer pour qu'il soit "visionnable" à notre bureau d'information à Saint-Ferdinand.

PAR LE PRÉSIDENT:

4050 Et éventuellement, vous seriez ouvert à en distribuer aux municipalités des copies DVD?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4055 Oui, oui, il y a pas de problème avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4060 Très bien. Donc vous allez informer sur votre site Internet et vous allez nous tenir informés du moment que ce sera disponible et nous, on fera les hyperliens à ce moment-là.

Ça vous va?

4065 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Merci.

4070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

4075 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Y a-t-il une date qu'on va pouvoir avoir ça?

4080 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

On va le faire dans les plus brefs délais.

4085 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

On aimerait ça avoir ça avant les mémoires, pour être capables de pouvoir construire nos mémoires.

4090

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

On va essayer de faire ça rapidement, oui.

4095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Aussitôt que ce sera en ligne, nous allons en informer les gens pour faire suivre l'évolution du site en allant sur le site du BAPE. Alors nous le mettons à jour régulièrement.

4100 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Monsieur le Président, je voudrais quand même peut-être, si vous permettez, on a quand même déjà certaines vidéos qu'on pourra toujours présenter sur certains points du parc avec des vidéos filmées, des simulations visuelles.

4105

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a encore énormément de gens au registre, alors je pense que la meilleure stratégie, c'est de permettre que vous mettiez en ligne le plus vite possible une vidéo qui nous montre comment une éolienne se construit. Ça va aller comme ça.

FRANÇOISE AUBRE

4110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Françoise Aubre.

Bonsoir madame.

4115

PAR Mme FRANÇOISE AUBRE:

4120 Bonsoir. Je suis une résidente du secteur de Vianney, j'habite le 3^e Rang, puis je vais être appelée à vivre à l'intérieur du Parc éolien de L'Érable. C'est quelque chose que je trouve difficile, mais voilà. Je vais vous dire une phrase, puis je vais arriver à ma question.

4125 Aujourd'hui, j'ai appris que le projet éolien de L'Érable est cité à l'heure actuelle à l'intérieur des cours des HEC de Montréal, de l'Université de Montréal. C'est quelqu'un qui m'a appelée pour me dire qu'il m'avait vue sur le vidéo des nouvelles, Le Téléjournal, puis le projet est présenté aux étudiants pour étudier le véritable développement durable, pour savoir si c'est un projet qu'on peut appeler un véritable développement durable, comme il nous est proposé à l'heure actuelle.

Puis, j'ai dit, puis, vos cours, comment...

4130

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre question. S'il vous plaît.

4135 **PAR Mme FRANÇOISE AUBRE:**

4140 Oui, j'arrive à ma question. Ils m'ont dit que pour qu'un projet soit durable, il doit être cohérent jusqu'au bout. Autrement dit, on ne peut pas dire que l'on produit de l'énergie verte au détriment d'un climat social d'une communauté ou au détriment d'individus qui vivent à l'intérieur du projet.

Puis ma question, c'est: Vous savez qu'ici dans la salle, on est tous du monde, on vit dans les mêmes montagnes, puis que c'est divisé à l'heure actuelle. Quelle va être notre place après?

4145

Là, je me dis, quelle sera la place des individus à l'intérieur de ce projet-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

4150 C'est parce que vous commentez, là. Votre question est – parce que là, c'est pas parce qu'on met un point d'interrogation à la fin d'une phrase que c'est une question.

Mais c'est une question que vous pouvez répondre dans un mémoire, par contre. Je suis convaincu que vous avez la réponse à la question que vous venez de poser.

4155

PAR Mme FRANÇOISE AUBRE:

OK.

4160

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors c'est ça la stratégie après ça, dans un mémoire, c'est de nous présenter la réponse.

PAR Mme FRANÇOISE AUBRE:

4165

OK. Est-ce que je peux poser une deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

4170

Oui, allez-y.

PAR Mme FRANÇOISE AUBRE:

4175

C'est qu'on parle aussi d'un projet communautaire, qu'il y aurait des éoliennes, ça serait un projet communautaire, puis je voudrais savoir combien d'éoliennes de plus vont être installées sur le territoire de Vianney, puis à quel temps elles vont être implantées?

PAR LE PRÉSIDENT:

4180

Un projet communautaire?

PAR Mme FRANÇOISE AUBRE:

4185

Oui. On a parlé, j'ai entendu, en tout cas, peut-être que je me trompe, qu'il y aurait un projet, des éoliennes, un projet communautaire, qu'il y aurait d'autres éoliennes qui pourraient possiblement être installées sur le territoire, est-ce que c'est vrai ou c'est faux?

PAR LE PRÉSIDENT:

4190 On peut aller du côté du promoteur, s'ils ont entendu parler, et on peut aller aussi du côté de la municipalité de Saint-Ferdinand.

Monsieur Yelle.

4195 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Il y a présentement un appel d'offres lancé par Hydro-Québec pour des projets communautaires d'une puissance de vingt-cinq mégawatts (25 MW).

4200 Donc il y a pas de projet, je vous ai montré un peu plus tôt la carte des restrictions, il y a pas de projet qui est prévu autre que celui actuel d'Éoliennes de L'Érable dans la région de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie.

4205 Le promoteur regarde quand même s'il y a une possibilité d'avoir un projet possiblement dans la MRC, mais on est encore à la phase de prospection, il y a rien de concret.

PAR LE PRÉSIDENT:

4210 Je vous remercie. J'irais en complémentaire à monsieur Plante. Au niveau du RCI par exemple, on parle de projets communautaires donc qui peuvent s'implanter, ce qu'on en comprend, dans la MRC.

4215 Et vous confirmez s'il y a encore de la place au niveau de la MRC pour des projets communautaires et également, en fonction des éoliennes, un individu qui voudrait installer une éolienne à ses fins personnelles, est-ce que c'est possible de le faire?

PAR M. CARL PLANTE:

4220 Oui, c'est possible de le faire, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4225 Et au niveau d'un projet communautaire, est-ce qu'il y a encore potentiellement de la place pour un projet communautaire sur le territoire de la MRC?

PAR M. CARL PLANTE:

D'après les cartes théoriques qui avaient été publiées sur le site du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, oui, il pourrait y avoir d'autres endroits sur le territoire de la

4230 MRC qui pourraient abriter des éoliennes, un peu en raison probablement à cause de la topographie que j'ai abordée cette question-là un peu plus tôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

4235 Je vous remercie. Donc en théorie, il pourrait y avoir un autre projet.

PAR Mme FRANÇOISE AUBRE:

4240 C'est un peu décevant, quand même.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous pourrez nous faire part de vos préoccupations.

4245 **PAR Mme FRANÇOISE AUBRE:**

OK. Puis moi, c'est la première fois que je viens ce soir, est-ce qu'il y a des gens d'Hydro-Québec ici?

4250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, on a monsieur Désilets d'Hydro-Québec.

PAR Mme FRANÇOISE AUBRE:

4255 OK. Bien, c'était juste pour vous dire ma déception puis ma tristesse. Pauvre Québec!

PAR LE PRÉSIDENT:

4260 S'il vous plaît, s'il vous plaît, pas de commentaire.

SONIA MONDOR

4265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'appelle madame Sonia Mondor.

4270 Bonsoir madame.

PAR Mme SONIA MONDOR:

Bonsoir. Je pleurerai pas ce soir, ça va bien.

4275

Moi, j'aurais aimé ça qu'on me montre sur l'écran la publicité qu'on reçoit dans le journal, je voudrais qu'on montre L'Étoile, cette image-là aussi en haut, les deux (2), c'est possible?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4280

Oui, je vais voir ce que je peux faire. J'ai pas la publicité en tant que telle par contre.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4285

Et est-ce que je peux voir l'autre avant, celle de L'Étoile? Oui, c'est ça.

Est-ce que ce qu'on voit sur la photo va ressembler vraiment au bâtiment que vous allez construire?

4290

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4295

L'Étoile de L'Érable, ce qu'on voit ici, c'est en effet le plan d'architecture qui a été fait par un architecte espagnol qui nous a proposé ce bâtiment-là, oui. Pour l'instant, c'est l'architecture qui a été retenue, oui.

4300

PAR Mme SONIA MONDOR:

OK. Puis si on regarde l'autre photo, est-ce que ça aussi, c'est vraiment ce qu'on va avoir comme éoliennes, ça reflète bien tout l'environnement dans lequel les éoliennes sont installées, tout ça?

4305

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Écoutez, ça, c'est un peu l'image de la compagnie. Donc ça se veut pas...

4310

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, s'il vous plaît, pas de commentaire.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4315

Ça ne se veut pas une représentation, c'est pas une simulation visuelle, ça n'a pas cette prétention-là, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4320

Alors je pense que la réponse est claire, madame.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4325

On a compris, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4330

C'est ça. Mais si vous voulez faire des commentaires dans un mémoire, ils sont les bienvenus.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4335

Non, non, j'en dis pas plus.

Ma deuxième question! Considérant que le projet éolien nous a été informé à la population depuis quatre-cinq (4-5) ans à peu près, dites-moi, monsieur Yelle, quand avez-vous ouvert votre bureau d'information à Saint-Ferdinand?

4340

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4345

Ça a été fait au mois d'octobre de cette année.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4350

OK. Et sans commentaire toujours, j'ai pas le droit.

PAR LE PRÉSIDENT:

4355

Vous pouvez commenter dans un mémoire.

PAR Mme SONIA MONDOR:

OK. Et qui avez-vous engagé pour répondre aux informations du public qui venait s'informer?

4360

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

4365

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Au début de l'ouverture du local, il y avait des membres de l'équipe d'Éoliennes de L'Érable qui étaient là pour répondre aux questions. Puis oui, on a engagé Steve Barlow qui fait maintenant partie de l'équipe, qui est une personne à Saint-Ferdinand.

4370

PAR Mme SONIA MONDOR:

Puis les personnes du début venaient d'où?

4375

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4380

Ils sont de nationalité espagnole.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4385

Et est-ce qu'ils pouvaient bien s'exprimer en français?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je considère que oui, une d'entre elles pouvait très bien, oui.

4390

PAR Mme SONIA MONDOR:

Puis après, vous avez engagé un Saint-Ferdinandois, c'est bien comme ça que ça se dit...

4395

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Langlois peut peut-être nous renseigner!

PAR Mme SONIA MONDOR:

4400

Je veux pas massacrer le mot. Pourquoi vous avez changé de personnel?

PAR LE PRÉSIDENT:

4405

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4410

Je corrigerais l'information, on n'a pas changé de personnel, pas du tout. Les deux (2) personnes qui étaient là au début sont encore là une bonne partie du temps.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4415

OK. Alors si je comprends...

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un ajout de personnel.

4420

PAR Mme SONIA MONDOR:

... un ajout que vous avez fait à la demande, parce qu'ils avaient trop d'ouvrage, quoi?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4425

C'est dans le but d'agrandir l'équipe.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4430

OK. Et est-ce que le poste a été affiché?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4435

On est allés consulter certaines personnes en fonction de conseils qu'on avait. On est allés chercher un peu qui est-ce qui pouvait remplir ce poste-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4440

Pas de commentaire! Si vous avez des insatisfactions, vous nous en parlerez dans un mémoire.

PAR Mme SONIA MONDOR:

Merci.

4445

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

4450

NELSON BOUFFARD

PAR LE PRÉSIDENT:

4455

J'invite maintenant monsieur Nelson Bouffard.

Bonsoir monsieur.

4460

PAR M. NELSON BOUFFARD:

Bonsoir monsieur le Président. Ma question est la suivante!

L'Étoile de L'Érable, quel est son capital-actions actuellement?

4465

PAR LE PRÉSIDENT:

Le capital-actions de L'Étoile de L'Érable, dans quel sens vous la posez? Parce que l'actionariat, donc, j'imagine qu'il y a un actionnaire de L'Étoile de L'Érable?

4470

PAR M. NELSON BOUFFARD:

On sait qu'une compagnie étrangère, généralement, doit s'incorporer soit au Québec, soit au Canada, pour faire affaire sur le territoire.

4475

Alors je suppose que parce qu'on parle du projet de L'Érable, les Éoliennes de L'Érable, donc les Éoliennes de L'Érable, je prétends que c'est une compagnie incorporée.

PAR LE PRÉSIDENT:

4480

Monsieur Yelle pourra nous le confirmer.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4485 Oui, Éoliennes de L'Érable appartient, si on veut, à Enerfin Énergie Canada qui est une compagnie incorporée au Canada, oui.

PAR M. NELSON BOUFFARD:

4490 OK. Alors ma question est la suivante! Quel est le capital social de cette compagnie qui s'appelle Éoliennes de L'Érable?

PAR LE PRÉSIDENT:

4495 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4500 Comme on avait précisé, ça appartient entièrement à cent pour cent (100 %) à Enerfin, l'entité espagnole.

PAR M. NELSON BOUFFARD:

4505 Mais ça me dit pas quel est le capital social qu'il détient actuellement. Combien d'actions, combien d'argent ont-ils en caisse?

PAR LE PRÉSIDENT:

4510 J'aimerais savoir la pertinence de l'information. Qu'est-ce que vous voulez savoir?

PAR M. NELSON BOUFFARD:

4515 Bien, la pertinence, monsieur le Président, est la suivante! Est-ce que cette compagnie-là est solvable pour l'ampleur du projet qu'il y a actuellement?

C'est pas Enerfin Canada, là, c'est les Éoliennes de L'Érable qui sont la compagnie qui fait la promotion du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

4520 Je sais pas trop comment on peut établir dans une commission environnementale la solvabilité d'une entreprise.

4525 Ce qu'on peut souvent voir, souvent c'est les banques prêteuses qui établissent la solvabilité. Si une compagnie n'est pas solvable, donc elle peut pas se financer et faire son projet. J'ai de la misère à suivre le but de votre question.

PAR M. NELSON BOUFFARD:

4530 Le gouvernement devra s'assurer de la solvabilité de cette compagnie-là pour qu'elle respecte ses engagements durant vingt (20) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

4535 On parlait de lettre de crédit, ça a été discuté, notamment pour les questions de démantèlement.

Oui monsieur Yelle.

4540 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, c'était un des points qui étaient vérifiés, si la compagnie avait une bonne cote de crédit.

4545 Donc en ayant été sélectionnée, je suppose que cette vérification-là était conforme à ce qu'espérait Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

4550 Monsieur Désilets, vous pouvez confirmer ce point?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Oui, je peux confirmer.

4555

PAR M. NELSON BOUFFARD:

Est-ce que c'est à l'égard d'Enerfin Canada ou c'est à l'égard des Éoliennes de L'Érable? C'est deux (2) compagnies séparées, ça.

4560

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends ça. Monsieur Désilets.

4565 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Écoutez, j'ai pas le détail de l'évaluation de la solidité financière qui a été faite, mais je présume que c'est la société espagnole qui est la société mère dont la solidité financière a été évaluée. Ça pouvait pas être autrement.

4570

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qui garantit à ce moment-là, si je comprends bien...

4575

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4580

Monsieur Bouffard.

PAR M. NELSON BOUFFARD:

4585

Ma deuxième question, on a parlé de la création d'emplois dans L'Étoile de L'Érable.

Est-ce que L'Étoile de L'Érable sera une compagnie incorporée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies et qui possèdera un bâtiment, étant donné qu'il y a une partie supposément éducative, de ce côté-là?

4590

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

4595

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

L'Étoile de L'Érable va rester la propriété de Éoliennes de L'Érable, et donc l'ensemble des entités mères qui possèdent Éoliennes de L'Érable. Il faut bien comprendre, Éoliennes de L'Érable, ça agit en tant qu'entité bien définie pour l'exploitation, la construction et le développement du Parc éolien de L'Érable du même nom.

4600

PAR LE PRÉSIDENT:

La réponse est sans équivoque.

4605

PAR M. NELSON BOUFFARD:

Quand vous dites que L'Étoile de L'Érable, c'est la propriété des Éoliennes de L'Érable, est-ce que c'est une marque commerciale enregistrée que vous avez faite, ou bien quoi?

4610

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

4615

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Vous parlez de L'Étoile de L'Érable?

PAR M. NELSON BOUFFARD:

4620

Oui.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4625

C'est un nom qu'on a donné au bâtiment. C'est un simple nom.

PAR M. NELSON BOUFFARD:

4630

Parce qu'il y a une question qui a été posée, vous avez répondu que L'Étoile de L'Érable créera un emploi, donc je considère que c'est une entité juridique quelconque.

PAR LE PRÉSIDENT:

4635

C'est pas tout à fait ça qu'on comprenait. C'est la personne qui travaillerait dans le bâtiment, c'est ce qu'on comprenait à la question qui était posée hier.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4640

Et c'est de la manière que ça voulait se faire comprendre, oui.

PAR M. NELSON BOUFFARD:

Merci monsieur le Président.

4645

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

ANDRÉ VIGNEAULT

4650

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur André Vigneault.

4655

Bonsoir monsieur.

PAR M. ANDRÉ VIGNEAULT:

4660

Bonsoir. Moi, ma question, c'est dans le but d'établir un comparatif entre le projet d'éoliennes de L'Érable et puis la moyenne de ce qu'on a comme parcs électriques au Québec. Dans le fond, c'est au niveau de l'impact environnemental.

Ça fait que je voudrais savoir combien d'électricité est produite en moyenne chaque année au Québec?

4665

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Désilets.

4670

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Ça avoisine deux cents térawattheures (200 TWh) par année.

PAR M. ANDRÉ VIGNEAULT:

4675

OK. On est tu au courant quelles superficies sont utilisées à la production et au transport d'électricité? Je comprends là-dedans les réservoirs hydroélectriques, les emprises des lignes de transport, les périmètres de sécurité autour de la centrale nucléaire, etc.

4680

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que cette information existe, monsieur Désilets, à votre connaissance?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

4685

C'est une information qui doit exister quelque part. Par contre, je n'ai pas cette information-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4690

Parce que ça dépend toujours aussi dans quel sens vous la posez. Est-ce que c'est en termes d'hectares utilisés uniquement, peu importe le type de sol invoqué?

PAR M. ANDRÉ VIGNEAULT:

4695

Bien, ce serait déjà une information qui nous permettrait de faire un comparatif. Parce qu'on parle beaucoup des soixante-trois hectares (63 ha) de boisés pour le parc dans ce cas-ci, puis on connaît la production estimée, donc ça permettrait de savoir...

PAR LE PRÉSIDENT:

4700

Un comparatif, monsieur Désilets, pouvez-vous simplement vérifier s'il existe un genre de compilation comme ça...

PAR M. ANDRÉ VIGNEAULT:

4705

Une espèce de ratio hectares par rapport aux kilowattheures par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

4710

Je suis pas au fait, mais pouvez-vous vérifier. Ça peut exister effectivement, mais j'ai pas aucune information en tête, compilée de cette façon-là.

Monsieur Talbot, de votre côté, êtes-vous au courant?

4715

PAR M. DENIS TALBOT:

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4720

C'est ça. Et du côté d'Hydro-Québec, ils vont faire une vérification si ce genre d'information là existe, et si elle existe, on pourra la mettre en ligne.

PAR M. ANDRÉ VIGNEAULT:

4725

OK. Juste une petite question supplémentaire. Quelle superficie il y a de déboisée et de reboisée dans une année normale dans la MRC de L'Érable?

4730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Plante.

4735 **PAR M. CARL PLANTE:**

L'ingénieur forestier de la MRC pourrait répondre à cette question. Par contre, dans l'année dernière, en 2008, ce que je peux apporter comme précision, comme apport, c'est qu'on a révisé le Règlement de contrôle intérimaire qui encadre le déboisement dans la MRC, en 2008.

4740 Suite à la révision de ce règlement-là, on s'est rendu compte – je dirais à notre grande surprise, c'est que suite aux épisodes de déboisement pour l'épandage de lisier sur le territoire de la MRC, qui était au début des années deux mille, puis également dans les dernières années, le fort déboisement pour la production de canneberges sur le territoire, alors là, on parle de plusieurs centaines, voire milliers d'hectares dans les dernières années – on s'attendait à voir le territoire de la MRC, la superficie boisée de la MRC descendre de plusieurs pour cent.

4745 Lors de l'adoption du premier Règlement de contrôle intérimaire, on estimait le territoire boisé de la MRC à environ cinquante-huit pour cent (58 %), alors on s'attendait à voir cette superficie boisée là descendre aux environs peut-être de cinquante-deux-cinquante-trois pour cent (52 %-53 %).

4750 Quand on a révisé le règlement de la MRC, en fait comme je le disais tantôt, on a été surpris de voir que finalement, l'impact de ce déboisement-là était plus mineur qu'on le croyait, parce qu'ailleurs sur le territoire, malgré qu'il y avait des espaces qui étaient déboisés pour la canneberge, ailleurs sur le territoire de la MRC, il y avait des superficies qui étaient reboisées ou des friches qui devenaient, qui étaient considérées dorénavant comme des superficies boisées.

4760 De sorte que dans les dernières années, l'évolution de la superficie boisée de la MRC a peu fluctué, malgré l'important déboisement pour l'épandage de lisier et l'important déboisement pour la culture de la canneberge.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est de l'ordre de quelques milliers d'hectares bon an mal an?

4765

PAR M. CARL PLANTE:

Bien en fait, en 2008, on a émis pour quatre cents hectares (400 ha) de permis, seulement pour la canneberge, de coupe.

4770

Ici, j'ai un autre chiffre, pour avoir vérifié avec l'ingénieur forestier de la MRC, qu'on estime – c'est à titre comparatif, parce que c'est un autre projet à caractère plus ou moins

4775 industriel qui touche la MRC, le projet de Pipeline Saint-Laurent qui est un projet qui va partir de Lévis jusqu'à Montréal – on estime que dans le tronçon de la MRC de L'Érable, d'un seul tenant, ça va correspondre à peu près à soixante-dix-soixante-quinze hectares (70 ha-75 ha).

Alors donc c'est un peu ça. Ce qu'on s'est rendu compte, c'est qu'il y a beaucoup de superficies qui sont reboisées sur le territoire de la MRC.

4780 Et d'ailleurs, le ministère de l'Agriculture du Québec nous a sensibilisés à cet effet-là, et je dois dire que, peut-être que le ministère de l'Agriculture pourrait apporter cette précision-là, mais aimerait bien qu'on encadre le reboisement, parce qu'il y a beaucoup de terres agricoles qui sont reboisées sur le territoire.

4785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

PAR M. CARL PLANTE:

4790 Notamment dans la partie appalachienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

4795 Et éventuellement, vous pourriez demander à votre ingénieur forestier qu'il nous donne plus de chiffres; à ce moment-là, quand on les recevra, on pourra les mettre en ligne, sur les dernières années, déboisement-reboisement. Donc une petite compilation.

Ça pourrait vous aller?

4800 **PAR M. ANDRÉ VIGNEAULT:**

Merci beaucoup.

4805 _____
BENOÎT FOURNIER

PAR LE PRÉSIDENT:

4810 J'invite monsieur Benoît Fournier. Alors je vais conserver son nom.

Est-ce que monsieur Roger Marcoux est ici?

4815 **PAR M. ROGER MARCOUX:**

Monsieur le Président, c'est parce que le sujet que je voulais aborder, au sujet des proportions de déboisement par rapport à l'ensemble total du déboisement chaque année dans la MRC, a déjà été abordé.

4820

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc vous posez pas la question.

4825

PAR M. ROGER MARCOUX:

Non, je poserai pas la question, ça a été abordé et très bien traité.

PAR LE PRÉSIDENT:

4830

Alors je vous remercie.

Alors vous êtes monsieur Fournier? Parfait.

4835

Bonsoir monsieur.

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

4840 Bonsoir. Quand on parle d'acceptabilité sociale, j'essaie d'en savoir plus sur ce concept-là. Comme on l'a dit au cours des derniers jours, c'est assez vague.

4845 Je sais que dans la MRC, à l'heure actuelle, on essaie d'obtenir le plus de signatures possible dans la MRC de L'Érable. Vingt-cinq-trente mille (25 000-30 000) personnes qui vivent ici dans le bas, dans les plaines, qui subiront aucun inconvénient, qui sont invités à signer ces pamphlets-là. Trois mille (3000) personnes vivent à Saint-Ferdinand, certains vivront des inconvénients. Secteur Vianney, cent cinquante (150) personnes directement concernées, et il y a des villages limitrophes aussi qui seront directement concernés, mais qui n'ont pas affaire à la MRC de L'Érable.

4850 La ministre dit toujours, acceptabilité sociale, si c'est pas passable, je refuserai ce projet-là.

4855 Mais vous, comment voyez-vous l'acceptabilité sociale? C'est tu les gens qui vivent dans les plaines, c'est tu les gens qui sont directement concernés par le projet, c'est tu les villages en dehors de la MRC qui sont directement concernés mais qui n'ont pas d'affaire là?

Qu'est-ce que ça touche, l'acceptabilité sociale?

PAR LE PRÉSIDENT:

4860 Hier, on en a discuté, même avant-hier aussi, à trois-quatre (3-4) reprises, je pense que cette notion-là est un bon sujet que vous pouvez, que les gens ici peuvent venir nous donner leur point de vue.

4865 C'est certain, ce qui ressortait, c'est qu'il n'y avait pas de définition consensuelle ou officielle ou supportée...

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

4870 Mais la ministre s'appuie là-dessus. Je refuserai s'il n'y a pas d'acceptabilité sociale.

PAR LE PRÉSIDENT:

4875 Oui, mais elle l'a mentionné en termes général. Maintenant, qu'est-ce que c'est au juste, bien, on a eu des réponses là-dessus hier.

Monsieur Poirier a dit, acceptabilité, pour eux, c'est pas unanimité, bon. Alors c'est quelque chose entre les deux (2).

4880 Mais convenons qu'il n'y a pas de définition officielle de ça, et la perception de l'acceptabilité peut varier d'une personne à l'autre.

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

4885 Oui, mais ça veut tu dire que les six mille (6000) personnes qui vont signer à Plessisville, Princeville, tout ça, ça compte dans l'acceptabilité sociale ou si c'est les gens qui y résident?

PAR LE PRÉSIDENT:

4890 Je n'en ai aucune idée...

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

Ah! Mais je veux savoir, moi, c'est très important, ça.

4895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, j'ai pas dit que la question est pas importante. Mais de votre côté, vous pouvez nous en parler.

4900 Mais là, je pense pas que ça serait profitable, qu'on apprendrait de quoi de nouveau, même si je repose la question à monsieur Poirier, il va nous répondre sensiblement la même chose qu'hier.

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

4905 Comme un fonctionnaire!

PAR LE PRÉSIDENT:

4910 S'il vous plaît! Je voudrais pas de remarque désobligeante.

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

4915 Excusez-moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

4920 Il reste qu'on est confronté à des jugements de valeur. La question que vous posez implique des perceptions, des jugements de valeur.

Donc c'est difficile de demander à quelqu'un de répondre à une telle question.

PAR LA COMMISSAIRE:

4925 On va en apprendre plus avec votre mémoire.

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

4930 D'accord. Ma deuxième question! Comme vous le dites souvent, il est toujours possible que le projet de L'Érable soit refusé. Cette éventualité est d'autant plus forte que l'inacceptabilité sociale est très forte, comme c'est dans le cas de ce projet.

4935 Alors de quelle façon – moi, je me soucis beaucoup pour Enerfin – de quelle façon le gouvernement dédommagera la compagnie Enerfin, advenant l'éventualité que ce projet-là soit refusé? Parce que ce serait triste, là!

PAR LE PRÉSIDENT:

4940 S'il vous plaît, pas de commentaire.

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

Je demande de quelle façon le gouvernement prévoit dédommager les investissements qui se sont faits et qui se font encore à chaque jour dans le territoire.

4945

PAR LE PRÉSIDENT:

On peut adresser la question à monsieur Désilets. On sait que le gouvernement du Québec doit émettre un décret. Le gouvernement, selon la procédure, émet un décret d'autorisation qui peut être assorti de conditions; il peut émettre un décret de refus également.

4950

Traditionnellement, le gouvernement ne justifie pas sa décision dans un sens ou dans l'autre, bon.

4955

Maintenant, dans l'hypothèse où un projet éolien fait l'objet d'un décret de refus par exemple ou d'une absence de décret gouvernemental, qu'est-ce qu'il advient, monsieur Désilets?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

4960

En fait, ce qui se produit, c'est que du point de vue d'Hydro-Québec, nous, on a un contrat avec le promoteur. Le promoteur ne peut pas se sortir d'un projet comme ça n'importe comment.

4965

Alors dans l'hypothèse où le certificat d'autorisation était refusé, le promoteur ne pourrait donc pas poursuivre son projet. Ça deviendrait un cas de résiliation, et ces résiliations-là, je pense que ça serait une résiliation sans recours pour Hydro-Québec.

En gros, c'est ce que ça dit.

4970

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça veut dire quoi? Ça veut dire que le promoteur n'aurait pas de recours contre Hydro-Québec?

4975

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Ah, pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

4980

Donc c'est clairement établi, étant donné que c'est un refus.

Ça veut dire que le gouvernement n'a pas d'épée de Damoclès reliée au contrat, à savoir s'il refusait, ça coûterait de l'argent à Hydro-Québec, c'est ça que je comprends.

4985

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

Aucun dédommagement autrement dit?

4990

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Dans le cas que le gouvernement refuse le projet, il n'y aurait aucun dédommagement au promoteur.

4995

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

C'est triste, ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

5000

Mais c'est la réponse.

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

5005

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

5010

RAYMOND CHARLAND

5015

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Raymond Charland.

Bonsoir monsieur.

5020

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

Bonsoir madame, bonsoir monsieur. Alors j'ai quelques petits bouts de papier. D'abord, madame, je voudrais vous signaler que j'ai vérifié avec vos collègues derrière, et puis en effet, le

5025 document auquel je faisais référence hier vous a été communiqué. Et puis il y a six (6) copies qui ont été remises à vos collègues.

Cependant, comme je suis un peu naïf, j'avais oublié de demander qu'on donne des copies supplémentaires pour les gens qui étaient ici et qui voulaient peut-être consulter ce document-là qui, jusqu'à hier, leur était inconnu. Alors je m'excuse pour ma naïveté.

Alors je vais essayer de corriger ça dans l'avenir.

5035 Donc j'ai deux (2) points. Le premier point, si vous me permettez, je reviens sur le document que j'ai présenté hier, mais je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit hier, ça, je vous le garantis.

5040 Alors c'est un document qui est, pour moi, très important, crucial. Je veux m'assurer que, par exemple, à l'attendu numéro 1, on fait référence à un protocole d'entente qui remonterait au 9 mai "1907", et puis avec la société Geilectric inc., relatif à un parc éolien, plus précisément sur le territoire des municipalités, on les connaît, là, désigné comme le projet, tel que plus amplement décrit au plan joint aux présentes à titre d'annexe F.

5045 Il y a plusieurs endroits où on voit des mentions d'annexe comme ça, j'espère que vous avez eu les annexes, oui?

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui monsieur.

5050

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

En fait, toutes les annexes qui sont mentionnées dans le document, très bien. Ça me rassure. Moi, je les ai pas.

5055

PAR LA COMMISSAIRE:

Mais elles sont disponibles, quand même.

5060

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

Je l'espère. Elles seront disponibles en ligne, et je souhaite qu'elles soient disponibles aussi à Saint-Ferdinand, là, au centre d'information, je le souhaite.

5065

Alors quand même, je fais le tour des attendus qui m'intéressent, puis il y a des concordances là-dedans...

PAR LE PRÉSIDENT:

5070 J'aimerais néanmoins que vous posiez votre question. On accepte des courts préambules, mais là, on s'en vient avec un long préambule.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

5075 Non, ça va aller très très vite.

PAR LE PRÉSIDENT:

5080 Moi, ça me dérange pas, je peux être ici tout le temps, mais je veux penser aux gens dans la salle qui sont ici, bénévoles, qui risquent de passer très tardivement, parce que là, on n'arrive pas à poser la question.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

5085 Il y a là-dedans des éléments très importants qui sont contenus dans les dates, puis il y a des questions qui ont été posées...

PAR LE PRÉSIDENT:

5090 Non, s'il vous plaît. Le but, c'est d'aller chercher des éclaircissements. Si c'est pour faire des démonstrations, c'est pas admissible.

Bien là, c'est parce que ça vient compliquer. Alors vous êtes encore une fois en train de vouloir faire une démonstration, démonstration qui peut être admissible dans un mémoire.

5095

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

J'ai une question à poser.

5100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, posez votre question s'il vous plaît.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

5105

D'accord. Alors j'ai une question à poser à l'attendu numéro 3, on a en date une proposition qui est datée en janvier 2006. Si on va un petit peu plus loin, à l'attendu numéro 6, on fait référence à des documents qui ont été signés par les municipalités les 27 juin et 6 juillet, et qui fait référence à des ententes d'engagements.

5110

Ma question arrive, les dates sont importantes, c'est pour ça qu'il faut que je les cite, puis comme je vous dis, je vais à l'essentiel.

5115 À l'attendu numéro 3, on fait référence à une structure de propriété à laquelle participerait la MRC à une hauteur de trente (30 %) à quarante-neuf pour cent (49 %) en fonction de l'implication financière des parties. Ceci, c'était sur le projet global, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

5120 C'est pas ça qui s'est matérialisé, ce qu'on a discuté hier.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

5125 Non, mais ce que je veux dire, je pose une question à la MRC, je veux poser une question à la MRC par rapport à ça. Puis là, je veux comprendre, moi, pourquoi, entre cette date-là, on parle de trente (30 %) à quarante-neuf pour cent (49 %) de l'ensemble du projet auquel les municipalités et la MRC devraient participer sur l'ensemble du projet, puis un peu plus loin, à peu près un an plus tard, là, à ce moment-là, il n'y a plus de participation de la municipalité, et c'est la compagnie qui assume la totalité du projet. Et puis un petit peu plus loin, on dit qu'il y aura peut-être un projet communautaire dans le bloc vingt-cinq (25 MW).

5130

C'est ça un peu ma question. Ma question, c'est: Qu'est-ce qui a fait qu'il y a eu ce changement-là entre ces deux (2) dates-là?

5135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Plante.

PAR M. CARL PLANTE:

5140

Oui. J'ai entre les mains l'entente, peut-être que je demanderais – en fait, j'ai de la misère à suivre la question, mais globalement, il n'y a pas de lien entre le présent projet puis un éventuel projet communautaire.

5145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce qu'on avait compris hier entre autres, là. Donc il y a pas de lien. C'est-à-dire qu'on a un projet, mais c'est embêtant.

5150

Monsieur Plante, qu'est-ce que vous pouvez nous dire de plus maintenant?

PAR M. CARL PLANTE:

5155 Dans cette entente-là, on prévoit que si éventuellement il y a un projet communautaire sur le territoire de la MRC, la MRC pourrait se conformer aux conditions d'appel d'offres du projet communautaire, puis éventuellement il pourrait y avoir un partenariat à établir avec Enerfin. C'est un peu ça que ça dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

5160 Très bien, je vous remercie.

PAR M. CARL PLANTE:

5165 Je sais pas si j'ai bien vulgarisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

5170 Effectivement, ce document-là, vous pouvez nous le déposer?

PAR M. CARL PLANTE:

Ce document-là a été déposé, oui.

5175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il est déjà disponible.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

5180 Il y a pas de réponse à ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

5185 Bien en fait, la réponse, si vous êtes insatisfait de la réponse, vous nous en ferez part.

Mais pour l'instant, les motifs profonds, on les connaît pas, mais c'est difficile de conjecturer. Il y a pas eu d'entente pour un autre projet, et c'est celui-là qu'on a.

5190 C'est difficile de savoir pourquoi, là.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

5195 C'est dans les documents qui sont annexés à cela. C'est tout là, il suffit de faire la concordance entre les dates et puis les différents contenus, puis vous allez comprendre qu'il y a eu un changement radical entre telle date et telle date.

PAR LE PRÉSIDENT:

5200 Vous pourrez attirer notre attention sur ce point.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

5205 Alors maintenant, j'aurais une demande à formuler.

Je demande si la MRC peut nous déposer son plan d'affaires pour le développement éolien, étant donné que c'est pas privé, mais les municipalités et la MRC, c'est du domaine public, il doit y avoir un plan d'affaires sur le développement éolien pour la partie d'entente qu'elle a conclue avec le promoteur.

5210

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Plante.

5215 **PAR M. RAYMOND CHARLAND:**

Je souhaiterais que ce soit déposé, je demande que ce soit déposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

5220

Alors on va voir ce que monsieur Plante va nous répondre.

PAR M. CARL PLANTE:

5225 C'est certain que si éventuellement, il y a un projet communautaire un jour, ça va nécessiter un plan d'affaires.

Mais pour le moment, on n'est pas rendu là, il n'y a pas de plan d'affaires. Il y a rien à ce niveau-là.

5230

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous n'avez pas encore de plan d'affaires à ce sujet?

5235 **PAR M. CARL PLANTE:**

Non.

5240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la réponse qu'on a.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

5245 Maintenant, j'ai ma deuxième question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

5250

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

5255 C'est une question, en fait, disons, moi-même personnellement je m'interroge, et je ne sais pas qui peut répondre à ma question ici, mais je fais référence, disons comme cadre historique, je le citerais pas, mais je fais référence à un petit passage à la page 2 du rapport du BAPE qui a été remis le 23 décembre de l'an dernier, si je me trompe pas de date, sur le projet de Parcs éoliens de Gros-Morne et de la Montagne Sèche.

5260 Il y a un beau petit paragraphe qui fait le résumé sur qu'est-ce qui s'est passé en 2003, dans les premiers appels d'offres, puis pourquoi que c'était pour développer les régions, etc. En tout cas, il y a ça.

5265 Puis d'autre part, le projet d'appels d'offres qui a été déposé en 2005 où là, c'était ouvert à toutes les régions, bon.

Alors ma question, c'est:

5270 Considérant que, comme disait ma mère, on doit apprendre du passé, pour vivre au présent et préparer l'avenir;

5275 En conséquence, les expériences qui ont été faites à partir de 2000 jusqu'à 2005, en Gaspésie et etc., ces expériences-là nous ont appris qu'il y a des problématiques qui sont très larges et puis moi, je m'interroge sur le fait qu'au moment – je pose la question: Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'enquête générique sur les questions comme par exemple les paysages, comme par exemple particulièrement appliquées à notre région à nous, puisqu'il y a un déplacement vers des milieux qui sont plus fortement habités que ce qui se passait en Gaspésie par exemple?

PAR LE PRÉSIDENT:

5280 La question a été posée...

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

5285 À moins qu'il en ait eu puis que je l'ai pas vu.

PAR LE PRÉSIDENT:

5290 Il y a pas eu aucune enquête générique, parce qu'il y a pas de mandat qui a été donné. C'est ce qu'on a eu en substance comme réponse.

Il y a par contre des guides qui ont été élaborés depuis 2003, et on les a présentés, l'ensemble de ces guides-là, cet après-midi, ils ont été présentés. Donc l'information se retrouve dans les transcriptions notamment.

5295 **PAR M. RAYMOND CHARLAND:**

Je connais largement les guides.

PAR LE PRÉSIDENT:

5300 Donc il y a eu des guides. Mais il y a pas eu d'enquête générique parce qu'il y a pas eu de mandat qui a été donné pour ce type d'enquête là.

Mais pourquoi, on le sait pas. Il y en a pas eu.

5305 Mais les commissions peuvent émettre des avis, commissions du BAPE, mais le Conseil des ministres, le gouvernement a discrétion pour donner suite ou non à ça.

5310 Comme j'ai expliqué, c'est un peu comme quand le gouvernement émet un décret, il justifie jamais pourquoi il a dit oui, pourquoi il a dit non. Tout ce qu'on sait, c'est le Conseil qui a dit oui, avec des conditions, ou il a dit non. Alors c'est un peu comme ça.

5315 Alors encore une fois, on est dans une question de perception et d'opinion. Peut-être que vous, vous dites, il aurait du y en avoir une générique, mais pour l'instant, il y en a pas eu. C'est tout ce qu'on peut dire.

Les commissions ont déjà traité de ce genre de choses là, effectivement, mais c'est comme ça.

5320 **PAR M. RAYMOND CHARLAND:**

Alors j'ai essayé de pas tomber dans l'opinion, mais je peux vous garantir qu'il y a un mémoire de ma part qui est en marche, et puis ça ne sera pas le seul mémoire. Je travaille en collaboration avec un groupe et pour lequel on a déjà une quarantaine de pages de prêtes.

5325

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

5330

PAR LA COMMISSAIRE:

Étiez-vous ici cet après-midi?

5335

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

Oui. J'étais ici hier après-midi et cet après-midi aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

5340

Je vous remercie.

Nous allons faire une pause d'une dizaine de minutes.

5345

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

5350

**REPRISE DE LA SÉANCE
YOLAND LECLERC**

PAR LE PRÉSIDENT:

5355

J'invite madame Jocelyne Veillette. Est-ce que madame Veillette est dans la salle? Non, elle est pas là.

Monsieur Yoland Leclerc.

5360

Bonsoir monsieur.

PAR M. YOLAND LECLERC:

5365

Bonsoir. Monsieur le Président, madame Bigué.

Dans le tableau 8.107 de l'étude d'impact qui s'appelle "Effets sur le milieu visuel", il y a huit (8) sur les treize (13) points de vue simulés ont des impacts majeurs. C'est-à-dire tous ceux situés en bordure ou dans le parc.

5370

Puis je pense que si on en prendrait la quantité qu'on voudra, c'est très probable que la très grande majorité des points de vue possibles à l'intérieur, ce serait le même résultat, des impacts majeurs.

À l'annexe R page 12, on dit, je vous cite:

5375

"À partir de plusieurs endroits, le milieu récepteur offre des vues ouvertes ou panoramiques dues principalement à la topographie et aux territoires agricoles, créant des avant-plans dégagés permettant des vues vers plusieurs éoliennes.

5380

"De plus, dans certains secteurs habités, les éoliennes sont implantées tout autour des observateurs, créant une situation de covisibilité entre différentes grappes et provoquant une saturation du paysage."

Alors à l'étude d'impact page 407, on définit la qualité de vie comme:

5385

"La qualité de l'air ainsi que l'absence de nuisances sonores ou visuelles."

5390

Alors la question! Considérant les niveaux sonores anticipés puis les impacts majeurs au niveau visuel déjà identifiés, comment peut-on dire que ce projet respecte les principes d'amélioration de la qualité de vie des personnes, lequel pourtant est au centre des préoccupations relatives à la Loi du développement durable?

PAR LE PRÉSIDENT:

5395 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

5400 Il y a différents points qui font partie du résultat final du bilan de l'ensemble du parc, et c'est à ce niveau-là que l'étude d'impact vient ramener chacun de ces points-là pour faire une somme et une proposition de mesures d'atténuation et un ensemble de critères qui, à la fin, donnent des effets positifs, des effets négatifs.

5405 Et c'est sur cette somme-là finale que le parc, de notre côté, comment dire, on considère, on est confiants avec notre projet, on est à l'aise avec ce projet-là, et on est, encore une fois, très sûrs que ça peut être une très bonne opportunité.

5410 Donc c'est sur la somme de tous les éléments qui entrent en compte qui peuvent être étudiés au niveau de ce parc-là qu'on se base pour affirmer cela.

PAR LE PRÉSIDENT:

5415 Vous pouvez être insatisfait de la réponse, vous pouvez nous en parler dans un mémoire. Je veux pas que vous réagissiez à la réponse.

PAR M. YOLAND LECLERC:

5420 Je me demandais, en entendant la réponse, combien faut-il être de gens pour qu'on ait droit, pour être considéré au niveau de la Loi du développement durable?

5425 Parce que là, il semble qu'il y a un petit coin, au niveau des impacts, c'est très fort, et pour l'ensemble d'une région donnée, peut-être qu'au niveau du Québec, c'est moins fort. Alors il faut être combien de centaines de personnes il faut être, est-ce que vous pouvez me répondre à ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une question sans réponse.

5430 **PAR M. YOLAND LECLERC:**

Non, bon.

Je vais vous en poser une autre!

5435

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

5440 **PAR M. YOLAND LECLERC:**

Je voudrais savoir, on a parlé beaucoup, monsieur Yelle, du comité de suivi – excusez-moi, monsieur le Président – du comité de suivi qui était au niveau de la MRC, on a entendu, je recommencerais pas là-dessus!

5445

Je voudrais savoir, au niveau des membres du comité de suivi, combien de personnes, qui sont membres de ce comité-là, qui demeurent en bordure ou dans le parc éolien, donc qui subissent des impacts visuels et sonores et autres, à part ceux qui ont déjà signé des contrats d'option avec le promoteur?

5450

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors il a été déjà question de la composition du comité de suivi, et une des sous-questions était: Est-ce que vous prévoyez, dans le comité, vous assurer de la présence de citoyens qui sont pas impliqués directement dans le projet éolien avec vous par exemple!

5455

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

C'est quelque chose qu'on avait fait à une certaine époque. Donc on avait invité le comité du CIRPÉE, le Comité d'intégration réussie du projet éolien de L'Érable, à intégrer le comité de suivi pour nous faire part de ses commentaires. On a donc travaillé avec lui pendant quelques rencontres.

5460

Et par la suite, il s'était retiré du comité. Donc là, on avait déjà dit un peu plus tôt, dans une séance précédente, on est encore ouverts à ce qu'il y ait évidemment des gens de la région, qui fassent pas nécessairement partie du parc éolien, qui en fassent partie.

5465

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la porte reste ouverte?

5470

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Totalement.

5475

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Leclerc.

PAR M. YOLAND LECLERC:

5480

J'étais le porte-parole du CIRPÉE, alors je peux vous dire pourquoi on s'est retirés du comité.

PAR LE PRÉSIDENT:

5485

Je voudrais pas l'entendre. Je vous demande de nous le donner dans votre mémoire. S'il vous plaît!

PAR M. YOLAND LECLERC:

5490

Mais c'est parce qu'on utilise beaucoup depuis le début...

PAR LE PRÉSIDENT:

5495

Oui, mais vous pourrez, à ce moment-là, le mémoire sert à ça, le mémoire sert justement à venir après ça dire, voici, nous, ce qu'on pense de tout ça. C'est exactement l'exercice; la première partie n'étant que pour obtenir des précisions et des compléments d'information en regard du projet, et pas les commentaires des gens ou les réactions des gens aux réponses.

5500

Je comprends que c'est difficile, les gens veulent répondre immédiatement, mais notre procédure est faite comme ça. Et d'autant plus que vous allez avoir le temps de réfléchir en même temps entre la première partie et la deuxième partie pour raffiner votre réponse ou votre avis.

5505

PAR M. YOLAND LECLERC:

Mais étant donné que c'est ma dernière question, je vais le faire en respect de vous et de madame Bigué, parce que je trouve que vous avez été très respectueux de nous.

5510

PAR LE PRÉSIDENT:

On fait notre possible, monsieur, je vous remercie.

5515

MICHEL VACHON

PAR LE PRÉSIDENT:

5520

Je vais maintenant inviter monsieur Michel Vachon.

Bonsoir monsieur.

PAR M. MICHEL VACHON:

5525

Bonsoir monsieur Germain, madame Bigué.

Alors dans l'étude d'impact, à la fin de l'étude d'impact, il y a un chapitre traitant du programme de suivi environnemental. Alors suivi à plusieurs égards dont celui sur les paysages, qui s'intitule "Suivi des paysages".

5530

Alors je cite la page 422:

"Ce programme doit permettre d'évaluer l'impact ressenti par les résidents et les touristes après la première année de mise en fonction du parc.

5535

"Un rapport de suivi sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement dans un délai de trois (3) mois suivant l'évaluation. Le cas échéant, des mesures d'atténuations spécifiques devront être identifiées avec les instances gouvernementales et appliquées par Éoliennes de L'Érable."

5540

Alors ma première question, ce serait: Comment se fait-il que vous n'avez pas déjà pensé à faire ce genre d'évaluation avant que le projet commence? Parce qu'il y a des résidents et des touristes quand même qui viennent.

5545

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

5550

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je crois qu'il y a une évaluation de l'impact visuel qui a été faite, je vais laisser monsieur Demers commencer.

5555

PAR M. MICHEL VACHON:

Non, je parle auprès des résidents, là, je parle auprès des résidents et des touristes, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

5560

Dans les mêmes termes que mentionnés dans le suivi auprès des résidents et des touristes.

PAR M. MICHEL VACHON:

5565

Oui, dans les mêmes termes. Oui, pareils, parce que là, on prévoit dans une année, une fois que tout est fait, là, on va aller voir le monde pour voir comment ce qu'il aime ça. Alors on y a pensé donc.

PAR LE PRÉSIDENT:

5570

Mais avant, est-ce que vous prévoyez aller voir les gens? On peut poser la question de deux (2) façons.

PAR M. MICHEL VACHON:

5575

Oui, avant que ça commence, est-ce que vous avez pensé d'aller voir le monde? C'est ma question.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

5580

Encore une fois, il y a eu des périodes d'information qui ont été faites et des consultations qui ont été faites, ça a déjà été un point qui a été ramené plus tôt. Donc c'est une manière de faire ce genre de consultation là.

5585

Monsieur Demers, avez-vous quelque chose à rajouter?

PAR M. ROBERT DEMERS:

5590

Non. Exactement, pour l'avant-projet, c'est toujours une question relativement difficile, parce que le projet n'est pas implanté. Donc c'est difficile un peu pour les gens de le sentir, le projet.

5595

Mais effectivement, lors des différentes présentations, il y avait notre architecte de paysage qui était présente à plusieurs d'entre elles, entre autres, où les simulations ont été montrées, puis on donnait des explications au niveau de la méthode de suivi, et les gens pouvaient s'exprimer sur ces simulations-là.

5600

Au niveau des touristes, la seule chose qui a été faite, c'est par le biais d'organismes régionaux, si vous voulez, qui s'occupent du récréotouristique. Mais il y a pas d'enquête auprès des touristes.

PAR LE PRÉSIDENT:

5605

Madame Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est parce qu'à la page 422, vous dites que:

5610

"Le programme doit permettre d'évaluer l'impact sur le paysage ressenti par les résidents et les touristes".

PAR M. ROBERT DEMERS:

5615

Oui. C'est qu'à ce moment-là, comme je vous ai dit tantôt, tant que le projet n'est pas réalisé, c'est quand même quelque chose d'assez difficile à évaluer.

Donc on confirme, c'est un peu comme les suivis qui se font au niveau, exemple, du sonore où il y a des estimations, des simulations qui sont faites au départ, dans le cadre de l'étude d'impact, mais le ministère nous demande de confirmer ces impacts-là par la suite, en mettant en place des suivis.

5620

PAR LA COMMISSAIRE:

5625

Quelle sera la nature du programme?

PAR M. ROBERT DEMERS:

5630

Le programme n'est pas encore défini. Je vous dirais que tentativement, on en a un d'essayé dans le cadre d'un autre projet, et on va voir la réceptivité du ministère.

Mais c'est sûr que ce programme-là se doit de correspondre aux attentes du ministère, et c'est lui qui approuve la procédure ou le protocole qu'on va mettre en place pour effectuer le suivi en question.

5635

PAR LA COMMISSAIRE:

Et quels seraient les impacts qui pourraient être négatifs, comment pourraient-ils être atténués?

5640

PAR M. MICHEL VACHON:

Vous m'avez volé ma question, madame Bigué!

5645

J'ai peut-être une suggestion! Ce serait une peinture après l'éolienne!

PAR LE PRÉSIDENT:

5650 S'il vous plaît, on va laisser monsieur Demers répondre.

PAR M. ROBERT DEMERS:

5655 C'est sûr qu'une fois que le projet est construit, les mesures d'atténuation ou de mitigation sont difficilement applicables. Je veux dire, il pourrait y avoir des moyens avec une vision plus à court terme qui consisteraient, entre autres au niveau des aires accessibles, de venir aménager des écrans naturels, mais je pense que personnellement, c'est pas nécessairement une solution valable.

5660 Moi, je pense qu'on a essayé de mettre toutes les chances de notre côté dans le cadre de l'étude d'impact, pour arriver à un projet qui nous semblait acceptable au niveau visuel.

5665 C'est sûr qu'il va rester des perturbations, qu'il reste des impacts résiduels, je vous dirais qu'il n'y a pas d'impact au niveau visuel, je pense que c'est pas vrai, puis les gens d'ailleurs en ont parlé. La synthèse au niveau de l'analyse visuelle démontre qu'il y a des impacts importants à ce niveau-là.

Malheureusement, je peux pas vous en dire plus que ça.

5670 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR M. MICHEL VACHON:

5675 Peut-être en sous-question. Si je comprends bien, on va attendre qu'elles soient installées, on va questionner les gens, mais même s'ils aiment pas ça, on peut rien faire.

5680 Est-ce qu'on pourrait les questionner maintenant avant de commencer? Ça, ce serait ma question aussi. Maintenant, là. On a pas mal une bonne idée de ce que ça va être maintenant, je peux vous le dire tout de suite, moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

5685 Mais on va s'assurer d'accepter la réponse, mais vous pouvez faire des suggestions dans un mémoire.

Monsieur Yelle.

5690 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Je voudrais rappeler encore une fois qu'il y a quand même trois (3) éoliennes, suite à des commentaires des citoyens, qui ont été déplacées, pour justement réduire l'impact. Et ça a été fait à la demande des citoyens.

5695

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, s'il vous plaît! Donc on a la réponse, mais vous pouvez toujours dire qu'est-ce qui devrait être ou qui aurait dû être, c'est dans le domaine.

5700

Monsieur Vachon.

PAR M. MICHEL VACHON:

5705 Oui, on le fera, là. Parce que dans le fond, je vois pas pourquoi qu'on écrit ça à quelque part dans le rapport si on nous dit ce soir, on l'a écrit là, mais faites-vous-en pas, on peut rien faire de ça. Alors c'est un petit commentaire, excusez-moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

5710

Vous pourrez développer dans votre mémoire.

PAR M. MICHEL VACHON:

5715 Oui. Alors ma deuxième question!

SNC-Lavalin, c'est quand même une société d'envergure internationale qui a des bureaux un peu partout, en Europe, en France, en Grande-Bretagne, SNC-Lavalin vient de, quand même dans son étude d'impact ici, pour le projet, nous dire qu'il y a huit (8) des treize (13) simulations visuelles qui auront des impacts majeurs sur le paysage.

5720

Alors ma question, c'est: Riche de son expérience internationale, SNC-Lavalin peut-elle nous dire, est-ce qu'il y a des projets éoliens en Grande-Bretagne ou en France qui auraient été refusés par les communautés locales en raison des impacts visuels négatifs?

5725

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Demers.

5730 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Pour bien comprendre le sens de la question, est-ce que monsieur fait référence à des projets qui auraient été étudiés par SNC-Lavalin?

5735 **PAR M. MICHEL VACHON:**

Non, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

5740

Compte tenu de l'expérience internationale de SNC-Lavalin, vous, monsieur Demers, êtes-vous au fait de projets éoliens qui auraient été refusés par les gouvernements, donc de France et de Grande-Bretagne, je crois, pour des motifs visuels, à votre connaissance?

5745 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Moi, je n'ai pas cette information-là, j'avoue sincèrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

5750

Et si vous en avez...

PAR M. MICHEL VACHON:

5755 Peut-être que je vais la déposer. Je la déposerai en arrière?

PAR LE PRÉSIDENT:

5760

Oui, déposez-la simplement. Je veux pas que vous commentiez la réponse, mais vous pouvez nous déposer...

PAR M. MICHEL VACHON:

5765

Il y aurait une place en France, à Nancy que ça a été refusé pour motifs, parce que ça portait durablement atteinte aux enjeux paysagers, pour votre information, monsieur Demers.

PAR LE PRÉSIDENT:

5770

S'il vous plaît.

PAR M. MICHEL VACHON:

Je vous remercie.

5775 Rapidement, je voulais vous remercier, oui, écoutez bien, c'est sûr qu'on a un peu les nerfs, vous comprendrez, mais on voulait pas, par nos interventions, faire porter, comment dire, vous agresser en aucune façon, monsieur Germain, madame Bigué.

5780 Vous avez une patience qui vraiment est remarquable. Mon collègue l'a soulignée tout à l'heure, mais non seulement je peux souligner votre patience, mais une qualité d'écoute qui se trouve assez rarement. Alors je vous en félicite grandement et vous en remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

5785 On essaiera de faire mieux en deuxième partie d'audience.

ANDRÉE SAVARD

5790

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame Andrée Savard.

5795

Bonsoir madame.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

5800 Rebonsoir. J'aurais une question à poser au promoteur. Est-ce que c'est exact que des démarches ont été faites dans les derniers mois pour obtenir l'assentiment de propriétaires qui n'auront pas d'éolienne sur leur propriété, mais qui sont situés à proximité d'éoliennes?

Est-ce que c'est exact que des démarches ont été faites auprès de ces personnes-là?

5805

PAR LE PRÉSIDENT:

Une démarche récente?

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

5810

Oui, dans les derniers mois. Et que des montants auraient été offerts à certaines de ces personnes-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

5815

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

5820

En effet, on continue de passer des accords avec les propriétaires pour l'utilisation de leur terrain. Évidemment, l'ensemble des éoliennes, on a déjà des plans assez bien précis, une implantation assez bien précise, mais il reste quand même certaines parties d'infrastructures, particulièrement les coins de chemins publics qui sont assez serrés pour le passage des camions, qui nécessitent des travaux qui empiéteraient sur les terrains privés.

5825

Donc oui, on a proposé des contrats d'option à certains propriétaires. C'est le même contrat par contre qui a été proposé à l'ensemble des propriétaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

5830

Très bien, merci. Madame Savard.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

5835

Est-ce qu'il y a des démarches qui ont été faites aussi auprès de personnes qui ne veulent pas d'éolienne sur leur propriété, mais qui ont été sollicitées pour recevoir des compensations en échange d'appui au projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

5840

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

5845

Les compensations qui sont données, comme je disais, c'est les mêmes qui sont avec le contrat d'octroi d'option, et les propriétés des personnes qu'on rejoint, c'est en fonction des propriétés, parce qu'il y a besoin d'une utilisation du terrain, parce qu'il y a une utilisation, quand je parlais des coins qui doivent être faits, c'est pour éviter des transports, des détours inutiles.

5850

Donc c'est toujours dans cette optique-là que les contacts sont faits avec des propriétaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

5855

Alors c'est la réponse que nous obtenons.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

5860 Est-ce qu'il y a des montants qui ont été offerts dans la dernière année à des organisations locales?

PAR LE PRÉSIDENT:

5865 Sous forme de dons?

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

Sous forme de dons ou de commandites.

5870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

5875 Oui, il y a eu des commandites qui ont été faites pour plusieurs fêtes locales, la fête du lac William, la fête municipale de Sainte-Sophie.

5880 On a fait une publicité aussi au niveau du marché public de Saint-Ferdinand entre autres.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

Est-ce qu'on peut avoir une idée du montant total de ces commandites ou dons-là?

5885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

5890 Il faudrait que je fasse une vérification, j'ai pas le montant total avec moi. Il faudrait que je fasse une vérification.

PAR LE PRÉSIDENT:

5895 Vous pourriez nous revenir pour nous donner une idée du montant?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

5900 Oui, en effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

5905 Alors nous allons faire le suivi. Aussitôt qu'on aura l'information, nous allons la mettre en ligne.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

5910 Dans un autre ordre d'idées! Les trois (3) municipalités qui sont concernées par le projet ont adopté des résolutions à leur conseil municipal, s'engageant à ne pas adopter de règlement qui aurait un contenu différent du Règlement de contrôle intérimaire qui a été adopté par la MRC.

PAR LE PRÉSIDENT:

5915 Ça a été mentionné, effectivement.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

5920 Alors ma question s'adresse à la représentante du ministère des Affaires municipales!

Est-ce que c'est une pratique courante que de demander ce type d'engagement là aux municipalités lors de projet du type du parc éolien, le projet qui nous occupe?

PAR LE PRÉSIDENT:

5925 Oui, du côté des Affaires municipales.

PAR Mme CHANTAL DUFORD:

5930 Je sais pas si c'est un engagement qui était demandé, de prendre par les élus municipaux. Les élus municipaux sont là pour prendre les décisions, ils sont élus pour ça, alors ils peuvent prendre des décisions, soit en adoptant des résolutions, des règlements.

5935 Et pour défaire une résolution qui aurait déjà été adoptée, ils peuvent en contrepartie adopter une nouvelle résolution qui irait dans un autre sens.

PAR LE PRÉSIDENT:

5940 Monsieur Plante peut peut-être nous en dire plus?

PAR M. CARL PLANTE:

Je crois qu'il s'agit de résolutions qui avaient été adoptées avant la soumission du projet auprès d'Hydro-Québec par le promoteur, du temps de Gelectric, si je me trompe pas.

5945

Je crois que les trois (3) municipalités avaient adopté la même résolution. J'ai pas le libellé de la résolution.

PAR LE PRÉSIDENT:

5950

Une résolution d'appui. Mais là ici, madame faisait allusion à une résolution de conformité au RCI de la MRC.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

5955

Mais en plus, qui engageait les municipalités à ne pas adopter de réglementation supplémentaire, même si madame...

PAR LE PRÉSIDENT:

5960

Je me souviens qu'on en a parlé de ça.

Donc la question était, est-ce que c'est usuel?

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

5965

Une pratique courante.

PAR LE PRÉSIDENT:

5970

Monsieur Plante, à votre connaissance?

PAR M. CARL PLANTE:

5975

À ma connaissance, c'est pas une pratique courante, je ne crois pas, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

5980

Très bien, je vous remercie.

Madame Savard.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

5985 J'aurais juste une dernière sous-question. Les résolutions qui ont été adoptées par les trois (3) municipalités, à l'époque, avaient toutes les trois (3) la même formulation.

5990 Est-ce que je peux demander si la résolution de la formulation de la résolution qui a été adoptée par les trois (3) municipalités avait été rédigée par le promoteur et proposée aux municipalités?

PAR LE PRÉSIDENT:

5995 Nous allons poser la question à monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6000 Je sais pas exactement pour cette résolution-là, mais en général, il y a toujours un avis juridique qui est fait sur ces formulations-là.

6005 Donc c'est une formulation, c'est ce que vous pouvez voir dans un accord comme ça, c'est rarement un résultat final. C'est souvent un échange, il y a un travail qui a été fait sur ces accords-là avant d'arriver à ce résultat-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

6010 Plus particulièrement, est-ce que vous avez envoyé des textes aux municipalités sur la formulation de résolutions quelconques? C'est un peu ça que la question était posée.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6015 Non, pas que je sache, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

6020 C'est ça, à votre connaissance.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6025 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

6030 Alors, on nous dit que non. Ça vous va? Je vous remercie.

PAR Mme ANDRÉE SAVARD:

Ça me va pas, mais!

6030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

6035

FLORIAN FORTIN

PAR LE PRÉSIDENT:

6040

Monsieur Florian Fortin.

Bonsoir monsieur.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

6045

Bonsoir. Alors je vais tenter d'être bref.

Dans les toutes premières questions à l'audience, on a fait référence à l'application de normes ISO 14001 et 14001-2004, et j'ai besoin de quelques précisions pour me rassurer, peut-être rassurer le BAPE aussi.

6050

D'abord, moi, j'ai cru comprendre en tout cas des réponses qui ont été données qu'actuellement, on opérait avec une certification ISO 14001.

6055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas dans le cadre du projet actuel, mais dans certaines installations. C'est ce qui nous a été dit.

6060 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

C'était le message qu'on voulait transmettre, oui.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

6065

Bon. Mais est-ce que l'entité canadienne ou québécoise détient une certification ISO actuellement, là?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6070

L'entité québécoise, canadienne ne la détient pas, parce qu'elle n'a pas un projet en exploitation.

6075

L'entité espagnole la détient pour son bureau, la certification qu'on parle, la détient pour son bureau, la gestion au jour le jour, et pour les parcs qu'elle a en exploitation.

Et ce que je démontrerais, c'était l'intention d'obtenir cette certification-là pour le Parc éolien de L'Érable, une fois qu'il va être construit.

6080

PAR M. FLORIAN FORTIN:

OK, seulement après. Donc ce qui veut dire que pendant la période de construction ou de mise en place, on n'a pas à respecter de telles normes.

6085

C'est parce que vous avez fait une affirmation avant dans la présentation, et j'aimerais juste que ce soit clair. Parce qu'on dit que vous êtes assurés que ça va être fait conformément à la norme 14001, parce que la maison mère en Espagne est certifiée.

6090

Et moi, ça me rassure pas, parce que, je suis assez familier avec les normes ISO, là, et s'il n'y a pas aucune des entités canadiennes ou québécoises qui doit...

PAR LE PRÉSIDENT:

6095

Nous comprenons ça, mais leur objectif, ce qu'ils nous ont expliqué, c'est qu'ils veulent obtenir une certification ISO 14001 pour l'installation, pour le parc éolien projeté.

Donc pour l'instant, c'est ça qu'on a comme information.

6100

PAR M. FLORIAN FORTIN:

OK, c'est donc une bonne intention.

PAR LE PRÉSIDENT:

6105

Mais c'est pas tout à fait comme une norme pour, je sais pas, pour des vis ou des tarauds, c'est une norme ISO, c'est un protocole pour élaborer un système de gestion environnementale. C'est différent des normes traditionnelles ISO sur, je sais pas, sur les protocoles de mesures du bruit ou des choses comme ça.

6110

Ça peut être des normes ISO, mais ISO, c'est très très très variable comme système de normes bien entendu.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

C'est ça, pour avoir siégé sur un comité canadien à l'ACNOR.

6115

Ce qui veut dire que tout ce qui est écrit, je peux pas me fier que ça va être fait selon les normes ISO, c'est ça que ça veut dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

6120

On n'a pas de garantie encore, vu – le promoteur pourrait appliquer ISO mais pourrait se faire refuser cette certification ou pourrait être décertifié.

Pour l'instant, sa volonté, c'est d'obtenir la certification ISO, c'est ce qu'il faut retenir à ce stade-ci.

6125

PAR M. FLORIAN FORTIN:

Ça marche. Mais dans le cas du Brésil qui est donné comme exemple, on sait qu'ils ont fait une demande. La construction a été faite quand et le début des opérations, d'exploitation sont depuis quand?

6130

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

6135

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Le début de la construction s'est fait en 2006. Attendez, je vais vérifier correctement!

6140

Ça a été fait d'octobre 2005 jusqu'en décembre 2006, la période de construction au Brésil, du Parc brésilien d'Osorio.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

OK. C'est donc en opération depuis 2006, quoi?

6145

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Oui, depuis 2006, depuis trois (3) ans.

6150

PAR M. FLORIAN FORTIN:

6155 Et vous avez eu une accréditation le 5 mai 2008, ce qui veut dire qu'on peut s'attendre ici à à peu près 2012 pour avoir une accréditation, pour s'assurer que ce projet-là fonctionne selon les normes 14001?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6160 Ça dépend du processus d'autorisation. Donc ça va dépendre des demandes qui sont faites. C'est un processus qui est assez long quand même.

6165 Mais, comment dire, l'ensemble des parcs en exploitation, le commentaire que j'avais fait à ce sujet-là, c'est que l'ensemble des parcs qui étaient en exploitation avaient cette certification-là et qu'on avait aussi l'intention de respecter les mêmes normes pour le Parc de L'Érable.

PAR LE PRÉSIDENT:

6170 Ce que j'en connais des normes, c'est ça, habituellement, par exemple dans le cas d'installations industrielles, c'est installation industrielle par installation industrielle. Ou si c'est un bureau, bien, c'est un bureau physiquement à tel endroit qui a la certification, pas nécessairement un bureau dans une autre ville, par exemple. Ce que je connais de la norme.

6175 Donc ça veut dire que c'est à recommencer, on pourrait dire, à chaque fois.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

6180 Et c'est un mandat différent pour la gestion et pour l'exploitation et pour la production. Donc c'est trois (3) normes.

PAR LE PRÉSIDENT:

6185 Il faut que ce soit adapté à un système de gestion environnementale, donc il faut que ce soit vraiment adapté au contexte de chaque équipement ou bâtiment.

Oui monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6190 Une autre information! Au niveau de la construction, on fait généralement affaire avec des contracteurs qui ont la norme 14001 et aussi la norme 9000. Et Elecnor qui s'occupe de la construction du parc éolien, qui nous donne le contrat clés en main, la construction a la norme 14001.

6195 **PAR M. FLORIAN FORTIN:**

Je pourrais avoir une complémentaire! Est-ce que dans la région, il y a beaucoup d'entrepreneurs qui sont certifiés ISO 14001?

6200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle, à votre connaissance.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6205

J'ai pas cette information-là, je suis désolé.

PAR M. FLORIAN FORTIN:

6210

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

6215

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Monsieur le Président, juste une information! On a l'information sur le montant des commandites qui ont été investies. Donc c'est de deux mille trois cents dollars (2300 \$) au total.

6220

PAR LE PRÉSIDENT:

Au total, pour l'année en cours?

6225

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Pour l'année 2009, si on veut.

PAR LE PRÉSIDENT:

6230

Très bien, je vous remercie.

6235

DENIS BAZIN

6240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Denis Bazin.

Bonsoir monsieur.

6245

PAR M. DENIS BAZIN:

6250 Bonsoir. Une petite information d'intérêt public probablement. Il y a des personnes qui ont été approchées, et ces personnes-là sont même prêtes à certifier qu'il y a des personnes qui les ont approchées pour – ces personnes-là ne sont pas propriétaires de terrain où il va y avoir des accès pour les éoliennes.

6255 Ces personnes-là sont quand même intéressées à donner un témoignage là-dedans. Ils vont sûrement en parler dans les mémoires, ça, c'est certain.

6255

Mais à part en parler dans le mémoire, quelle est la manière qu'on peut faire pour dénoncer ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

6260

Écoutez, la procédure du BAPE, c'est mémoire pour opinion, c'est toujours la façon qui existe.

6265 Pour le BAPE, c'est de l'information du côté des citoyens, ce qu'on demande. Les gens peuvent des fois nous déposer, comme on a vu ce soir, les citoyens peuvent venir déposer tel document, alors on le dépose à ce moment-là. On les examine toujours sous réserve des droits d'auteur, mais ça, c'est une méthode. C'est des documents existants qu'on peut déposer.

6270 Après ça, il y a les opinions des citoyens qu'on entend par l'entremise des mémoires. Et les gens peuvent venir déposer un mémoire écrit, pas le présenter, peuvent déposer un mémoire écrit et venir le présenter ou ils peuvent dire, je veux pas déposer de mémoire, mais je veux venir faire un témoignage verbal. Ce sont les façons qui existent, c'est toujours en public. C'est le principe de l'audience publique.

6275 Je sais pas si c'est parce que vous aviez en tête par exemple du huis clos. Mais il faut comprendre que si pour des raisons, des motifs sérieux, une commission...

PAR M. DENIS BAZIN:

6280

Sécurité, mettons.

PAR LE PRÉSIDENT:

6285 ... mettrait le huis clos, ça implique que le promoteur soit présent, parce que c'est son projet. Donc c'est-à-dire que c'est le public qui ne serait pas présent, les personnes-ressources ne seraient pas présentes par exemple, mais par contre, le MDDEP pourrait l'être.

Et le huis clos implique que, pour les règles de justice naturelle, il faut que le promoteur soit là. Alors, vous comprenez.

6290 Mais il faut retenir le but fondamental, c'est l'audience publique. Donc c'est pour ça qu'il faudrait que la Commission ait des motifs extrêmement sérieux de dire, il n'est pas d'intérêt public que le public assiste à des auditions. Parce que vous comprenez que nous sommes le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

6295 Mais si ça arrivait, le promoteur serait présent.

PAR M. DENIS BAZIN:

6300 Et dans ces conditions-là, ce serait toujours la parole du promoteur contre la parole...

PAR LE PRÉSIDENT:

6305 Écoutez, les gens – l'idée, on n'est pas une Cour de justice, on n'est pas ici pour déclarer une culpabilité ou une innocence.

Les gens peuvent venir nous dire, bien, se plaindre de quelque chose. C'est légitime qu'ils viennent le faire.

6310 Mais nous, on essaie de trouver une ligne de conduite à formuler à la ministre en lui faisant des propositions, des avis, des suggestions, au regard de toutes sortes de faits ou d'événements que les gens nous amènent, vous comprenez!

PAR M. DENIS BAZIN:

6315 Mais quand on voit qu'on nous ment à pleine face, y a-t-il un moyen d'avoir une certaine balance qui convient?

PAR LE PRÉSIDENT:

6320 Mais en deuxième partie d'audience, les gens pourront venir nous le dire.

PAR M. DENIS BAZIN:

Le mémoire a cette opportunité-là de pouvoir dénoncer des situations comme ça?

6325

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Ce qui est important, nous, ce qu'on souligne, le BAPE ne fait pas de censure des mémoires.

6330

Par contre, le BAPE non plus ne peut pas se porter garant du contenu des mémoires. Mais quand on demande aux gens de nous les envoyer d'avance pour qu'on puisse les lire quelques jours avant, entre autres ça nous permet d'en prendre connaissance, de faire un meilleur échange.

6335

Mais également, si on voyait des choses qui pourraient être considérées comme potentiellement diffamatoires, c'est la personne qui est à risque, c'est pas le BAPE qui prend le risque, mais c'est la personne qui prend le risque que si des choses diffamatoires sont mises en ligne, la personne pourrait se faire poursuivre.

6340

Et quand on voit ce genre de choses là, on essaie de les voir, nous contactons la personne pour l'aviser de ça. Parce que les règles du BAPE, c'est d'essayer d'éviter ce genre de situation là, pas pour nous, mais avant tout pour les personnes.

6345

Alors c'est bien entendu qu'un mémoire, les gens doivent bien mesurer ce qu'ils disent dans les mémoires. Mais quand on est au niveau des perceptions, je pense qu'il y a pas de risque, etc., mais il faut faire attention à l'écriture.

6350

En plus de ça, les commissions aussi pourraient refuser un mémoire qu'elles considéreraient de type haineux par exemple, ou raciste, on se comprend. Bien ça, les commissions n'acceptent tout simplement pas ces mémoires-là et les retournent à l'envoyeur et ne les mettront pas en ligne, et ça pourrait aller jusqu'à ce que la commission refuse d'entendre la personne si c'était vraiment un mémoire haineux.

6355

Alors on voit un peu les deux (2) situations que les commissions tentent de juger avant, pour aviser les gens, pour éviter qu'ils commettent des bévues.

6360

Mais au-delà de ça, on fait pas de censure. Les gens ont le droit d'être mécontents, ça, on comprend ça.

Mais vous voyez un peu dans quel contexte on vérifie les mémoires.

PAR M. DENIS BAZIN:

6365 OK, parfait. Ma question est par rapport à L'Étoile de L'Érable.

Comment on a fait pour avoir un permis pour bâtir une bâtisse comme ça qui est quand même dans un territoire agricole, donc qui demande un dézonage agricole?

6370 C'est quoi les modalités qui ont fait que c'est permis?

PAR LE PRÉSIDENT:

6375 Bien, pour l'instant, ce que nous avons compris l'explication, c'est que vous aviez fait une demande, c'est ça, monsieur Yelle?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6380 Une demande qui a été faite à la CPTAQ. Mais la décision finale n'a pas encore été rendue.

PAR M. DENIS BAZIN:

6385 Donc quand on parle de L'Étoile de L'Érable, si jamais il y a des refus, parce que j'ai déjà fait une demande de dézonage et ça a été refusé; si c'est refusé pour vous, on oublie L'Étoile de L'Érable?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6390 Écoutez, on va faire tout en notre possible pour avoir ce bâtiment-là. Ça fait quand même partie de nos intentions, c'est une importance pour nous d'avoir ce bâtiment-là. On va faire ce qui est possible pour essayer d'obtenir les autorisations nécessaires.

PAR M. DENIS BAZIN:

6395 On est d'accord que c'est pas un bâtiment agricole?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6400 En effet, mais ça fait partie, de notre point de vue, ça fait partie intégrante du parc éolien.

PAR M. DENIS BAZIN:

6405 Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

On verra ce que la CPTAQ en pensera.

6410 **PAR M. DENIS BAZIN:**

Un autre volet! Par rapport aux contributions volontaires qui sont prévues pour les municipalités, est-ce qu'il est possible que lors de quelques années de profits un peu moins forts, qu'il y ait pas ces contributions volontaires là?

6415

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

6420 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

C'est des montants fixes qui ont été accordés à travers l'accord avec les municipalités. Donc c'est un engagement de la part du promoteur envers les municipalités de verser ces montants-là annuellement et indexés.

6425

PAR M. DENIS BAZIN:

Et pourquoi on appelle ça contribution volontaire?

6430 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

C'est un nom qui avait été donné à l'époque, je ne peux pas l'expliquer.

PAR M. DENIS BAZIN:

6435

Et il y a un document qui est signé pour certifier que cette contribution volontaire là n'est plus une contribution volontaire mais une obligation?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6440

Oui, ça fait partie, c'est un titre de compensation. C'est le titre qu'on a donné à la compensation, mais c'est inclus et c'est sur papier dans un accord qu'on a avec les municipalités.

PAR M. DENIS BAZIN:

6445

Et signé?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6450 Oui, évidemment.

PAR M. DENIS BAZIN:

6455 OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous va?

6460 **PAR M. DENIS BAZIN:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

6465 Alors je vous remercie.

6470

JEAN-PIERRE SAMSON

PAR LE PRÉSIDENT:

6475 Monsieur John Pothitos. Il était ici cet après-midi, je ne le vois pas.

Monsieur Rémy Gagnon.

Monsieur Jean-Pierre Samson.

6480 Rebonsoir.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6485 Rebonsoir. Deux (2) petites questions! Après vingt (20) ans, le contrat d'approvisionnement est complété, le parc éolien est démantelé, y a-t-il un plan de recyclage pour l'ensemble des équipements, soit les éoliennes, le poste, les lignes de transmission, les chemins, ponts, ponceaux, conduites souterraines et L'Étoile de L'Érable?

PAR LE PRÉSIDENT:

6490

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6495

Il y a pas un plan de recyclage prévu. L'utilisation exacte de ces appareils-là, de ces équipements-là n'est pas, une fois les vingt (20) ans passés, n'est pas encore prévue, et il va falloir voir, après un certain temps, qu'est-ce qui est fait avec.

Mais c'est certain qu'il y a une garantie pour le démantèlement.

6500

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

Mais moi, je veux savoir qu'est-ce qui arrive avec tout cet équipement-là. C'est tu un gros tas de déchets?

6505

Ça fait un gros volume dans un dépotoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

6510

On pourrait aller du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

Je sais pas, il y avait une mention, je sais pas s'il y avait quelqu'un – non, vous n'aviez pas quelqu'un de la Direction régionale, madame Bourret n'est pas là?

6515

PAR M. DENIS TALBOT:

Non.

6520

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais on sait qu'il y a une politique de gestion des déchets solides y compris des déchets industriels.

6525

Monsieur Talbot, est-ce que vous avez un peu d'informations là-dessus?

PAR M. DENIS TALBOT:

Dans les projets éoliens récemment autorisés, il y a une condition de décret systématique qui apparaît, qui s'appelle Gestion des matières résiduelles.

6530

6535 Cette condition-là, ça demande au promoteur de fournir un plan de gestion des matières résiduelles issues du démantèlement du parc éolien produites en cours d'exploitation, et ce plan doit notamment comprendre le mode de prise en charge des pales mises hors d'usage. C'est une chose.

Le plan de gestion des matières résiduelles doit être – puis ça comprend également la gestion de tout ce qui est, une fois que le parc n'est plus en opération, qu'est-ce qui va arriver.

6540 Puis on a eu des plans de gestion qui nous ont été fournis par des promoteurs, puis ça nous explique vraiment tout ce qui peut être recyclé doit être recyclé, où et comment, puis ce qui peut pas être recyclé, qu'est-ce qu'il va en advenir.

6545 Puis en particulier, le mode de prise en charge des pales mises hors d'usage, c'est quand même assez important, suivant l'évolution de la technologie, il peut y avoir différentes méthodes. Il peut y avoir de la réutilisation, il peut y avoir, etc.

On demande un plan détaillé.

6550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous allez exiger un plan de gestion des déchets en cours d'exploitation et en cours de démantèlement.

6555 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Monsieur le Président, un complément d'information. Evidemment, il y a ce plan-là.

6560 Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a quand même un certain marché pour les éoliennes de seconde main qui peut être développé, donc c'est à ce titre-là que je voulais dire qu'il y avait possiblement une réutilisation des éoliennes qui était faite.

PAR LE PRÉSIDENT:

6565 Très bien. Monsieur Samson.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6570 Deuxième question! Hydro-Québec a confirmé cet après-midi que le promoteur a bénéficié d'un pointage favorable pour des retombées économiques régionales prévues, ce qui lui a permis ou aidé d'obtenir le contrat.

Hydro-Québec nous a confirmé que des pénalités sont prévues si le promoteur ne remplit pas ses prévisions. Quelles sont ces pénalités prévues?

6575 Puis moi, j'aimerais ça que ce soit déposé en quelque part, parce que je l'ai pas trouvé.
J'ai cherché, puis j'ai pas trouvé ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

6580 Monsieur Désilets.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6585 Et de quel ordre? C'est quelle grandeur? Il disait que c'était important. C'est tu vingt
millions (20 M\$), deux millions (2 M\$), cinq millions (5 M\$)?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6590 Étant donné que je veux pas retarder la Commission, j'ai l'information sous la main, elle
va être déposée.

 Pour vous répondre précisément, je vais juste regarder dans mes documents.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

6595 Je peux peut-être vous lire, j'ai le document sous les yeux.

 Donc ça fait partie des dommages et pénalités au point 9 du contrat qu'on a avec
Hydro-Québec:

6600 "Si le contenu régional ainsi vérifié est inférieur au contenu régional garanti, les pénalités
suivantes s'appliquent. Pour les trois (3) premiers points de pourcentage d'écart, la pénalité est
de quatre mille dollars (4000 \$) fois la puissance contractuelle fois le nombre de ces points de
pourcentage d'écart.

6605 "Pour tout point de pourcentage d'écart additionnel, la pénalité est de douze mille dollars
(12 000 \$) fois la puissance contractuelle fois le nombre de points de pourcentage d'écart
additionnels."

6610 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

 OK. La question qui va avec ça: Quelles sont les données fournies par le promoteur qui
lui ont permis d'avoir un pointage favorable?

6615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Désilets.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6620 En d'autres mots, c'est qu'est-ce qu'il a mis dans sa soumission qui a fait qu'il a eu un pointage favorable.

PAR LE PRÉSIDENT:

6625 Ça nous a été expliqué après-midi. Donc c'était des engagements pour du contenu régional Matane?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6630 Je voulais juste comprendre le sens de la question.

Obtenir des points aux critères qui s'appliquent...

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6635 Au critère cinquante-cinq (55) points qui avait des points s'il dépassait le pourcentage prévu; il avait un pointage favorable qui lui permettait d'avoir un prix total ou en tout cas, un pointage total meilleur, qui a fait qu'il a eu la soumission.

6640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Désilets.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6645 Oui, on en a parlé plus tôt. En fait, j'ai pas le résultat sous la main.

Par contre, c'est un document qui est public, qui est sur le site de la Régie de l'énergie.

6650 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Oui, mais est-ce que ces données-là sont sur le document? C'est-à-dire son offre, sa soumission est-elle sur le site de la Régie de l'énergie?

6655 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Non. La soumission – les soumissions sont confidentielles.

6660 Ce qu'Hydro-Québec a fait, c'est qu'Hydro-Québec a publié le score des soumissions qui ont été retenues.

Donc ce que vous pouvez voir, c'est tout simplement le pointage qui a été accordé aux soumissionnaires pour chacun des critères sur un total de cent (100) points.

6665 C'est-à-dire que vous pouvez voir, en fonction du prix – comme je disais tantôt, le prix comptait pour quarante-cinq pour cent (45 %) des points – vous allez pouvoir voir son score sur le critère prix.

Vous allez également pouvoir voir son score sur le critère contenu régional, c'est ça.

6670 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Oui, je comprends que je vais avoir son score. Mais moi, je veux savoir comment qu'il est arrivé à ce score-là, c'est-à-dire comment a été calculé le score pour le pourcentage régional qui dépasse l'affaire.

6675 En d'autres mots, quel montant qu'il a mis par rapport au pourcentage? Moi, il dit, mettons, je mets...

PAR LE PRÉSIDENT:

6680 Ce qu'on comprenait, c'était un engagement de contenu additionnel qui était mentionné par monsieur Désilets.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6685 Moi, il veut me donner le résultat de son analyse.

PAR LE PRÉSIDENT:

6690 Oui, mais il nous a parlé qu'il y avait un contenu. Vous avez mentionné ça cet après-midi que c'était au niveau du contenu...

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6695 Je peux expliquer comment, rapidement comment la pondération s'est effectuée pour ce critère-là.

En fait, c'est ça, pour un soumissionnaire qui s'engageait à respecter l'exigence minimale de contenu régional, c'est-à-dire trente pour cent (30 %), il obtenait zéro point à ce critère-là.

6700 Un soumissionnaire – là après, on a regardé tous les soumissionnaires, quels étaient leurs engagements à l'égard de ce critère-là.

6705 Si par exemple, il y a un soumissionnaire qui bonifiait le plus les retombées économiques régionales sur ce critère-là, il disait, par exemple, moi, je vais rencontrer soixante pour cent (60 %), donc il doublait l'exigence minimale. Lui, il obtenait la totalité des points.

6710 Les soumissionnaires suivants étaient évalués en fonction de l'écart entre leur engagement et l'engagement du soumissionnaire qui avait fourni l'engagement maximum.

6715 Donc si l'engagement minimum qui était de trente pour cent (30 %) n'était pas bonifié, c'est zéro point. Celui qui offrait le plus disait, moi par exemple, je vais atteindre soixante pour cent (60 %) de contenu régional, puis c'est celui qui en offrait le plus, il avait la totalité des points pour ce critère-là, soit vingt (20) points.

Et tous les autres étaient évalués par rapport à l'écart entre ce qu'eux offraient et ce qu'offrait le soumissionnaire qui en offrait le plus.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6720 D'accord. Le montant, c'est le pourcentage de quoi? Il vend des kilowattheures, là!

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6725 C'est le pourcentage d'engagement en termes de contenu régional. Ça veut dire quoi, le contenu régional, ça veut dire qu'en supposant qu'une éolienne, le coût d'une éolienne est de deux millions de dollars (2 M\$), bien, s'il s'engage à ce que trente pour cent (30 %) du coût des éoliennes soient fabriquées en Gaspésie, bien, ça représente un tiers de deux millions (2 M\$).

6730 S'il a décidé qu'il offrait, s'il s'engage à soixante pour cent (60 %) de contenu régional, bien, c'est soixante pour cent (60 %) de deux millions (2 M\$) qui faut qui proviennent d'une fabrication en Gaspésie.

Est-ce que c'est clair?

6735

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

Pas vraiment. Là, si je comprends, ça va être soixante pour cent (60 %) de quatre cent vingt millions (420 M\$)?

6740

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, non.

6745 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

C'est pas ce que je dis.

PAR LE PRÉSIDENT:

6750

C'est pas ça. C'est le contenu régional à trente pour cent (30 %) devait être en Gaspésie, mais là, c'est un exemple. Le soixante pour cent (60 %) était un exemple.

Ce qu'on a, c'est le score final, le score est affiché.

6755

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Je veux juste revenir, je voudrais apporter des clarifications, des précisions, je voudrais pas qu'on rende la Commission plus mêlée.

6760

PAR LE PRÉSIDENT:

Il faudrait pas perdre effectivement du temps sur le point, mais ce qu'on a d'affiché, c'est le score final remporté par Enerfin.

6765

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Oui effectivement, on a le score final d'Enerfin sur chacun des critères, incluant le critère de contenu régional.

6770

Je veux juste opérer une distinction, parce que pour les gens, c'est pas clair, c'est un jargon de soumission.

Contenu régional, c'est relatif au coût des éoliennes.

6775

Le contenu québécois, c'est relatif au coût total du projet.

Quand on dit que l'engagement minimum imposé par le gouvernement, c'est soixante pour cent (60 %) de contenu québécois, ça veut dire, dans le cas où le promoteur s'est engagé par exemple, vous pouvez le calculer comme ça, le promoteur dit, il estime que son projet vaut quatre cents millions (400 M\$), à ce moment-là, bien, pour rencontrer l'exigence minimale, bien, c'est soixante pour cent (60 %) de quatre cents millions (400 M\$).

6780

Cependant, il faut reconnaître qu'Hydro-Québec applique l'exigence formulée par le gouvernement. Il s'agit d'un engagement en pourcentage.

6785

Si le projet coûte trois cents millions (300 M\$), bien, inévitablement, nous, ce qu'on va regarder, c'est par rapport au coût réel du projet.

6790 Si le fournisseur nous présente trois cents millions (300 M\$) de factures et que c'est vérifié que le projet coûte trois cents millions (300 M\$) ou quatre cents millions (400 M\$), bien, son engagement de soixante pour cent (60 %) est évalué par rapport aux coûts, puis aux coûts totaux globaux réels de son projet.

6795 Est-ce que c'est clair?

PAR LE PRÉSIDENT:

6800 Le soixante pour cent (60 %), c'est un chiffre en exemple.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

Oui, bien là, le coût total, le vrai coût puis tout ça, c'est pas...

6805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça peut être compliqué. Je pense que la seule façon de s'en sortir, c'est de prendre connaissance des mécanismes. Il y a des documents qui étaient génériques qui étaient déposés à la Régie de l'énergie, mais ça demande beaucoup de lecture, vous comprenez.

6810 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Je comprends, je comprends un peu comment marche le contrat, là. C'est pas ça.

6815 Mais je veux savoir sur quel chiffre qu'on se base. Le quatre cent vingt millions (420 M\$), c'est quoi, ça, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

6820 Monsieur Désilets.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Le quatre cent vingt millions (420 M\$), c'est un chiffre avancé par le promoteur.

6825 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Est-ce que vous vous servez de ce quatre cent vingt millions (420 M\$) dans votre analyse?

6830 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Non.

6835 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

6840 C'est ça, c'est ce qui nous avait été expliqué après-midi, c'est ça.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6845 Juste pour compléter ma réponse! Nous nous basons sur les coûts réels du projet, tels que vérifiés par des vérificateurs externes.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

C'est-à-dire quand ils vont construire.

6850

PAR LE PRÉSIDENT:

Tel que construit.

6855 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Tel que construit.

PAR LE PRÉSIDENT:

6860

Ce qui nous avait été expliqué après-midi.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6865 Oui. Puis le douze cents du kilowatt (12 ¢/kWh), ça a fait partie du quarante-cinq pour cent (45 %), ça?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6870 Le douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh), c'est tout simplement le prix d'achat de l'électricité.

6875 Dans sa soumission, le soumissionnaire nous a dit, on leur demandait de nous faire un prix en dollars 2007, le soumissionnaire nous a dit, moi, je suis prêt à vous vendre trois cent treize mille mégawattheures (313 000 MWh) à douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh), en dollars de 2007.

PAR LE PRÉSIDENT:

6880 C'est ce qu'on nous a dit cet après-midi. Le douze sous (12 ¢/kWh) comportait le prix, c'était quarante-cinq pour cent (45 %) du poids de la soumission.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6885 C'était quarante-cinq pour cent (45 %) du poids de la soumission, c'était ce douze sous (12 ¢/kWh) là.

Donc s'il était plus cher que l'autre, il a eu peut-être vingt (20) points sur quarante (45).

6890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce qui nous a été expliqué. C'est ça, parce qu'il y a un mélange, et Hydro-Québec a retenu globalement les meilleurs projets, donc qui étaient soumis, sur une soixantaine. C'est ce qui nous a été expliqué.

6895 Donc le douze sous (12 ¢/kWh) serait un tarif en dollars de 2007 qui serait payé, donc ajusté avec une formule d'indexation.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6900 Oui, le coût, c'est correct. Mais comment que tu fais pour avoir un score à partir du douze sous (12 ¢/kWh)? Bien, c'est important.

PAR LE PRÉSIDENT:

6905 Je pense qu'on sera pas capable d'avoir la réponse, parce que ça m'apparaît, l'explication de monsieur Désilets m'apparaît complète.

6910 Bien, je m'excuse, mais je sais pas quoi poser comme question additionnelle pour aller chercher de l'information de plus. Je le sais vraiment pas.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6915 Monsieur le Président, excusez-moi! J'allais simplement ajouter que, la mécanique que j'expliquais tantôt, c'est-à-dire par rapport au contenu régional, c'est exactement la même mécanique par rapport au prix.

6920 C'est-à-dire qu'on regarde tous les prix, on regarde tous les prix, puis on les classe en ordre décroissant. Du moins cher au plus cher, c'est plus simple.

Celui qui a le prix le moins cher, qui nous offre le prix le moins cher a le maximum de points. Et chacun a un pointage par la suite qui est établi en tenant compte de l'écart entre son prix à lui puis le prix le moins cher.

6925 C'est au prorata. Ça fait qu'il y a quarante-cinq (45) points qui sont alloués comme ça.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6930 OK. Ça fait que celui qui est le plus cher a pas de point.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Il en a pas ou il en a presque pas.

6935 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

6940 Mais on sait qu'il y en a quarante-cinq (45) qui ont été disqualifiés, qui se sont pas classés plutôt pour l'appel d'offres, pour différentes raisons.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6945 Puis est-ce qu'il y avait des points sur la date de livraison?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6950 Non, il y avait pas de point sur la date de livraison.

Cependant, il y avait un engagement du fournisseur relatif à la date de livraison.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

6955

Parce que des éoliennes sont livrées en 2011. Quand on regarde le site justement de la Régie de l'énergie, ils sont classés, les projets sont classés par date ou par année, les projets 2011, 2012, 2013, 2014.

6960

Je voulais savoir s'il y avait quelque chose là-dedans.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6965

Ce que je peux dire à ce sujet-là, c'est que le fournisseur a un engagement de respecter la date. Il y a une date garantie de début de livraison. Cette date-là doit être respectée, à défaut de quoi, le fournisseur paie des pénalités à Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

6970

Donc un étalement de la réalisation des projets qui a été décidé par Hydro-Québec, on se comprend, donc ça a été discuté.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6975

Petite précision! En fait, c'est imposé par le gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

6980

Mais quel projet, le gouvernement a imposé une mise en application de bloc d'énergie, mais quand il l'a demandé, l'appel d'offres était pas encore fait. Je veux pas utiliser le terme – il y avait des phases de mise en service qui étaient prévues déjà dorénavant, mais c'est après ça qu'Hydro a dit tel projet va se réaliser à tel moment?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

6985

Non. En réalité, la façon dont ça se produit, c'est que le gouvernement, dans son règlement, il a imposé qu'un certain nombre de capacités ou de quantités soit mis en service à des dates bien précises.

6990

Il nous a donné le calendrier de mise en service des projets et nous, dans notre sélection des fournisseurs, bien, on a tenu compte évidemment des dates de mise en service proposées pour les projets.

6995

Exemple, un fournisseur qui nous disait, moi, je suis prêt juste en 2012, puis je suis prêt par exemple juste en 2015 – une façon plus simple, parce que le calendrier est entre 2011 et 2015 – un fournisseur qui dit, moi, je suis prêt juste en 2015, bien évidemment, son offre ne va

être évaluée qu'en fonction de son intensification d'être prêt en 2015. Il pourra pas être évalué, par exemple, pour des quantités qui sont censées être mises en service en 2012-2013 ou 2014.

7000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous vous êtes entendus en fonction des demandes gouvernementales, vous avez pris entente avec les soumissionnaires retenus entre autres?

7005 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Les soumissionnaires devaient nous dire quand ils seraient prêts à nous livrer.

7010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Alors monsieur Samson, ça fait le tour de la question.

7015 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Oui, il y aurait un complément.

7020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, posez votre question. Je veux pas d'explication, mais si vous avez une question à poser, posez-la!

7025 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Bien, c'est très clair. Mettons qu'il y a eu dix (10) soumissions qui proposaient une mise en service en 2011, il y en a eu dix (10) qui étaient en 2012, OK.

7030 Il y a une soumission qui est beaucoup moins chère, mettons que celle-là est à douze cents (12 ¢/kWh), l'autre est à dix cents (10 ¢/kWh), mais elle est en 2012.

Mais le gouvernement ou Hydro-Québec veut avoir une soumission en 2011. Puis celle de 2012 est moins chère, mais il veut l'avoir en 2011.

7035 Ça fait qu'il va prendre la 2011 qui est plus chère. Donc la date de livraison était importante.

PAR LE PRÉSIDENT:

7040 Elle avait une certaine importance, c'est ce qu'on a compris dans l'explication.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

7045 Mais elle faisait partie de l'analyse.

PAR LE PRÉSIDENT:

7050 C'est ça. Sauf que oui, effectivement, parce que si quelqu'un était pas capable de livrer en 2011, et Hydro avait besoin, bien, ils disqualifiaient ceux-là en partant.

7055 Mais ça veut pas dire qu'ils étaient disqualifiés définitivement, c'est ce que je comprends. Hydro essayait d'arriver à deux mille mégawatts (2000 MW) dans différentes phases de mise en exploitation, en fonction des projets qui étaient soumis.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

7060 Donc les projets en 2011 sont plus chers que ceux en 2012 probablement.

PAR LE PRÉSIDENT:

7065 Ça, je suis pas en mesure de le dire.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

7070 Il y a pas de lien, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

7075 On peut conclure ça, c'est ce que je comprends de l'explication.

Il pourrait y avoir des liens, on voit que c'est complexe, et l'heure est tardive également.

7080 Je pense que le seul moyen de voir clair là-dedans, c'est de refaire les lectures de la documentation dont une partie est disponible sur le site de la Régie de l'énergie depuis quoi, ça fait quatre (4) ans que ça marche, l'appel d'offres?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

7085 En fait, l'appel d'offres avait été lancé en octobre 2005, et puis les offres ont été retenues, les contrats ont été octroyés en mai 2008.

On a une copie des contrats.

7085 Évidemment, bien, comme je le mentionnais, non seulement les dossiers – en fait, on a déposé une requête d'approbation des contrats à la Régie de l'énergie, alors toute la preuve est publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

7090 C'est ça. Donc ce qui peut représenter une pile assez impressionnante de documents.

Alors je vous remercie.

7095

LISE PAYEUR

PAR LE PRÉSIDENT:

7100 Madame Lise Payeur.

Bonsoir madame.

PAR Mme LISE PAYEUR:

7105 Je vais essayer de parler. Là, moi, je suis venue poser des questions. C'est parce que d'une manière ou d'une autre, si le projet a lieu, je m'en vas de chez nous, ma famille va rester toute seule.

7110 Moi, ce serait pour demander, comment ça se fait qu'ils ont jamais fait du porte-à-porte pour nous parler de ça? Puis là, à ce temps-ci, ils font du porte-à-porte dans d'autres municipalités pour leur parler. Ils rentrent, ils demandent: Est-ce que vous en voulez ou vous en voulez pas?

7115 Pourquoi que ça s'est pas fait avant? Parce que nous autres, ça fait juste cinq (5) mois qu'on a connaissance de ça.

J'ai jamais eu connaissance de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

7120 Je saisis mal votre question.

PAR Mme LISE PAYEUR:

7125 Ils ont tu engagé quelqu'un pour faire du porte-à-porte? Toutes mes chums au CLSC, ils disent que le monde rentre chez eux, puis ils demandent: En voulez-vous ou vous en voulez pas!

Ils ont tu demandé du monde pour ça?

7130

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle, avez-vous engagé des gens qui font du porte-à-porte?

7135

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Non, il y a pas eu personne qui est engagé pour faire du porte-à-porte, non.

PAR Mme LISE PAYEUR:

7140

Comme ça, ils peuvent leur demander leur nom, puis on va être bon pour vous les dire, ceux qui passent, parce qu'il y a du monde qui passe.

PAR LE PRÉSIDENT:

7145

Il y a des gens qui font du porte-à-porte?

PAR Mme LISE PAYEUR:

7150

Oui, puis nous autres, on n'en a jamais eu.

PAR LE PRÉSIDENT:

7155 Monsieur Yelle nous dit qu'il y a personne qui fait du porte-à-porte, qui est engagé par Enerfin, c'est ça que je comprends, monsieur Yelle?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

En effet.

7160

PAR Mme LISE PAYEUR:

Je comprends pas.

7165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi non plus, je comprends pas, là.

Donc des bénévoles d'Enerfin...

7170

PAR Mme LISE PAYEUR:

Bien, ça fait plusieurs qui me disent ça. C'est toutes mes compagnes de travail.

7175

PAR LE PRÉSIDENT:

Des gens vous disent que des gens d'Enerfin...

PAR Mme LISE PAYEUR:

7180

Ils restent dans le bout de Saint-Jean-de-Brébeuf, Sainte-Hélène, Kinnear's Mills, ils rentrent dans tous ces coins-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

7185

Et ils vous disent quoi au juste?

PAR Mme LISE PAYEUR:

7190

Ils me disent que la personne cogne à la porte puis elle dit: En voulez-vous ou vous en voulez pas d'éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

7195

Ah non, c'est ça, c'est des gens qui sont autres que Enerfin, c'est ça, bon. Je sais pas c'est qui qui passe.

PAR Mme LISE PAYEUR:

7200

Bien, il y en a qui disent qu'ils travaillent pour la compagnie. C'est pour ça que je pose la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

7205

Mais monsieur Yelle nous dit que c'est pas des gens engagés par lui, là.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

On a parlé de Kinnear's Mills, c'est pas dans le territoire ici.

7210

PAR LE PRÉSIDENT:

Le projet Des Moulins, ce serait un autre projet éolien.

7215

PAR Mme LISE PAYEUR:

C'est ça, parce qu'on n'a jamais entendu parler de ça, nous autres. Ça fait cinq (5) mois, puis on n'en avait jamais entendu parler.

7220

D'une manière ou d'une autre, moi, ma vie, c'est ça, est finie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

7225

CLAUDE CHARRON

7230

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lucie Croteau.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

7235

Je vais prendre la place de Lucie Croteau, j'ai une procuration ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

7240

Très bien.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

7245

Première question! Selon les documents déposés par la Régie, par la société d'État, les surplus d'approvisionnement s'établissent à onze point trois térawattheures (11,3 TWh) pour l'année prochaine.

Donc il va falloir gérer ces surplus. Je cite un article du Devoir du 3 août 2009. C'est monsieur Boulanger qui parle, qui est un analyste de l'Union des consommateurs:

7250 "... qui reconnaît que la tâche n'est certainement pas facile de gérer ses surplus par les temps qui courent, car les marchés limitrophes, la demande en électricité est à la baisse et la concurrence, entre les marchands aux prises avec des surplus s'accroît et au final, bien, les prix baissent.

7255 "On a donc le choix entre suspendre l'approvisionnement, reporter l'approvisionnement ou bien le vendre à perte."

Je m'excuse, monsieur Luc Boulanger est président de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité.

7260

Là, c'est monsieur Blain qui parle qui, lui, est analyste de l'Union des consommateurs:

"De façon chronique, Hydro-Québec a surévalué la demande en électricité dans les dernières années, et ça coûte une fortune aux clients québécois."

7265

Quant à l'avenir des surplus énergétiques, ils pourraient malheureusement être assurés selon lui par la mise en service de nouvelles centrales hydroélectriques dans les prochaines années.

7270

Donc par exemple les semaines qui, je crois, a été mis en service il y a pas longtemps, enfin des portions...

PAR LE PRÉSIDENT:

7275

Alors s'il vous plaît, votre question.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

7280

Oui. "... mais aussi par la production d'énergie provenant des nouveaux parcs éoliens."

7285

Voilà ma question. Il en coûtera, on a dit cet après-midi qu'il en coûtera douze cents du kilowattheure (12 ¢/kWh) pour l'achat d'énergie éolienne provenant du projet de L'Érable, alors que le prix de vente actuellement – parlons du marché du Québec – est d'environ à huit sous du kilowatt (8 ¢/kWh). À ce douze sous (12 ¢/kWh), cet après-midi, on a dit qu'habituellement, on rajoute environ en moyenne un sous point trois (1,3 ¢/kWh) pour le raccordement et la ligne de transport, ce qui fait treize sous point trois (13,3 ¢/kWh).

7290

Et on revend cette énergie-là sur le marché domestique à huit sous (8 ¢/kWh). Alors si on fait une règle de trois, annuellement donc, à trois cent treize gigawatts (313 GW), à treize sous point trois (13,3 ¢/kWh), ça fait quarante millions (40 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre question, s'il vous plaît!

7295

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Oui, la question, c'est ça.

7300

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, j'ai pas encore entendu votre question.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

7305

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

7310

Bien, vous me dites oui, posez votre question s'il vous plaît!

Vous l'adressez à qui, à Hydro-Québec?

PAR M. CLAUDE CHARRON:

7315

Oui, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

7320

Et la question est?

PAR M. CLAUDE CHARRON:

7325

Donc je demande, est-ce que mon calcul est juste de dire que, bon, ça coûte quarante millions (40 M\$) par année pour acheter cette électricité-là? On la revend sur le marché domestique à huit sous (8 ¢/kWh), donc il y a une perte de seize millions (16 M\$).

7330

Et évidemment, bon, Hydro-Québec, je crois, garde un trois pour cent (3 %) sur les revenus bruts ou nets, je ne suis pas sûr, alors je demande si mon calcul est juste de dire que si on parle en dollars de 2007, si le parc était en opération, on subirait une perte de seize millions (16 M\$).

7335

Étant donné aussi que ces surplus-là sont jusqu'en 2018, toujours selon Hydro-Québec, je peux le citer si on veut. Alors voilà, est-ce que mon calcul est juste? C'est la question que je pose.

PAR LE PRÉSIDENT:

7340

Monsieur Désilets.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

En fait, j'aimerais qu'on me répète la question!

7345

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que ça a été extrêmement long, monsieur Désilets.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

7350

Très très brièvement! On achète l'électricité à quarante millions (40 M\$), OK, pour une année, on la revend sur le marché domestique à huit sous du kilowattheure (8 ¢/kWh), donc on subit une perte finalement, donc pour vingt-quatre millions (24 M\$), donc il y a une perte de seize millions (16 M\$).

7355

Est-ce que mon calcul est juste?

PAR LE PRÉSIDENT:

7360

Monsieur Désilets. Donc on achète et on revend...

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

7365

Écoutez, j'ai pas fait le calcul du quarante millions (40 M\$).

Ce que je peux dire de façon très claire, c'est que l'électricité est payée au promoteur, on l'a dit tantôt, à douze point deux sous du kilowattheure (12,2 ¢/kWh). Elle est revendue à la clientèle au prix que monsieur l'a mentionné.

7370

Il en résulte donc un manque à gagner, tout à fait.

La question qui peut se poser à ce moment-là, c'est: est-ce que...

PAR M. CLAUDE CHARRON:

7375

Non...

PAR LE PRÉSIDENT:

7380

S'il vous plaît, je voudrais pas que vous commentiez, mais je pense que c'est des discussions qu'on a pu voir depuis de nombreuses années sur les histoires. C'est complexe et technique, j'hésite à rentrer dans des choses techniques qui peuvent faire des débats.

7385

On n'a qu'à penser à monsieur Jean-Thomas Bernard qui, depuis des années, parle de tarification au coût marginal de production, c'est-à-dire tarifer les gens au coût du dernier équipement mis en service par Hydro-Québec, donc c'est-à-dire, dans le cas ici, ce serait douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh), versus une politique d'Hydro-Québec qui s'apparente plus à ce qu'on appelle au coût moyen, c'est-à-dire la moyenne des coûts de production de l'ensemble des équipements.

7390

On peut tomber sur des questions très complexes, parce que dans le cas de l'audience publique sur la rivière Romaine, les coûts de production étaient autour de neuf sous (9 ¢/kWh) alors que sur ma facture d'électricité que j'ai reçue dernièrement, mes premiers kilowattheures sont toujours de six sous (6 ¢/kWh) et là, quand je dépasse telle consommation, là, j'ai une surtarification qui avoisine sept sous (7 ¢/kWh).

7395

Mais le projet hydroélectrique de rivière Romaine a un coût de production, on parle autour de neuf sous (9 ¢/kWh).

7400

Ça, ça veut dire que des équipements d'Hydro-Québec, les nouveaux équipements coûtent plus cher que les équipements mis en service, par exemple la Centrale Beauharnois.

Mais on peut tomber dans des questions très complexes de savoir, bon, comment ça va évoluer, toute cette question-là de tarification.

7405

Je voudrais pas m'embarquer dans des questions complexes...

PAR M. CLAUDE CHARRON:

7410

J'ai pas d'autres questions, on a parfaitement bien répondu à ma question, monsieur Germain. Je veux pas aucune autre précision.

PAR LE PRÉSIDENT:

7415

Mais je veux pas que vous réagissiez à la réponse.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Non, j'en veux pas d'autres précisions, je suis rendu à ma deuxième question.

7420

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que j'ai des peurs, c'est des choses qui peuvent devenir très complexes.

7425

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Absolument pas, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

7430

Très bien.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

7435

Ma deuxième question! Bien, étant donné qu'on a parlé beaucoup du comité de suivi et puis du CIRPÉÉ, étant donné que j'étais une des personnes qui en faisaient partie, j'ai une question concernant le CIRPÉÉ.

7440

D'abord très brièvement, les demandes du CIRPÉÉ, par rapport au comité de suivi, étaient, bon, ce qu'on demandait, une étude de caractérisation des paysages, une étude de son et des basses fréquences indépendantes, des prises de mesures des tensions parasites en plusieurs points dans la municipalité dont le village de Vianney, des cartes des éoliennes avec toutes les résidences, les chemins d'accès, les numéros de lots, les modifications du RCI – d'ailleurs on a déposé un rapport avec un RCI modifié – et surtout évidemment bien sûr de l'information et de la consultation d'urgence avec les populations.

7445

Alors ma question est – peut-être juste avant de poser la question! Ce sera pas long, monsieur Germain.

7450

On avait aussi des demandes concernant les éoliennes, mais il faut faire bien une différence, là. On en a parlé aussi. C'est pas le CIRPÉÉ qui a demandé à déplacer les éoliennes, c'est un autre groupe de citoyens, OK.

7455

Il y avait quatre (4) éoliennes, il y en a une qui a pas subi aucun changement; il y en a une qui est enlevée à cause des chauves-souris; il y en a une qui a été déplacée, mais qui demeure alternative, oui, et la quatrième qui a effectivement été déplacée, mais il semblerait qu'elle était tellement problématique qu'elle était déjà ciblée pour être déplacée. Alors voilà.

7460 Alors ma question est: Alors que j'étais sur le comité de suivi, représentant le CIRPÉE, et les demandes dont je viens de faire mention, pourquoi n'a-t-on pas suivi ces recommandations, ces demandes?

PAR LE PRÉSIDENT:

7465 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

7470 Monsieur le Président, il y a eu certaines demandes qui ont été faites. Il y a eu certaines demandes aussi qui n'ont pas été suivies par le comité de suivi. Il y a eu des propositions que vous avez faites, puis qui n'ont pas été nécessairement justement suivies.

7475 Donc c'est sous la forme de, comment dire, il y a certains points que vous avez apportés qui étaient très intéressants, dont on a tenu compte, entre autres L'Étoile de L'Érable a changé de place, entre autres, à cause de certaines informations que vous avez faites aussi, il y a eu le changement de position du bâtiment. Donc il y a certaines informations qui ont été faites.

Donc on était à l'écoute à ce niveau-là.

7480 Puis au niveau, vous parlez de cartes avec les résidences, ça a été fait; ça a pris un certain temps, mais ça a été fait.

On a toujours essayé d'être le plus possible disponible pour vous.

7485 **PAR M. CLAUDE CHARRON:**

Alors je vous remercie. D'ailleurs voilà la raison pour laquelle le CIRPÉE s'est retiré.

7490 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

7495

JEAN RIVARD

PAR LE PRÉSIDENT:

7500

Monsieur Jean Rivard.

Bonsoir monsieur.

PAR M. JEAN RIVARD:

7505

Bonsoir. J'ai trois (3) pages de préambules, est-ce que – non, c'est pas vrai!

Dans le rapport complémentaire numéro 1, la réponse à la question 34:

7510

"Il est spécifié que le promoteur s'engage à négocier le partage des coûts du suivi télémétrique si un nid actif de pygargue à tête blanche était localisé.

"Un nid de pygargue fut confirmé à l'étang Stater au printemps 2009."

7515

L'étang Stater est dans le vingt kilomètres (20 km), le rayon de vingt kilomètres (20 km) de l'inventaire héliporté de l'étude.

"Des agents de la faune se sont rendus au nid et y ont identifié un œuf de pygargue."

7520

Ce que je voudrais savoir, c'est à quel moment comptez-vous faire le suivi télémétrique, dans le but de connaître les corridors utilisés par les pygargues, compte tenu que le pygargue est une espèce vulnérable aux collisions avec différentes structures, compte tenu de sa dimension puis de son agilité?

7525

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

7530

On fait des vérifications au niveau de l'information.

Monsieur Demers.

7535

PAR M. ROBERT DEMERS:

Oui, je vais demander à madame Christine Martineau, si vous voulez, qui s'est occupée plus particulièrement de cet aspect-là, de venir répondre.

7540

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

Bonsoir. J'ai fait partie de l'équipe qui a fait l'inventaire héliporté, puis en effet, ce que monsieur avance est vrai. Au moment de l'héliporté, par contre, c'était un nid de balbuzard qui était sur la tour de l'étang Stater.

7545 L'année d'après, le MRNF, monsieur du MRNF va probablement pouvoir confirmer, c'était bel et bien un nid de pygargue à tête blanche qui a été identifié, mais je crois que, selon les informations que j'ai obtenues du MRNF Chaudière-Appalaches, ça aurait été une tentative de nidification qui aurait avorté, puis ils ont été incapables de mettre un émetteur cette année sur un des deux (2) individus, pour pouvoir le suivre.

7550 Donc les informations que j'ai, c'est probablement que la tentative de mettre un émetteur va probablement – ils vont probablement réessayer de mettre un émetteur l'année prochaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

7555 Vous parlez de "ils", c'est le ministère?

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

7560 Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

7565 Quand vous dites "ils vont probablement essayer de remettre"?

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

7570 C'est le MRNF. En fait le promoteur contribue financièrement, mais c'est les gens du MRNF qui s'occupent de mettre un émetteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

7575 Très bien. Alors monsieur Poirier, pouvez-vous confirmer?

Alors madame Dombrowski.

PAR Mme PASCALE DOMBROWSKI:

7580 Monsieur le Président, ce que madame Martineau a affirmé est bien vrai.

Ce que je pourrais ajouter en complément d'information, c'est que le coût d'un suivi télémétrique a été évalué à quarante mille dollars (40 000 \$), et le ministère en paie une partie, la moitié en fait, et l'autre moitié est séparée selon les promoteurs.

7585 Dans ce cas-ci, il y a deux (2) promoteurs, donc le partage des coûts va se faire, s'il y a un suivi, entre les deux (2) promoteurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

7590 Donc Des Moulins?

PAR Mme PASCALE DOMBROWSKI:

7595 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

7600 Monsieur Rivard.

PAR M. JEAN RIVARD:

7605 La problématique que ça cause, c'est que compte tenu que la télémétrie n'est pas faite, comment vont-ils être en mesure de disposer les éoliennes d'une façon adéquate?

PAR LE PRÉSIDENT:

7610 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je remettrais la question à monsieur Demers.

7615 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Voici! C'est que ça arrive dans plusieurs dossiers, surtout les dossiers qui sont comme prioritaires au niveau de l'échéancier d'Hydro-Québec.

7620 Ce qui arrive, c'est que le ministère possède déjà plusieurs informations sur le comportement de ces oiseaux-là et déjà, il peut prétendre théoriquement à simuler, si vous voulez, puis théoriquement de voir s'il peut y avoir un problème particulier.

7625 Mais afin de confirmer, il se réserve quand même le droit d'appliquer le suivi télémétrique par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

7630 Donc déjà le ministère fixe des orientations dans le cadre du projet, en fonction du pygargue?

PAR M. ROBERT DEMERS:

7635 Oui, en fonction des connaissances acquises dans le cadre de d'autres suivis
téléométriques sur l'espèce. Parce qu'il y a certains oiseaux qui vont avoir certains milieux comme
attirait pour se nourrir entre autres, comme aire d'alimentation, donc on est capable de prévoir
quand même assez bien le comportement de ces oiseaux-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

7640 Très bien. Madame Dombrowski, vous pouvez confirmer?

PAR Mme PASCALE DOMBROWSKI:

7645 Je confirme. Puis le pygargue, c'est un animal qui va utiliser les grands plans d'eau pour
se nourrir, donc on a anticipé qu'il va sûrement tourner autour du lac William.

Puis le suivi télémétrique, s'il a lieu, pourra nous confirmer ça, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

7650 C'est vos orientations préliminaires. Je vous remercie.

Alors monsieur Rivard, vous avez la réponse à cette question.

7655 **PAR M. JEAN RIVARD:**

Dans le bulletin d'information numéro 3 d'Éoliennes de L'Érable, il est spécifié, selon vos
estimations, qu'une éolienne Enercon E-82 fait trente-sept (37) dB à cinq cents mètres (500 m).

7660 Par contre, vous les comparez avec une auto qui fait quatre-vingts (80) dB, un aspirateur
qui fait soixante-dix (70) dB, une chambre à coucher qui en fait quarante (40 dB), sans toutefois
spécifier à quelle distance ces mesures de son ont été prises des appareils.

7665 J'aimerais que vous spécifiez, parce qu'il y a des gens qui croient dans la salle, qu'on
entend un grillon quand on se trouve à côté d'une éolienne, pouvez-vous nous dire, pour
comparer, combien de dB produisent ces trois (3) appareils à cinq cents mètres (500 m), puisque
dans votre estimation ou dans votre protocole, vous avez estimé qu'une éolienne E-82, lorsqu'on
est à la base, produit cent quatre décibels (104 dB), pour qu'on puisse comparer le son?

7670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

7675

Je vais passer la parole à monsieur Martin Meunier.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

7680

En fait, j'ai accroché principalement sur le dernier aspect, là. Je crois pas qu'il y a personne qui a dit qu'au pied d'une éolienne, on a cent quatre décibels (104 dB). Je pense que c'est important ici de faire la distinction.

7685

Ce qui est mentionné dans l'étude, si on fait référence à ça, c'est que c'est marqué la puissance sonore de l'éolienne est de cent quatre décibels (104 dB). La puissance sonore, ce n'est pas ce qu'on entend. Ce qu'on entend, c'est la pression sonore. Ce qu'on mesure avec un sonomètre ou un appareil qui mesure les dB, c'est la pression sonore.

7690

Le tableau auquel on fait référence, que l'éolienne à cinq cents mètres (500 m), c'est estimé autour de trente-sept décibels (37 dB), et les autres exemples qui sont donnés, c'est des niveaux de pression sonore.

7695

Donc d'aucune façon on peut dire qu'on a cent quatre (104 dB) à l'intérieur de la nacelle ou au pied du mât; c'est une puissance sonore, c'est quelque chose de théorique que l'on prend, que l'ont met dans notre modèle de calcul, pour déterminer par la suite la diffusion du son et quel niveau de pression sonore qu'on aura au bout.

7700

Dans les faits, lorsqu'on est au pied d'une éolienne, on a aux environs de cinquante-cinq décibels (55 dB). En fait, on est capable de se parler au même niveau que je fais actuellement.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

7705

Et pour compléter l'information. Les autres données qui sont là, ce sont des références qu'on retrouve souvent dans les échelles sonores. Donc c'était à titre indicatif.

PAR LE PRÉSIDENT:

7710

On peut pas interpréter un grille-pain à cinq cents (500 m) – pas un grille-pain, c'était quoi! Je sais pas c'était quel instrument vous avez mentionné! Une balayeuse, excusez-moi!

Une balayeuse à cinq cents mètres (500 m). Je pense que le but est à des bruits équivalents, ce que j'en comprends, à des fins comparatives, avec des objets familiers. C'est ce que je comprenais de la comparaison.

7715 **PAR M. JEAN RIVARD:**

Oui, mais ce que je comprends, c'est que les appareils, une auto qui fait quatre-vingts (80) dB, ou les trois (3) exemples qui sont là, j'aimerais savoir à quelle distance les mesures de son ont été prises pour obtenir ces données-là?

7720

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Encore une fois, il y a pas de données de son qui ont été prises en tant que telles. C'est en fonction de l'utilisation normale de ces appareils-là. Même d'une voiture à une autre, cette valeur-là va changer. C'est à titre indicatif qu'on utilisait ces valeurs-là.

7725

On a par contre précisé l'utilisation de l'éolienne Enercon E-82, parce qu'à ce moment-là, on parlait d'un point bien précis.

7730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à temps de mètres d'une éolienne, ça équivaut à, c'est ce que je comprenais de l'explication, quelqu'un qui est à côté d'une automobile qui marche, par exemple. C'est ce que je comprenais de l'explication.

7735

C'est des fins comparatives. C'est ce que je comprends de l'explication et du document qui est présenté.

PAR M. JEAN RIVARD:

7740

Pour comparer par exemple, pour vraiment comprendre, le trente-sept (37) dB, c'est lorsque je me trouve à cinq cents mètres (500 m) de l'éolienne.

La comparaison ici, pour que je puisse comparer, me donner une idée, quatre-vingts (80) dB, une auto, c'est à quelle distance?

7745

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est quand on est près de l'auto. C'est ce que je comprends.

7750

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

On va essayer d'avoir une information plus précise!

7755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je voudrais pas non plus que l'on tourne en rond. Je comprends l'explication, c'est une explication pour comparer avec des bruits auxquels les gens sont plus familiers quand ils sont devant une automobile. C'est ce que je comprends de ça.

7760

Donc ce que je comprends, c'est à quelques mètres d'une auto, par rapport à un bruit d'une éolienne à cinq cents mètres (500 m) va ressembler, lorsqu'on est devant une auto. C'est ce que je comprends de l'explication. Est-ce que c'est ça?

7765 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

C'est exactement ça. Au niveau de la balayeuse, ça va être comme une balayeuse qui fonctionne dans une pièce par exemple.

7770 **PAR M. JEAN RIVARD:**

Donc lorsque vous êtes à côté de la balayeuse ou de l'auto, par exemple?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

7775

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

7780

Donc on est dans une situation d'un salon, donc c'était à des fins comparatives.

PAR M. JEAN RIVARD:

OK, il est pas question du cinq cents mètres (500 m) sur les évaluations.

7785

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, c'est ça que je comprenais.

7790 **PAR M. JEAN RIVARD:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

7795

Je vous remercie.

BRUNO VÉZINA

7800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ça va pour l'explication sur le milieu sonore.

Monsieur André Langevin!

7805

PAR M. BRUNO VÉZINA:

J'ai une procuration.

7810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je demande votre collaboration à ce que vous vous en teniez à des questions.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

7815

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

7820

Là, on voit l'heure rendue tardive, alors ça devient compliqué pour expliquer des petites choses.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

7825

Oui, tout à fait.

En fait, c'est des questions qui ont pas été posées.

7830

Ma question va s'adresser à Hydro-Québec. C'est pour mieux comprendre tout ce qui est de la Bourse du carbone.

En fait, moi, la Bourse du carbone, ce que j'appellerais le côté sale des énergies propres. On sait qu'à la Bourse, il s'est perdu plusieurs milliards de dollars les dernières années!

7835

Au niveau des crédits de carbone, qui va bénéficier, est-ce que c'est Hydro-Québec qui va bénéficier des crédits de carbone des éoliennes ou c'est les entreprises?

PAR LE PRÉSIDENT:

7840

Monsieur Désilets.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Tous les attributs environnementaux associés à l'énergie renouvelable, l'énergie éolienne qui est achetée demeure la propriété d'Hydro-Québec.

7845

PAR M. BRUNO VÉZINA:

OK. Et pour mieux comprendre, un crédit de carbone, on parle d'une unité de crédit de carbone, ça va valoir à peu près combien en kilowattheures? Est-ce que ça va être évalué un peu de cette façon-là?

7850

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Je peux pas répondre à la question pour le moment, parce que c'est un peu hypothétique, puisqu'il n'y a actuellement pas encore de Bourse de carbone.

7855

Le gouvernement fédéral a émis un cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques, mais pour le moment, il n'y a pas de Bourse de carbone au Canada. Ni au Québec.

7860

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Et si éventuellement il y aurait une bourse, qui va acheter les crédits de carbone?

7865

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Monsieur le Président, je vais faire une tentative de réponse.

De façon générale, les acheteurs de crédits d'émissions de gaz à effet de serre seront les entreprises qui éventuellement ont à atteindre des objectifs de réduction imposés par le gouvernement.

7870

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Ce qu'on peut comprendre, ce sera une espèce de permis de pollution finalement?

7875

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez, je veux pas, c'est des initiatives qui sont poussées par les Nations Unies, donc ils veulent, ce qu'on appelle en bon français, le "cap and trade" qu'on entend souvent, c'est considéré effectivement comme des permis de pollution. C'est-à-dire que des entreprises feraient des efforts de réduction suffisamment importants pour dégager des crédits qu'elles revendraient à des entreprises.

7880

7885 Et c'est un marché qui existe, qui commence déjà à exister partout dans le monde. C'est pas aux initiatives québécoises, c'est l'initiative qui vient des Nations Unies et qui est abondamment discutée depuis plusieurs années.

Alors je voudrais pas qu'on fasse de démagogie non plus là-dessus.

7890 Alors c'est effectivement ce qu'on appelle un permis de polluer, mais encore une fois, il y a des distinctions à faire. Parce qu'à ce moment-là, il y a des plafonds d'émissions qui sont émis et donc l'entreprise a un choix, soit qu'elle abaisse ses émissions par des investissements technologiques ou des modifications au niveau d'émissions qui lui est imposé, ou soit qu'elle achète des crédits d'entreprise qui sont sensiblement, elle, en bas des niveaux d'émissions qui leur sont imposés. Donc elles dégagent des surplus qu'elles revendent à des entreprises qui sont incapables financièrement disons compétitivement d'atteindre ces cibles-là.

7900 Alors c'est pas, encore une fois il faut faire une distinction entre permis de polluer. C'est-à-dire que globalement, ça veut dire que les entreprises qui font ça, et là, ça fait ça pour faire la moyenne. Il faut faire attention.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

7905 Une bonne explication, monsieur Germain, sans faire de commentaire, je vous félicite!

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai essayé de vulgariser, parce que c'est, encore une fois, un peu complexe, là.

7910 **PAR M. BRUNO VÉZINA:**

7915 Oui, mais effectivement, c'est un peu ça. Il faut juste le savoir. C'est pas de faire un jugement, mais effectivement, les gens, je pense qu'ils ont le droit de le comprendre, que les changements climatiques, effectivement, la peur des changements climatiques amène effectivement ce genre d'aberration effectivement des énergies.

PAR LE PRÉSIDENT:

7920 Nous allons avoir au Danemark, et c'est incessant, au mois de décembre, des négociations pour arriver à des cibles qui peuvent être potentiellement éventuellement très contraignantes. Donc dans certains cas, on parle de trente (30 %), minimum vingt pour cent (20 %), à vingt-cinq pour cent (25 %) facilement, pour 2020, de réduction, mondiale, en tout cas au moins dans les pays développés.

7925 Et il y en a qui avancent des chiffres de quatre-vingts pour cent (80 %) de réduction des émissions carboniques vers 2050. Donc il y a toutes sortes de chiffres qui circulent, et ça peut devenir à ce moment-là très contraignant pour des entreprises.

C'est quand même complexe comme mécanique.

7930

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Merci. Une dernière question pour ma part ce soir! Surtout une précision pour monsieur Yelle.

7935

Cet après-midi, j'ai cru comprendre que vous avez dit que le fonds de visibilité et d'acceptabilité, que vous avez négocié avec la MRC de L'Érable, serait aussi disponible pour les municipalités qui sont contiguës au projet. Je pense entre autres à la municipalité où ce que dans votre étude, vous avez considéré qu'on aurait des effets majeurs au niveau du paysage.

7940

Et voyez-vous, là, déjà aujourd'hui, la municipalité doit dépenser des sous pour défendre sa prise d'eau potable. Éventuellement, on devra faire différents travaux aussi de contre-expertise d'hydrogéologie, ces choses-là.

7945

Est-ce que je peux bien comprendre que ces sommes-là, la municipalité d'Irlande pourra s'adresser à la MRC de L'Érable pour avoir une partie de ces sommes-là?

J'aimerais le réentendre, parce que tantôt, j'ai parlé au directeur général de la MRC de L'Érable, et il semblait pas comprendre les mêmes choses.

7950

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

7955

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je crois pas que ce soit les termes que j'ai utilisés cet après-midi.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

7960

Donc en conclusion, c'est que les municipalités qui sont contiguës au projet, malgré qu'elles ont des impacts majeurs, n'auront aucune possibilité d'avoir accès à ces sommes-là.

7965

Est-ce qu'à ce moment-là, on peut prévoir que vous allez créer d'autres fonds pour venir combler les préjudices que les municipalités contiguës au projet auront à subir?

PAR LE PRÉSIDENT:

7970 Je m'attends, monsieur Vézina, que vous acceptiez la réponse, mais vous pouvez venir nous en parler dans un mémoire.

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

7975 S'il y a des dommages qui sont faits à des prises d'eau ou des éléments de ce genre-là, qui seraient reliés au parc éolien, ils seront dédommagés évidemment. C'est certain.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

7980 Je suis content que votre réponse soit enregistrée. Je vous remercie, bonsoir.

7985 **BENOÎT LAJEUNESSE**

PAR LE PRÉSIDENT:

7990 Monsieur Benoît Lajeunesse.

PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:

Rebonsoir.

7995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Rebonsoir.

PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:

8000 Ma première question, ça va être au niveau du bruit s'il vous plaît.

8005 Alors je voudrais avoir des éclaircissements au niveau du bruit émergent. Si j'ai bien compris mardi soir, on a parlé du bruit émergent. Le MDDEP qui parlait pour Enerfin d'un bruit émergent de onze décibels (11 dB), onze (11) dBA. Est-ce que c'est correct?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

8010 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Je demanderais à monsieur Meunier de s'approcher pour confirmer les informations sur le bruit.

8015 **PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:**

Bien, je crois que c'est le MDDEP qui avait avancé ces chiffres-là dans son exposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

8020

On va commencer comme ça, on pourra aller du côté du MDDEP. Mais l'expert du MDDEP est pas là?

Oui!

8025

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

Excusez, juste une petite précision! C'est lors de la présentation du ministère de la Santé, et l'exemple qui avait été cité, je l'avais précisé, c'était un exemple qui vient de la France. C'est pas un exemple qui était récupéré au niveau de l'étude d'impact, donc, au niveau des bruits émergents, lors de la présentation.

8030

PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:

8035

Alors à ce moment-là, est-ce que Enerfin peut nous donner une idée du bruit émergent prévu dans son projet des Éoliennes de L'Érable s'il vous plaît?

PAR LE PRÉSIDENT:

8040

Très bien. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je demanderais à monsieur Meunier d'expliquer un peu ce qui a été fait.

8045

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Le concept de l'émergence est une approche relative, c'est-à-dire que la norme en tant que telle est basée sur les niveaux existants.

8050

C'est un concept qui est utilisé en France. Essentiellement ici, le même concept est un peu employé, parce que lorsqu'on dit quarante-quarante-cinq (40 dB-45 dB), c'est quarante-quarante-cinq (40 dB-45 dB) ou le niveau de bruit initial, s'il est plus élevé.

8055 Par exemple, si vous aviez quarante-cinq (45 dB) existant, un projet aurait le droit de faire quarante-cinq (45 dB). Les deux (2) ensemble, le bruit total, ferait quarante-huit (48 dB). Donc on aurait une émergence de trois (3) dB, je sais pas si vous me suivez.

8060 Auparavant, vous avez quarante-cinq (45 dB), et après le projet, vous avez quarante-huit (48 dB), c'est trois (3) dB.

Ça vient rejoindre, en fait, l'émergence qui est tolérée en France de trois décibels (3 dB).

8065 Ici au Québec, c'est qu'on permet cette émergence de trois (3) dB jusqu'à temps d'atteindre un plancher de quarante décibels (40 dB), dépendant de l'endroit, parce que c'est pas quarante décibels (40 dB) partout au Québec, mais dépendant de l'endroit, de la densité de population. Au minimum, c'est quarante décibels (40 dB) qui est employé.

8070 Maintenant, lorsqu'on dit émergence, en France, c'est trois (3) dB, il faut regarder comment c'est calculé. Avant de prendre une moyenne par exemple sur une heure ici, puis dire, dans tel secteur, on a mesuré vingt-cinq (25) dB sur une heure, donc l'émergence tolérée serait vingt-cinq (25 dB) existant plus vingt-cinq (25 dB) des éoliennes, au total ça ferait vingt-huit (28 dB). C'est pas comme ça qu'il faut le voir.

8075 Il faut regarder vraiment comment c'est appliqué en France, c'est leur moyenne de bruit, ils l'établissent sur la situation initiale avant projet, ils l'établissent sur la période. Donc si la nuit, par exemple, c'est de dix-neuf heures (19 h) à sept heures (7 h), ils vont pas chercher l'heure la plus basse, ils font la moyenne sur toute la période.

8080 Je l'ai peut-être pas mentionné, pourquoi je parle d'une heure, c'est qu'ici au Québec, le bruit, c'est considéré comme étant une moyenne, le Leq qu'on dit, le niveau équivalent sur une heure.

8085 Donc il faut faire attention lorsqu'on magasine des normes, il faut regarder vraiment comment c'est appliqué dans son entièreté.

PAR LE PRÉSIDENT:

8090 Très bien, je vous remercie.

Donc ici, c'est la Directive du ministère sur le bruit qui est applicable. C'est ça qu'on doit comprendre.

PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:

8095

Mais ça nous dit pas comment le projet de L'Érable, ça va être quoi.

PAR LE PRÉSIDENT:

8100

Bien, on a eu une explication, par exemple si on est dans une situation, on a un exemple qui nous a été donné, mais aussi les évaluations faites à l'intérieur de l'étude d'impact, au fil des prévisions sonores, aux résidences les plus proches.

PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:

8105

On voit bien qu'on n'aura pas d'information correcte à ce niveau-là!

Alors ma nouvelle question, ma deuxième question, la dernière, c'est une question pour le promoteur Enerfin.

8110

Étant donné que les impacts cumulatifs doivent être considérés dans les parcs éoliens, en tout cas c'est ce qu'on nous dit depuis le début des histoires des éoliennes au Québec, comme il y a déjà un projet à Saint-Ferdinand de cinquante (50) éoliennes, comme aussi 3Ci développe un projet, le Parc Des Moulins, ces deux (2) parcs-là ont été considérés jusqu'à maintenant dans les études, mais je voudrais savoir, est-ce que le territoire de Saint-Julien est visé par un projet dit communautaire et si cet impact-là aussi a été considéré dans les études d'impact?

8115

PAR LE PRÉSIDENT:

8120

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

8125

Je vais laisser monsieur Demers prendre la parole.

PAR M. ROBERT DEMERS:

8130

Il faut penser que lorsqu'on traite des impacts cumulatifs de projets, c'est des projets qui sont réellement identifiés, même si c'est pas confirmé qu'ils vont se faire, ils sont vraiment identifiés.

8135

Le projet de 3Ci est vraiment identifié, le projet des Érables est vraiment identifié. Tant qu'aux autres projets, c'est dans le cadre d'un appel d'offres qui est lancé, on a aucune idée quels projets vont être retenus à l'intérieur de cet appel d'offres là.

Donc on ne peut pas traiter à cette étape-ci de projets peut-être possibles ou acceptés, vous comprendrez.

8140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

8145 **PAR M. BENOÎT LAJEUNESSE:**

En sous-question, je vais répéter ma question! Est-ce que le territoire de Saint-Julien est visé par un projet dit communautaire par Enerfin, s'il vous plaît?

8150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

8155 Je n'avais pas compris cette question-là.

À ce que je sache, non, il y aucun projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

8160

S'il vous plaît. Si vous avez de l'information, je voudrais pas partir de débat, notamment quand c'est pas au micro!

8165 Le but, c'est de poser des questions. On nous indique que non. Alors il faudrait pas qu'on commence à contester les réponses.

Mais les gens peuvent le faire dans les mémoires, mais je voudrais pas partir, surtout loin du micro, des discussions, en plus de ça à une heure tardive.

8170 Je vous remercie de votre compréhension.

Ce qu'on va faire, on va faire une petite pause de dix (10) minutes, nous avons encore quelques personnes inscrites, alors on va notamment permettre à notre sténotypiste de prendre une petite pause.

8175

Alors un petit dix (10) minutes de pause!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

8180

**REPRISE DE LA SÉANCE
RÉJEAN BEAUDOIN**

PAR LE PRÉSIDENT:

8185

J'inviterais monsieur Réjean Beaudoin à s'avancer.

Bonsoir monsieur.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

8190

Comment se fait-il que la CPTAQ peut-elle accorder des permis de construction au parc éolien de la région qui est une région considérée verte et agriculture, alors que les municipalités ne sont pas capables d'avoir de permis pour la construction de maisons unifamiliales qui seraient beaucoup plus importantes pour la viabilité des municipalités de la région?

8195

Compte tenu que j'ai été dix-huit (18) ans conseiller, c'est extrêmement difficile, puis là, je vois mal, je voudrais savoir si quelqu'un peut me répondre là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

8200

On pourra poser votre question à monsieur Yelle, et on a un contact avec le ministère de l'Agriculture qui pourra nous expliquer.

8205

Mais bien entendu, la réponse finale, c'est la CPTAQ qui va la donner à la suite d'une demande de permis bien entendu.

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

8210

Un peu ce qu'on avait dit un peu plus tôt, on a fait, mais il y a pas encore, de la CPTAQ évidemment, pour l'implantation du parc éolien, bien, il y a pas encore d'autorisations qui ont été données.

8215

On est toujours en attente de l'autorisation ou d'une réponse quelconque.

PAR LE PRÉSIDENT:

8220

Mais quels articles liés à la Loi sur la protection du territoire agricole que vous invoquez pour faire votre demande de permis?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

8225 L'article exact, il faudrait vérifier exactement c'est quel article. Mais on fait une demande d'utilisation non agricole du territoire pour l'implantation des éoliennes, et donc la même chose pour les chemins d'accès.

8230 C'est un droit superficiaire qui est invoqué pour les plateformes et les éoliennes, et une servitude au niveau des chemins d'accès et du système collecteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Quelles informations vous devez fournir à la CPTAQ?

8235 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

8240 Le plan d'implantation du parc éolien, la localisation, l'ensemble des infrastructures, les lots en tant que tels sur lesquels vont être situées lesdites infrastructures, ainsi que l'information agricole, si c'est un territoire agricole ou forestier.

PAR LE PRÉSIDENT:

8245 Et est-ce que vous devez faire une démonstration que vous avez pris toutes les mesures pour minimiser les impacts sur les activités agricoles?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

8250 Oui, en effet. L'utilisation, l'implantation est recommandée davantage, est favorisée en milieu boisé plutôt qu'en milieu agricole. Je crois qu'on a une seule, de mémoire, éolienne qui est située en milieu agricole, donc sur un terrain agricole.

L'autre information que je pourrais donner – j'ai oublié! J'allais dire quelque chose, mais l'idée m'est partie, désolé.

8255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

8260 Très bien. Monsieur Beaudoin, ils ont fait une demande, on pourrait dire de dézonage, en bon français, donc d'avoir une autorisation d'utiliser des parcelles de terrain à des fins autres qu'agricoles.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

8265 Je comprends, c'est pour ça que je voulais poser la question. C'est parce que j'ai déjà été à la contestation à Québec à la CPTAQ, et puis on a été à deux-trois (2-3) reprises, puis il n'est pas question, dès que ça touche pas l'agriculture.

Puis l'autre des choses...

PAR LE PRÉSIDENT:

8270 Mais ce que je comprends, des fois, c'est que, bon, il y a des périmètres urbanisés qui sont agrandis sur la zone agricole. Ce que je connais de la CPTAQ, c'est quand la CPTAQ est pas convaincue qu'il y a pas d'autres terrains qui peuvent être utilisés, c'est dans ces cas-là souvent qu'ils vont refuser la demande, parce qu'ils ont la conviction que la propriété peut se
8275 construire dans le voisinage, en zone non agricole, c'est souvent pour des motifs comme ça qu'ils vont refuser des demandes. Ce que j'en comprends au courant des années et des activités de la CPTAQ.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

8280 Bien nous autres, ils nous ont simplement agrandi notre périmètre du village, point à la ligne.

Il était pas question d'aller à n'importe quel terrain.

8285

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais on comprend souvent, parce qu'ils regardent, bon, dans le secteur, est-ce que la zone dite blanche...

8290

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

8295 C'est pour ça que je posais la question. C'est parce que c'est au sujet des éoliennes, c'est pas agricole, c'est pas forestier, c'est pas rien. Alors que là, ils se lancent pour avoir des demandes, alors que je pense...

PAR LE PRÉSIDENT:

8300 Mais on peut pas présumer que la CPTAQ a eu des demandes. On sait que par le passé, il y a des dossiers éoliens qui ont dû déplacer des éoliennes. Ce qu'on en connaît, c'est que la CPTAQ a autorisé en Gaspésie l'implantation d'éoliennes en zone agricole.

8305 Ils ont aussi demandé de déplacer des éoliennes, en disant, bien en fait, ils sont plus portés à dire, on refuse tel, tel, tel site, et le promoteur maintenant refait une proposition en considérant qu'elle devrait être acceptable à la CPTAQ.

Mais on sait qu'il y a des projets qui ont été implantés jusqu'à maintenant dans des secteurs où il y avait de l'agriculture. C'est ce qu'on peut dire de la dynamique.

8310 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Je peux peut-être rajouter! Dans la Loi sur la CPTAQ, il y a des critères qui existent, je sais pas si c'est l'article 92 ou 82, en tout cas, je l'ai pas en mémoire, mais il y a une dizaine de critères. Alors vous pouvez toujours la consulter.

8315

PAR LE PRÉSIDENT:

On sait qu'ils ont autorisé jusqu'à maintenant, la CPTAQ, des projets éoliens en zone agricole.

8320

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

Bien là, je comprends plus parce qu'on s'est fait dire que la décision finale, je pense que ça a été dit lors des réunions, que c'est le gouvernement qui prend la réponse finale, compte tenu du BAPE et toutes ces choses-là.

8325

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que c'est compliqué. La CPTAQ est autonome, rend des décisions.

8330

Ce qu'on peut dire, c'est que les décisions de la CPTAQ sont, grosso modo, sans appel. Elles peuvent être contestées sur des points de forme, on pourrait dire, devant les tribunaux administratifs, mais elles sont sans appel. C'est-à-dire qu'un décret gouvernemental ne pourrait pas renverser une décision de la CPTAQ.

8335

Donc ça veut dire qu'un projet, s'il peut se réaliser, il faut qu'il obtienne tous ses permis, pas seulement la plupart de ses permis.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

8340

Ça veut dire que le gouvernement peut passer par décret passer par-dessus la CPTAQ.

PAR LA COMMISSAIRE:

8345

Oui, il y a un article dans la loi qui permet au gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça dépend. On rentre dans un autre point. Mais une fois que la CPTAQ a rendu sa décision, c'est pas le cas. Ça, c'est avant que la décision soit rendue par la CPTAQ.

8350

PAR LA COMMISSAIRE:

Il y a un espace.

8355

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, il y a un espace, mais si la CPTAQ a rendu une décision, c'est sans appel.

On rentre dans des complications, mais grosso modo, c'est comme ça.

8360

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

Ma sous-question, après savoir qu'il y a soixante-trois hectares (63 ha) de bois qui vont être déboisés, j'ai pas fait le calcul, puis je serais peut-être pas capable de le faire, comment qu'on pourrait bâtir de maisons unifamiliales avec des terrains de deux cents par deux cents (200 pi x 200 pi)? Je trouve ça énorme au sein d'une municipalité.

8365

Je sais pas qui qui peut me répondre là-dessus, là, comment qu'on pourrait bâtir...

8370

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre question exactement, c'est la grandeur des terrains par éolienne?

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

Oui, sur soixante-trois hectares (63 ha) pour une maison unifamiliale, que je sache, c'est deux cents par deux cents (200 pi x 200 pi).

8375

Donc comment qu'on pourrait bâtir de maisons dans ces soixante-trois hectares (63 ha) là, compte tenu si on aurait les permis, exemple?

8380

PAR LE PRÉSIDENT:

Les permis de lotissement de résidence en milieu rural, c'est ça, résidence isolée qu'on appelle.

8385

Monsieur Langlois, sur le territoire de votre municipalité, quelles sont les superficies minimales de terrain pour une résidence qui s'implante en milieu isolé?

PAR M. DONALD LANGLOIS:

8390

En milieu isolé, exactement, c'est un (1) acre, quarante-deux mille pieds carrés (42 000 pi²).

8395

Mais il faut dire aussi, le soixante-trois hectares (63 ha), vous dites, qui est bûché, c'est pas tout au même endroit. C'est à différents endroits pour les éoliennes, ça fait que ça fait pas un si gros trou que ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

8400

Je veux pas non plus, on pose la question à des fins comparatives, je voudrais pas qu'on commente la réponse. Donc on nous parle de quarante-deux mille pieds carrés (42 000 pi²). Ça fait que les gens peuvent faire la conversion, disons, acre à hectare, et faire le calcul. On peut en rester là pour l'instant, mais ça vous donne une idée un peu.

8405

Donc vous pouvez nous faire le calcul dans un mémoire.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

8410

Merci.

Asteur, mon autre question, c'est que j'aimerais savoir combien de personnes vont travailler dans le Parc éolien de L'Érable un coup que le parc va être terminé, j'aimerais savoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

8415

Une fois que le parc va être fait.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

8420

Oui, ça va créer combien d'emplois immédiats sur le terrain quand le parc, exemple, serait terminé.

PAR LE PRÉSIDENT:

8425

Très bien, monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

8430

La réponse, c'est qu'il va y avoir, il est prévu d'y avoir vingt-cinq (25) emplois de créés en période d'exploitation.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

8435 Ça, j'ai de la difficulté à comprendre ça, parce que lorsque je suis allé visiter à Cap-Chat, avec une visite guidée puis tout ça, on m'a dit qu'il y avait pas personne sur le terrain, que c'était dirigé à la deuxième municipalité tout par ordinateur, puis ils nous ont tout expliqué ça. À moins qu'ils nous aient dit des renseignements qui étaient pas exacts.

8440 Donc monsieur, il y a pas personne ici sur le terrain, là.

Là, je suis sceptique quand monsieur nous dit qu'il va créer beaucoup d'emplois, puis c'est beaucoup plus moderne.

PAR LE PRÉSIDENT:

8445 Vous avez le droit d'être sceptique, mais vous pourrez nous en parler dans un mémoire. La question a été abordée à quelques reprises jusqu'à maintenant, des gens contestaient les chiffres du promoteur.

8450 **PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:**

Bien, c'est pour ça que j'ai posé la question, savoir si c'était exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

8455 La question a déjà été posée. Monsieur Yelle.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

8460 La réponse me semble pas exacte.

PAR LE PRÉSIDENT:

8465 C'est ça, mais là, vous comprenez, on est pris avec deux (2) points de vue.

PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:

Je compléterai dans le mémoire.

8470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le but de l'exercice en première partie, c'est pas de créer des débats. Il y a la réponse, si vous êtes insatisfait, vous le dites; si vous êtes satisfait, vous pouvez le dire aussi, mais la réponse est la réponse.

8475 **PAR M. RÉJEAN BEAUDOIN:**

Je suis pas satisfait de la réponse, mais je suis satisfait de vous autres. Merci beaucoup.

8480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

8485

CHRISTIAN LACERTE

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Christian Lacerte.

8490

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

Rebonsoir.

8495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

8500

Moi, ma question, c'est un peu comme monsieur Beaudoin. C'est au niveau des gens que vous allez employer pour faire la surveillance.

8505

Comme vous disiez tantôt, les gens sur appel qui doivent être là pour surveiller les bris des éoliennes. Combien prévoyez-vous employer de gens pour la surveillance, sur appel?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

8510

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Le nombre qu'on avait prévu, c'était trois (3) opérateurs du parc éolien.

8515 **PAR M. CHRISTIAN LACERTE:**

Croyez-vous que trois (3) opérateurs, à la grandeur de territoire, avec cinquante (50) éoliennes, c'est amplement pour surveiller tous les bris?

8520 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

On parlait bien de trois (3) opérateurs d'exploitation, donc qui seraient basés dans le bâtiment de contrôle.

8525 Leur but, ce serait justement de surveiller l'exploitation depuis les postes; il y aurait des "shifts", différents horaires pour chacun d'entre eux.

Au-delà de ça, il y a quand même d'autres personnes qui vont s'occuper, on prévoit dix (10) emplois qui seraient générés par Enercon, pour la maintenance des éoliennes. Il y aurait, si je me souviens bien, il faudrait que je vérifie, mais je crois qu'on prévoit environ trois (3) autres emplois pour l'entretien du poste de transformation et du parc aussi, du restant des infrastructures.

8535 Donc c'est pas ces trois (3) opérateurs-là qui vont faire l'entretien du parc.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

Et puis est-ce que c'est possible de savoir à peu près combien vous prévoyez payer ces gens-là? Une moyenne au taux horaire.

8540

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

8545 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

J'ai pas cette information-là en ce moment. Il faudrait voir.

8550 Ce serait un salaire qui serait concurrentiel en fonction de l'emploi en tant que tel, des compétences nécessaires et du rôle de la personne.

PAR LE PRÉSIDENT:

L'entretien, ce serait des mécaniciens, c'est ça?

8555

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

On parle, pour l'entretien, on parle de six (6) électriciens et de quatre (4) mécaniciens. On suivrait les normes, je connais pas par contre les taux horaire de ces emplois-là.

8560

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

Je veux pas avoir vraiment une réponse, je voulais juste dire que vous parlez beaucoup d'infrasons, d'ultrasons, j'aimerais qu'à un moment donné, vous preniez l'information sur les sons aérodynamiques.

8565

Parce que les sons aérodynamiques, ça a été étudié, puis vous pouvez voir sur Internet, puis il y a vraiment des impacts suite à ça.

8570

PAR LE PRÉSIDENT:

Provoqués par les mouvements de l'éolienne?

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

8575

Oui, tout ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

8580

Le battement.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

8585

Puis le ministère de la Santé dit qu'ils ont pas d'impacts, ils ont pas d'études, et pourtant...

PAR LE PRÉSIDENT:

8590

Vous en reparlerez.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

Oui, c'est ça.

8595

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

8600

En tout cas, c'est possible de s'informer.

PAR LE PRÉSIDENT:

8605

Je vous remercie.

CLAUDE CHARRON

8610

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Claude Charron.

8615

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Je vais poser seulement une question, je m'attendais pas à passer!

Finalement, ça va être deux (2) questions. On va tout de suite passer à la première!

8620

Est-ce que ce sont des emplois à temps plein, on parle d'emplois permanents?

PAR LE PRÉSIDENT:

8625

Les vingt-cinq (25) emplois créés?

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Oui, exact.

8630

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

8635

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Des emplois permanents, oui, en effet. Ça va être des emplois permanents avec, je peux pas vous dire le nombre d'heures par semaine, mais ce sera des emplois permanents, oui.

8640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que je comprends, tout à l'heure vous avez commencé à mentionner, donc trois (3) opérateurs, trois (3) à l'entretien mécanique, donc ça veut dire aussi des gens qui feraient du transport d'équipement lorsqu'il y aurait des bris majeurs.

8645

Ce que je comprends, c'est que les vingt-cinq (25) emplois, ça compte tout ça?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

8650

On parle pas de transport d'équipement en cas de bris majeurs, c'est pas quelque chose qui est prévu dans les vingt-cinq (25) emplois, là.

8655

Quand on parle des vingt-cinq (25) emplois, donc, je parlais de dix (10) personnes à la maintenance, trois (3) opérateurs du parc, trois (3) opérateurs du poste de transformation responsables du parc, ensuite de ça, donc responsable d'exploitation, un directeur, personne qui s'occuperait de la gestion économique du parc.

8660

Après ça, on parlait de relations locales, une personne s'occupant de relations locales et on parle d'emplois d'appoint, donc de sécurité, secrétariat, restauration. Voilà.

Donc au niveau, quand je dis que c'est pas nécessairement des emplois – que c'est des emplois permanents, la restauration ne devrait pas se faire tout au long de la journée, donc il va y avoir des besoins bien particuliers.

8665

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est des emplois, certains pourraient être à temps partiel, c'est ce que vous nous dites, sur les vingt-cinq (25)?

8670

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Temps partiel ou bien, d'une manière ou d'une autre, ça va être en fonction du besoin exact qui va être créé.

8675

Mais c'est certain que les emplois dont on parle, ceux qui s'occupent directement de l'exploitation, de l'opération du parc, ça va être des emplois à temps plein, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

8680

Très bien. Monsieur Charron.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

8685 À la page 245 de son étude d'impact, SNC-Lavalin précise qu'en phase d'exploitation, le projet éolien, effectivement, créera vingt-cinq (25) emplois permanents.

8690 "Tout comme pour la phase d'aménagement, les retombées du projet, en phase d'exploitation, constituent un impact positif. L'intensité de ce dernier a été jugée moyenne en raison du nombre d'emplois créés qui est plus modeste. Son étendue est locale et sa durée est longue, en conséquence, l'importance de l'impact est forte et positive."

C'est ce qui ressort de l'étude.

8695 La question: SNC-Lavalin peut-elle expliquer le tableau de la page 245, comment il arrive à cette conclusion d'une importance d'impact forte et positive, compte tenu que ces vingt-cinq (25) emplois, s'ils étaient effectivement tous créés, constitueraient vingt-cinq (25) emplois sur le onze mille cinq cent vingt (11 520) personnes à l'emploi citées en page 241 de l'étude de SNC-Lavalin?

8700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

8705 Nous allons vérifier les informations.

Je vais laisser la parole à monsieur Demers.

8710 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Lorsqu'on regarde le tableau en question, c'est qu'il faut tenir compte aussi d'un élément quand même qui est important, c'est au niveau de l'étendue de l'impact.

8715 Donc on vient pas en référence aux onze mille (11 000) emplois en question, parce qu'on parle pas d'un impact à une échelle régionale. On parle bien localement, le vingt-cinq (25) emplois représente les éléments qui sont présentés dans ce tableau-là.

8720 Donc on arrive avec une importance d'impact résiduel qui est fort, parce qu'on sait que c'est quand même un élément qui est valorisé, d'avoir des emplois.

L'intensité de la perturbation ou de la bonification est considérée moyenne, avec une étendue locale. Si on changeait le niveau d'étendue, parce que ces emplois-là, ils sont créés localement avec de la main-d'oeuvre locale et non pas répartie dans un ensemble telle qu'une

8725 région ou telle qu'une province ou telle qu'une grande ville, si vous voulez. Donc c'est dans ce sens-là.

L'application de la méthode d'impact arrive avec le résultat que vous avez là.

8730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bien entendu, il y a un peu de jugement dans ces méthodes-là aussi, alors c'est pour ça qu'il peut y avoir des différences de perception.

8735 **PAR M. CLAUDE CHARRON:**

Vous assurez que les vingt-cinq (25) emplois vont être des personnes locales qui vont les occuper? Est-ce que vous êtes certain qu'on va avoir toutes les compétences pour ces emplois-là?

8740

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas ça qui nous a été dit hier, c'est ça, il faut faire attention.

8745

Monsieur Yelle.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

C'est ce qu'il vient de dire maintenant, là.

8750

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais les emplois seraient sur place, mais ça peut venir des gens de l'extérieur qui viendraient s'établir à ce moment-là sur place.

8755

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Notre intérêt est d'avoir des gens locaux pour effectuer ces emplois-là. Comme un peu ce que je voulais dire hier, c'est que c'est dans l'intérêt de tous que ces emplois-là soient locaux; ça crée plus de stabilité au niveau de l'emploi, ça crée plus de disponibilité aux personnes qui vont justement remplir ces emplois-là.

8760

PAR M. CLAUDE CHARRON:

8765

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

8770

YVAN FECTEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yvan Fecteau.

8775

Bonsoir monsieur.

8780

PAR M. YVAN FECTEAU:

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire. J'aimerais savoir, moi, par rapport à l'expansion du parc éolien, est-ce qu'il va y avoir une consultation ou si la pandémie éolienne va se poursuivre?

8785

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parlez d'expansion?

8790

PAR M. YVAN FECTEAU:

Oui.

8795

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc monsieur Yelle, est-ce qu'une expansion du parc éolien est prévue?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

8800

Il y a aucune expansion du parc éolien qui est prévue.

PAR M. YVAN FECTEAU:

8805

Alors j'aimerais savoir pourquoi que sur le site de Passion-Rock, le préfet de la MRC de L'Érable a parlé d'une expansion à Inverness et qu'il y a déjà des tours de montées par Enerfin?

PAR LE PRÉSIDENT:

8810 Donc monsieur Langlois, êtes-vous au courant de cet élément-là?

PAR M. DONALD LANGLOIS:

8815 Pour faire une brève histoire, c'est que pour aller en appel d'offres du vingt-cinq mégawatts (25 MW) dans le projet communautaire, il fallait que la compagnie ou la MRC ou peu importe installe des tours de vent au mois de septembre.

8820 Alors la compagnie a installé des tours de vent, mais la MRC n'a pas encore pris de décision là-dessus, puis il faut prendre une décision au niveau des conseils municipaux, parce que c'est soit la MRC ou la communauté, il faut qu'ils investissent au moins trente pour cent (30 %) dans le projet. Puis personne est décidé à ce moment-là encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

8825 Donc la décision est pas prise.

PAR M. DONALD LANGLOIS:

8830 Les tours de vent qu'ils ont installées, on leur a dit oui, vous pouvez les installer, mais ça veut pas dire qu'on va embarquer dans le projet.

8835 Ça fait qu'ils les ont installées juste à leurs frais, mais s'ils les auraient pas installées au mois de septembre, on pourrait pas, en groupe ou communautaire, aller en appel d'offres au mois de mai.

PAR LE PRÉSIDENT:

8840 Ce que je comprends, c'est que les tours de vent sont installées dans la municipalité d'Inverness?

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Inverness, je pense.

8845 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Oui, il y a une tour d'installée à Inverness, mais ça correspond à un projet qui serait potentiel, un projet potentiel, mais séparé, et ça correspond pas à une expansion du projet actuel.

8850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc la nuance.

8855 **PAR M. YVAN FECTEAU:**

Mais par rapport à ma question, est-ce que les gens vont être consultés ou si tout se fait encore puis après ça, c'est un fait accompli?

8860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je sais pas quel sera le projet pour l'instant.

Monsieur Langlois!

8865 **PAR M. DONALD LANGLOIS:**

Bien écoutez, premièrement, si jamais la MRC et les municipalités veulent embarquer dans le projet, il va y avoir encore pareil, comme dans le chose, il va y avoir des réunions, des soirées d'information.

8870

Puis on a eu des dates, puis on les a eues, c'est parce que le monde, rien que dans le journal municipal, je pense que je l'ai écrit vingt (20) à vingt-deux (22) fois, d'en parler des éoliennes, ça fait que!

8875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît! Alors merci pour la réponse, monsieur Langlois.

8880 Alors vous trouvez que des fois on tombe un peu dans les perceptions, les jugements de valeur, donc on essaie d'éviter ça, surtout vu l'heure tardive, alors je demande votre collaboration de ne pas réagir aux réponses.

Monsieur Fecteau, la réponse m'apparaît claire.

8885 **PAR M. YVAN FECTEAU:**

J'aimerais savoir, est-ce qu'on a traité des niveaux de l'écho des bruits?

8890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

L'écho?

PAR M. YVAN FECTEAU:

8895 Oui, à l'intérieur des études.

PAR LE PRÉSIDENT:

8900 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je vais demander à monsieur Martin Meunier de répondre à la question.

8905 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Lorsque nous avons réalisé nos prévisions sonores, nos simulations, nous avons tenu compte de la topographie du site.

8910 Ce que je peux mentionner par contre, comme complément de réponses, c'est que l'écho, c'est un phénomène qu'on peut percevoir, supposons qu'on lâche un cri, on va entendre un retour, un écho, mais en termes de niveau sonore, le retour, le niveau va être pas mal plus bas.

8915 Donc en termes d'addition, c'est pas nécessairement une problématique. Ça le serait si on était dans un canyon ou un contexte où des parois sont vraiment parallèles l'une à l'autre, donc là, il y aurait vraiment une multiple réflexion.

8920 Mais lorsqu'on a des parois, un environnement montagneux, donc ces réflexions-là n'entraînent pas d'augmentation, si on veut, du niveau sonore.

Mais c'est pris en compte dans la simulation, la topographie, les positions respectives, tout ce qui a été mentionné précédemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

8925 Donc étant donné qu'il peut y avoir des fortes distances, ce que j'en comprends, c'est que l'écho revient avec moins d'énergie, étant donné que l'addition des deux (2) bruits, c'est de type logarithmique, c'est de la mathématique, donc ça veut dire que l'écho étant plus faible, il n'y a pas d'influence significative d'addition sur le bruit qui se maintient, c'est ça que vous nous dites?

8930

PAR M. MARTIN MEUNIER:

8935 Oui, tout à fait. Puis, bon, sans vouloir donner des choses trop techniques, mais les règles du pouce, des différences de dix décibels (10 dB), ça compte pas si on veut, donc un son de cinquante décibels (50 dB) plus un de quarante (40 dB), ça fait cinquante (50 dB).

PAR LE PRÉSIDENT:

8940 Donc c'est pour ça que votre explication, à l'effet que l'écho dans les endroits non confinés comme les canyons, n'est pas significatif, c'est dans ce sens-là.

PAR M. YVAN FECTEAU:

8945 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

8950 Je vous remercie.

PATRICK MONDON

8955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Patrick Mondon.

PAR M. PATRICK MONDON:

8960 Bonsoir messieurs dames.

PAR LE PRÉSIDENT:

8965 Bonsoir.

PAR M. PATRICK MONDON:

8970 Ma première question, c'est pour monsieur Demers qui est, je crois, le seul représentant de SNC-Lavalin ici ou il y en a d'autres? Ou en tout cas, aux autres représentants de SNC-Lavalin.

J'aimerais savoir quelle est l'expertise de SNC-Lavalin en matière d'implantation de parc éolien.

8975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Demers.

8980 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

L'expertise de SNC-Lavalin ou de son personnel qui travaille actuellement encore sur les dossiers relève de 1997, en premier lieu, avec les projets Le Nordais.

8985 Par la suite, pour des projets d'ampleur semblable, de turbines d'ampleur semblable au projet d'aujourd'hui, nous avons travaillé sur les trois (3) projets de Murdochville où il s'agissait de turbines Vestas un point huit (1,8 MW), donc à peu près de la même ampleur que les types de machine qu'on parle.

8990 Par la suite, nous avons, en étude d'impact sur l'environnement toujours, nous avons travaillé sur le projet de Saint-Ulric, Saint-Léandre avec la compagnie Northland. Nous avons travaillé sur le projet de Mont-Louis avec la compagnie Northland.

Nous avons travaillé sur le projet de 3Ci à Les Moulins, Enerfin L'Érable.

8995 Nous avons travaillé aussi sur le dossier d'Énergie Saint-Laurent, Massif du Sud, Clermont. Nous avons travaillé sur le projet de Kruger à Saint-Rémi.

Et nous avons travaillé aussi sur le dossier de Boralex et Gaz Métro sur les terres du Séminaire de Québec.

9000 Ça, c'est au niveau des études d'impact sur l'environnement qui ont été réalisées ou qui sont en cours de réalisation, mais en étape très avancée.

9005 En plus de ça, nous avons travaillé sur de nombreux projets dans le cadre du premier appel d'offres et deuxième appel d'offres dans le cadre des appels d'offres comme tels.

Comme vous savez, il y a eu plusieurs projets, il y a eu plus de projets soumis que ce qu'il y avait en réalité; nous travaillons sur à peu près la moitié des projets qui se font actuellement dans le cadre des appels d'offres du deuxième appel d'offres.

9010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

9015 Monsieur Mondon.

PAR M. PATRICK MONDON:

9020 Une question complémentaire, quand vous dites que vous travaillez sur ces projets-là, c'est-à-dire que vous en êtes à la phase de réalisation?

PAR M. ROBERT DEMERS:

9025 Bien, SNC-Lavalin ne réalise pas de projets, réalise des études environnementales reliées à ces projets-là. Actuellement, même, on ne fait pas de travaux d'ingénierie pour les projets; c'est strictement environnemental, notre rôle.

PAR M. PATRICK MONDON:

9030 OK, donc aucun suivi de projet, aucune réalisation au crédit de SNC-Lavalin dans le domaine?

PAR M. ROBERT DEMERS:

9035 Au niveau suivi, c'est toujours question de suivi environnemental, comme nous avons dit. Nous avons travaillé sur les projets qui sont réalisés en suivi environnemental au niveau sonore, au niveau télécommunication avec des sous-traitants, et au niveau des suivis d'oiseaux et de chauves-souris sur les dossiers de Murdochville entre autres.

9040 **PAR M. PATRICK MONDON:**

On peut donc en conclure que SNC-Lavalin a une forte clientèle chez les installateurs de parc éolien?

9045 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Je pense qu'on va chercher notre part de marché, oui.

PAR M. PATRICK MONDON:

9050 Donc est-ce qu'on pourrait en conclure que SNC-Lavalin est peut-être un petit peu à la fois juge et partie, étant donné qu'elle en tire quand même un grand bénéfice?

PAR LE PRÉSIDENT:

9055 Bien, ça, ça dépend ce que vous entendez. Les gens gagnent leur vie en faisant des propositions de services, là.

PAR M. PATRICK MONDON:

9060

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

9065

Il faut faire attention comment on veut interpréter les choses.

PAR M. PATRICK MONDON:

9070

C'est clair, merci.

PAR M. ROBERT DEMERS:

9075

J'aurais peut-être une nuance à apporter, une précision. C'est que SNC-Lavalin, il y a des gens qui ont invoqué l'importance de la compagnie, je vous dirais que les études environnementales des projets éoliens, c'est pas une partie très très significative du chiffre d'affaires de SNC-Lavalin.

PAR LE PRÉSIDENT:

9080

Très bien, je vous remercie.

PAR M. PATRICK MONDON:

9085

Donc SNC-Lavalin ne fait aucune réalisation, aucune surveillance de projet?

PAR M. ROBERT DEMERS:

9090

Sauf au niveau environnemental.

PAR M. PATRICK MONDON:

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

9095

Donc ce sont d'autres firmes d'ingénieurs en structure et autres, ce qu'on en comprend.

PAR M. PATRICK MONDON:

9100

C'est clair, merci.

Deuxième question! En supposant que j'ai, moi, le territoire nécessaire pour implanter cinquante (50) éoliennes, si j'implante cinquante (50) éoliennes sur mon territoire à moi, je n'ai pas à verser de redevance à qui que ce soit, c'est chez moi, je dois payer mes éoliennes, je dois
9105 payer mon personnel, je dois payer mes frais d'exploitation, est-ce que quelqu'un, peut-être d'Enerfin ou peut-être plus d'Hydro-Québec, pourrait me dire combien je pourrais retirer de profits annuels de ce parc éolien?

PAR LE PRÉSIDENT:

9110 La question est un peu vague, là.

PAR M. PATRICK MONDON:

9115 Bien, elle est pas vague du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

9120 Non, vous dites chez vous?

PAR M. PATRICK MONDON:

9125 En supposons, quand je dis que c'est chez moi, parce que je ne veux pas avoir à verser, je veux pas calculer de redevances à qui que ce soit. En supposant que j'aie un territoire sur lequel, qui m'appartient, sur lequel je puisse installer cinquante (50) éoliennes, bref si je pouvais, moi, réaliser le projet d'Enerfin sur un territoire qui m'appartient, je n'aurai pas à verser de redevances à qui que ce soit.

9130 J'aimerais savoir quel est le profit net qui me resterait à la fin de l'année sur mes cinquante (50) éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

9135 Je ne suis pas certain que nous puissions trouver une réponse précise à la question.

PAR M. PATRICK MONDON:

J'imagine que les gens d'Hydro-Québec doivent en avoir une petite idée?

9140 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Je peux absolument pas répondre à cette question-là. C'est pas moi qui a fait les budgets pro forma pour le promoteur.

9145 **PAR M. PATRICK MONDON:**

OK. Donc on a des ingénieurs, on a toutes sortes de gens instruits, mais personne ne peut...

9150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Mondon, votre question est quand même très générale, il faut admettre, parce que disons le terrain, vous avez emprunté pour acheter ce terrain-là, vous remboursez des prêts...

9155

PAR M. PATRICK MONDON:

Non, non, j'ai un terrain qui m'appartient. Je veux établir le projet éolien d'Enerfin sur ce terrain-là. Comme le terrain appartient à moi, je n'ai pas à verser de redevances à qui que ce soit pour louer des terrains, d'accord!

9160

J'investis dans une cinquantaine d'éoliennes qui coûtent X millions, ça me rapporte combien par année?

9165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On a une idée déjà sur le tableau. La question des montants qui sont octroyés prévus par Enerfin pour les baux...

9170 **PAR M. PATRICK MONDON:**

Pour compenser pour les baux!

PAR LE PRÉSIDENT:

9175

C'est ça, donc on peut faire le calcul assez facilement. Si c'est sous cet angle-là que vous voulez le faire.

PAR M. PATRICK MONDON:

9180

Non. Moi, je veux savoir – en fait, le fond de ma question, je pense qu'il est évident qu'une éolienne comme ça rapporte beaucoup plus que ce que Enerfin va donner aux propriétaires en location, d'accord! Ça, c'est évident.

9185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est évident pour payer, ne serait-ce que l'emprunt bancaire, là, vous comprenez.

PAR M. PATRICK MONDON:

9190 Oui, je comprends tout ça.

Mais ce que je comprends, c'est qu'il y a personne qui veut se mouiller. Le fond de ma question, il me semble que c'est pas compliqué.

9195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que monsieur Désilets, je suis convaincu que monsieur Désilets n'a pas l'information, avant de dire qu'il veut pas se mouiller.

9200 **PAR M. PATRICK MONDON:**

Écoutez, vous savez combien coûte une éolienne comme celle-là, vous savez quel est son coût d'opération annuel, vous savez combien elle peut produire d'électricité, à quel tarif, vous savez donc combien il va rester à peu près de centaines de milliers de dollars à la fin de l'année!

9205

Personne ne sait ça? Eux le savent. C'est des chiffres qui leur appartiennent, qui sont secrets, je m'attends pas à ce qu'ils nous les disent.

Mais je pense qu'eux aussi devraient le savoir.

9210

PAR LE PRÉSIDENT:

On travaille théoriquement, là. Je suis pas sûr que monsieur Désilets ait la réponse en main actuellement, monsieur, je m'excuse. Il dit qu'il avait pas la réponse en main.

9215

PAR M. PATRICK MONDON:

On peut parler de dix mille dollars (10 000 \$), cent mille dollars (100 000 \$), deux cent mille dollars (200 000 \$)?

9220

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous avons eu l'information sur quels étaient les montants prévus pour le parc éolien qui est ici, c'est facile de faire une règle de trois, à ce moment-là, par rapport au nombre d'éoliennes qui est prévu, le montant global qui est prévu. Vous pouvez l'estimer par éolienne facilement, l'information a été montrée.

9225

PAR M. PATRICK MONDON:

9230 Et quels sont ces chiffres-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

Je me souviens pas, mais ils ont été présentés...

9235 **PAR M. PATRICK MONDON:**

Donc il y a des gens ici qui savent combien ça va – j'imagine que tous ces gens-là qui étaient là, il y a quelqu'un qui le sait?

9240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien là, monsieur Désilets l'a pas en tête et il a pas le chiffre devant lui. Mais vous pouvez consulter, ça a été déposé comme document, comme information, ça va être rendu public.

9245

Donc vous pouvez faire le calcul.

PAR M. PATRICK MONDON:

9250 Très bien. Donc le fond de ma question, j'aimerais demander aux décideurs de la MRC et de la municipalité, moi, il me semble évident qu'un partenariat cinquante-cinquante (50-50) aurait été beaucoup plus payant, et je pense que d'après les chiffres que moi j'ai déjà entendus...

PAR LE PRÉSIDENT:

9255

C'est votre opinion, là.

PAR M. PATRICK MONDON:

9260 C'est mon opinion. Vous auriez pu rapporter quatre (4) fois plus d'argent avec cinq (5) fois moins d'éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

9265

Je n'acheminerais pas ça comme question, c'est une opinion.

PAR M. PATRICK MONDON:

Non, je pense.

9270

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez droit à votre opinion...

PAR M. PATRICK MONDON:

9275

Si on m'avait donné les chiffres, c'est ce que j'aurais pu démontrer. Là, on veut pas me les montrer.

PAR LE PRÉSIDENT:

9280

Mais vous pourrez nous le démontrer, il y a des documents qui ont été déposés, dans un mémoire.

PAR M. PATRICK MONDON:

9285

Parfaitement. Mais compte tenu de cela, OK, ma question, c'est: qu'est-ce qui justifie que les élus aient privilégié un projet qui va nuire à la majorité et profiter à une minorité d'individus?

PAR LE PRÉSIDENT:

9290

Encore une fois, vous avez des conclusions à l'intérieur, c'est pas une question neutre. Ça fait au moins une cinquantaine de fois que je demande aux gens d'éviter de mettre des opinions ou des réponses à l'intérieur d'une question.

9295

Comme j'ai dit, c'est pas parce qu'on met un point d'interrogation au bout d'une phrase que c'est une question.

Alors j'estime que c'est pas une question, et c'est plus une opinion et vous pourrez nous l'exprimer...

9300

PAR M. PATRICK MONDON:

Je la mettrai dans un mémoire.

9305

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pour ça que je demande votre collaboration à cet effet-là.

PAR M. PATRICK MONDON:

9310

Je m'attendais pas à avoir plus d'information que ça, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

9315

Alors je vous remercie pour votre participation.

RUBY ART

PAR LE PRÉSIDENT:

9320

J'invite maintenant madame Ruby Art.

Bonsoir madame.

9325

PAR Mme RUBY ART:

Bonsoir, rebonsoir. J'aurais juste deux (2) dernières petites questions, mais avant, tantôt, ils ont parlé de l'oiseau, je voudrais juste souligner que les jeunes de mon village, ils voient souvent, et c'est évident qu'il va dans le petit lac en haut que j'ai déjà mentionné.

9330

Donc s'ils ont pas pu installer, c'est un émetteur qu'ils appellent, c'est ça, s'ils ont pas pu mettre l'émetteur, bien, ils pourraient peut-être prendre des informations des gens des alentours, parce que c'est du monde qui vit là, et puis ce monde-là qui vit là, bien, ils travaillent souvent dans la forêt. Donc ils le voient souvent. Moi, ils m'en ont parlé.

9335

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

9340

PAR Mme RUBY ART:

Et pour la question de son, moi, comme j'ai déjà dit, j'ai travaillé en cinéma, et un de mes travaux, c'est de "fitter" les sons avec les choses qu'on veut montrer, donc je voudrais juste suggérer, vu qu'il y a pas d'études qui ont été faites de ce côté-là, si l'ingénieur de son pourrait juste faire l'essai de se mettre un instrument qui mesure le rythme cardiaque, et mettre les sons des éoliennes dans les oreilles et noter les données, à court terme et à long terme sur lui-même, bien, ça aiderait un peu peut-être aussi les personnes qui travaillent pour la Santé, pour avoir des données avant, pour faire des études, parce que nous, c'est un petit peu comme ça qu'on procède des fois.

9350

Alors ma question maintenant, c'est: je voudrais savoir, en Allemagne où ce qu'elles sont fabriquées, les éoliennes, la peinture qui est utilisée, pour les peindre, parce que je sais qu'il y a de la peinture ici, elle est illégale d'être utilisée là-bas, ils ont pas les permis pour faire ça. Pourquoi on le fait ici, là?

9355

Et quel genre de pollution ça cause, cette peinture-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

9360 La peinture sur les éoliennes?

PAR Mme RUBY ART:

9365 Oui, la peinture.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

9370 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

J'ai pas l'information que la peinture utilisée soit illégale, il faudrait faire la vérification.

PAR LE PRÉSIDENT:

9375 Mais disons, si on se concentre sur le projet ici, donc vous avez l'intention, dans vos demandes de permis, c'est-à-dire de peindre les éoliennes, c'est ce que je comprends?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

9380 Oui, ça fait partie de l'éolienne. Il y a une peinture qui appliquée en bas, oui, en effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

9385 Monsieur Talbot, concernant les peintures sur les éoliennes, de quelle façon – est-ce que vous entrez dans ces détails-là lorsque vous émettez des certificats d'autorisation de construction, par exemple?

PAR M. DENIS TALBOT:

9390 Non monsieur le Président. On se fie au fabricant. C'est des produits, les produits qui sont employés au Québec sont des produits sécuritaires, homologués. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

9395 Donc vous vous attendez à ce que ce soit des produits homologués qui soient utilisés?

PAR M. DENIS TALBOT:

9400 Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Art.

9405 **PAR Mme RUBY ART:**

Je vais y aller avec ma deuxième question. Il s'agit du projet éolien qui est à ce moment-là en étude à Saint-Ferdinand, que le monde en parle, mais il en parle pas, évidemment, moi-même, j'ai déjà entendu monsieur le maire de Saint-Ferdinand nous dire, la même journée qu'il a dit que s'il aurait consulté les deux mille quelque personnes habitants de Saint-Ferdinand, s'ils auraient voulu une éolienne, évidemment que le projet n'aurait pas eu lieu.

9410

Cette même journée-là, il a dit que c'est vrai qu'il y a un projet qui a une étude, même si c'est pas encore défini.

9415

PAR LE PRÉSIDENT:

Et votre question?

9420 **PAR Mme RUBY ART:**

Donc ma question est: est-ce qu'il vient à la même conclusion, de consulter le monde, qu'il est venu à la même conclusion pour le premier, en fait pour le projet qu'il y a en ce moment, il nous a dit qu'il avait pas consulté la population parce que s'il l'aurait consultée un par un, deux mille (2000) personnes, il n'y aurait pas eu de projet.

9425

Donc pour le deuxième projet qu'il est en train d'étudier en ce moment, moi, d'après mon opinion, ça serait mieux qu'il consulte les gens, parce que déjà la pression sociale est haute et là, je pense que ça va être...

9430

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est un peu de l'opinion.

9435

Monsieur Langlois, voulez-vous ajouter quelque chose? Étant donné que monsieur Langlois est ici, nous allons lui poser la question, au sujet de votre déclaration sur si vous aviez consulté les gens.

Est-ce que vous pouvez confirmer ou infirmer ça?

9440

PAR M. DONALD LANGLOIS:

Bien moi, le premier projet, je sais qu'on a consulté, à mon avis, puis l'avis des élus qui étaient là.

9445

Le deuxième projet, on se gênera pas pour consulter non plus, si jamais il y a lieu d'un deuxième projet. Mais on n'est pas à décider encore s'il y a un deuxième projet communautaire, il faut que tous les maires et les conseils municipaux se réunissent pour voir c'est quoi l'ampleur de ce projet-là et l'ampleur monétaire ici. Puis après ça, on consultera la population.

9450

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

9455

Madame Art, ça vous va?

PAR Mme RUBY ART:

Je voudrais juste vous demander la permission de déposer, comme témoin de qu'est-ce que je dis, l'enregistrement qui a été fait cette journée-là.

9460

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme vous voulez.

9465

PAR Mme RUBY ART:

Je vais vous l'envoyer, merci.

9470

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

9475

Un complément d'information aussi! Même au niveau du promoteur, au niveau de ce possible projet, on est au stade de recueillir des données, donc il va falloir avoir une validité des données avant d'aller de l'avant avec ce projet-là.

9480

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

J'invite madame Andrée Savard! Elle est partie.

9485

Alors ceci était la dernière personne qui était inscrite au registre. Parce que j'avais le nom de monsieur Fecteau, mais il revenait deux (2) fois presque une à côté de l'autre dans mon registre, à trois-quatre (3-4) intervalles, donc il s'était glissé deux (2) fois. Alors monsieur Fecteau est venu poser ses questions.

9490

MOT DE LA FIN

9495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça met fin aux gens qui sont inscrits au registre actuellement.

9500

Comme je l'ai souligné beaucoup plus tôt en soirée, si vous avez des questions que vous voulez adresser par écrit à la Commission, vous pouvez le faire.

9505

Alors madame Boutin ou madame Olivier, on avait fixé une date pour la semaine prochaine, je voudrais juste être certain quelle était cette date pour la date limite pour la réception des questions par écrit. On l'avait mis à notre calendrier, c'était le 19 novembre, c'est un jeudi, on n'a pas donné d'heure, donc ça, c'est pour nous permettre alors le 19, on vous donne jusqu'à la fin de l'avant-midi, à midi, pour les envoyer.

9510

Ceci pour nous permettre de les traiter, pour qu'elles soient toutes acheminées avant le vendredi le 20, avant la fin de la journée vendredi le 20.

Ce que nous allons faire, si des questions écrites sont envoyées, bien entendu on va faire une vérification sommaire pour savoir, est-ce que ces questions-là ont déjà été posées.

9515

On va vérifier aussi, pour éviter d'envoyer trois (3) fois la même question. À ce moment-là, si on avait des questions similaires, nous allons les réécrire pour les regrouper en une seule question.

9520

Bien entendu aussi, il faut que la question soit pertinente au projet. Si elle est trop vague aussi, on pourra pas l'envoyer.

9525

Mais on va faire notre gros possible pour donner satisfaction aux gens qui vont nous envoyer des questions par écrit, et nous allons faire le suivi.

Et quand les réponses vont arriver, nous allons les mettre en ligne, ceci le plus tôt possible pour permettre aux gens de pouvoir produire leur mémoire.

9530 Les transcriptions aussi devraient être mises en ligne, commencer à être mises en ligne dans le courant de la semaine prochaine, peut-être pas lundi, mais aussitôt que possible vers la fin de la semaine. Habituellement, dès que nous commençons à les recevoir, nous les mettons en ligne, donc elles ne seront pas mises en ligne en bloc, pour donner une chance à notre sténotypiste de pouvoir les retranscrire en texte lisible!

9535 Alors je fais les rappels d'usage bien entendu! Pour ceux d'entre vous qui ont des documents à déposer, donc certains documents qui sont en attente, ou des réponses à nous fournir, à nous faire parvenir, je vous rappelle que la Commission d'enquête souhaite les obtenir au plus tard dans une semaine pour que nous puissions les déposer à la fin de la semaine.

9540 Bien entendu, on dit toujours à l'impossible nul n'est tenu, mais on met de la pression sur les gens pour avoir l'information le plus rapidement possible.

9545 Comme je l'ai mentionné, c'est pour rendre accessibles au public ces documents et les réponses, pour les aider à élaborer leur opinion qu'ils présenteront à la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu au Manoir du Lac William à compter de lundi le 14 décembre à dix-neuf heures (19 h).

Entre-temps, la Commission va poursuivre ses travaux et elle recevra, donc je l'ai ici, la date, jusqu'au 19 novembre à midi, les questions écrites provenant des personnes qui ont pu assister ou n'ont pas pu assister aux travaux de la Commission ici.

9550 Il appartient toutefois, comme je l'ai mentionné, à la Commission de juger de la pertinence des questions.

9555 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Anne-Lyne Boutin, notre coordonnatrice, au plus tard le 30 novembre prochain. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

9560 Une fois que madame Boutin va recevoir les noms, va recontacter tout le monde pour, à ce moment-là, pouvoir établir l'horaire de présentation. Normalement, nous allons donner le premier choix aux gens qui ont manifesté en premier leur intention.

9565 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et pour bien comprendre votre opinion, la Commission souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le 10 décembre.

Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un Guide d'information sur la préparation des mémoires, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE.

9570 Une deuxième partie de l'audience publique, la disposition de la salle est bien différente!
Seule la table des participants qui est ici en avant et celle de la Commission d'enquête
demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents
seront les bienvenus, mais ils n'occuperont pas de table comme on a aujourd'hui; ils peuvent
venir assister à l'audience publique dans la salle bien entendu, tout le monde est bienvenu à une
9575 audience publique.

La deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des
citoyens, des groupes, des municipalités ou des organismes municipaux ou paramunicipaux sur
le projet et ses répercussions. Je vous accorderai, donc ce qu'on prévoit, on va essayer
9580 d'équilibrer le temps pour tout le monde, une quinzaine de minutes pour la présentation des
mémoires.

Ce qui est important de mentionner, c'est que des fois, les gens peuvent faire des
mémoires volumineux; le but est pas de restreindre le volume, la grosseur du mémoire écrit, mais
9585 nous demandons aux gens d'en présenter, s'il est volumineux, une synthèse, donc d'une
quinzaine de minutes. Et par la suite, il va de soi que ma collègue et moi pourrons échanger
avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion à la fin de la présentation de
votre mémoire.

9590 Il est très important de mentionner que les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au
moment de leur présentation devant la Commission, de même que l'horaire qui est confectionné,
bien qu'il soit divulgué quelques jours avant l'audience publique.

Pour ce qui est de l'identification des citoyens, donc des personnes, pas des personnes
9595 morales, mais vraiment des citoyens, tout ce qui est indiqué à l'horaire, c'est: présentation par un
citoyen, présentation par un citoyen! Bien entendu, les compagnies, les entreprises, elles, sont
identifiées. Ceci étant pour permettre une participation la plus sereine possible des gens, pour
pas que personne subisse des pressions dans un sens ou dans l'autre, s'il était identifié comme
venant présenter un mémoire à la Commission. Donc tout ça reste confidentiel jusqu'au moment
9600 de la présentation lorsqu'il s'agit de citoyens.

Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Jean-Yelle, et son
équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette
première partie de l'audience publique.

9605 Merci également aux participants d'avoir questionné le projet, ce qui nous a aussi permis,
bien que la Commission avait son propre questionnement, donc il y avait d'autres questions que
vous avez soulevées également, ça nous a permis d'approfondir plusieurs facettes de celui-ci.

9610 Je remercie également les gens qui nous supportent à la technique, monsieur Daniel
Moisan, Richard Grenier, Pierre Dufour, notre sténotypiste madame Proulx qui a

courageusement pris beaucoup de notes aujourd'hui, ce soir et cette nuit même, de même que l'équipe de la commission d'enquête!

9615 Et je remercie également ma collègue, madame Lucie Bigué.

9620 Encore une fois, je remercie les citoyens qui sont venus participer à cette première partie de l'audience publique, et je vous souhaite – normalement, dans le discours, c'est écrit bonne fin de soirée, mais la soirée est finie, nous sommes au début de la nuit – donc je vous souhaite un bon début de nuit!

Au plaisir de vous voir le 14 décembre.

9625

 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

9630 DENISE PROULX
Sténotypiste officielle.